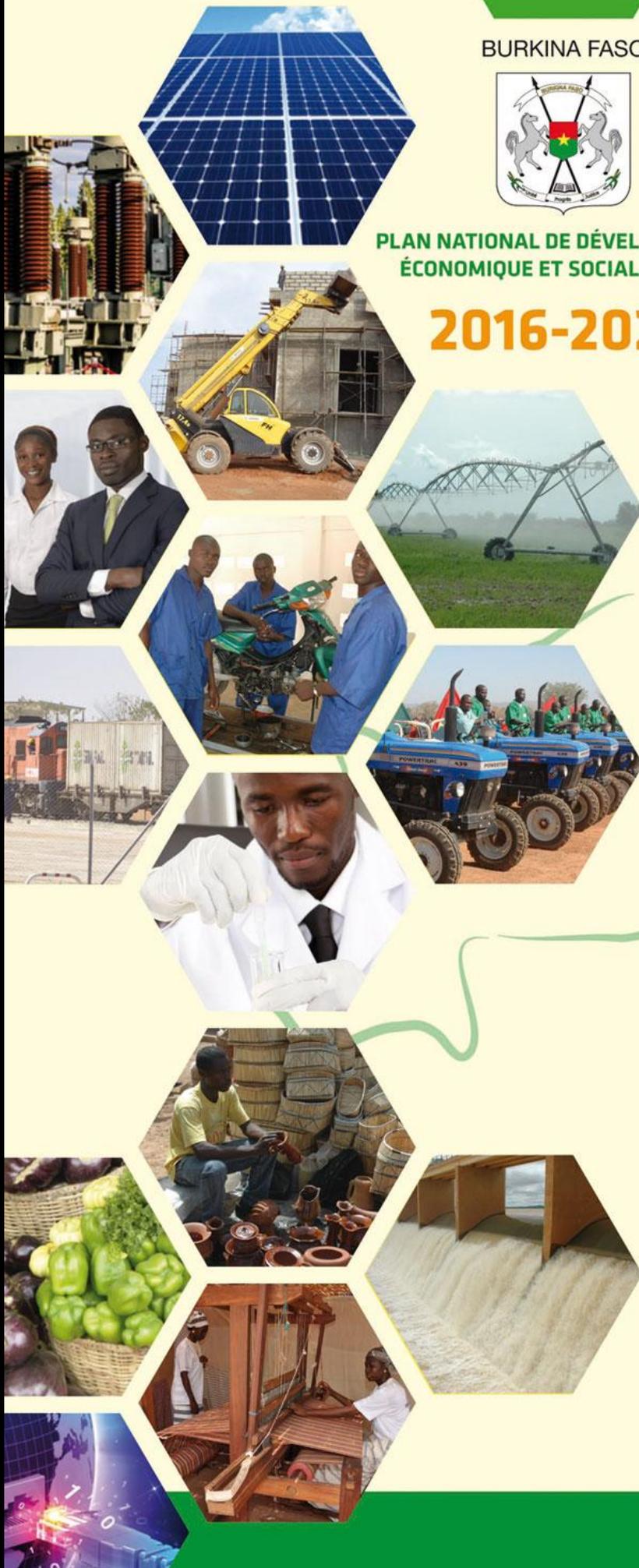


BURKINA FASO



PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (PNDES)

2016-2020



PNDES
Plan National de Développement
Économique et Social



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| SIGLES ET ABRÉVIATIONS | II |
| RÉSUMÉ | IV |
| INTRODUCTION | 1 |
| I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE | 4 |
| 1.1. UNE DYNAMIQUE SOCIALE PEU ÉVOLUTIVE ET MARQUÉE PAR DES INÉGALITÉS PERSISTANTES | 4 |
| 1.2. UN SYSTÈME PRODUCTIF PEU ÉVOLUTIF ET À FAIBLES EFFETS DE CRÉATION D'EMPLOIS DÉCENTS | 8 |
| 1.3. UN CAPITAL HUMAIN INSUFFISANT ET PEU ADAPTÉ AUX BESOINS DU SYSTÈME PRODUCTIF NATIONAL | 18 |
| 1.4. DES GOUVERNANCES POLITIQUE, ADMINISTRATIVE, ÉCONOMIQUE ET LOCALE PEU PERFORMANTES | 22 |
| 1.5. DES DÉFIS MAJEURS À RELEVER POUR ASSURER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE BURKINABÈ | 23 |
| II. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 2016-2020 | 26 |
| 2.1. FONDEMENTS ET VISION | 26 |
| 2.2. PRINCIPES-DIRECTEURS | 27 |
| 2.3. OBJECTIF GLOBAL, IMPACTS ATTENDUS ET PROCESSUS DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE | 29 |
| 2.4. AXES STRATÉGIQUES, OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET EFFETS ATTENDUS | 34 |
| III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION | 54 |
| 3.1. INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE | 54 |
| 3.2. ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE | 55 |
| 3.3. CADRE ORGANISATIONNEL | 56 |
| 3.4. SUIVI ET ÉVALUATION | 58 |
| 3.5. SCHÉMA DE FINANCEMENT | 60 |
| 3.6. ANALYSE DES RISQUES | 61 |
| ANNEXES | 64 |
| ANNEXE 1 : LES SECTEURS DE PLANIFICATION | 64 |
| ANNEXE 2 : TABLEAU SYNOPTIQUE | 66 |
| ANNEXE 3 : CADRE DE MESURE DE LA PERFORMANCE GLOBALE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES | 72 |
| ANNEXE 4 : FORMAT DU CADRE LOGIQUE SECTORIEL (PAR POLITIQUE OU PROGRAMME SECTORIEL) OU RÉGIONAL | 82 |
| ANNEXE 5 : FORMAT DU CADRE SECTORIEL (OU RÉGIONAL) DE MESURE DE PERFORMANCE (PAR PROGRAMME) | 83 |
| ANNEXE 6 : FORMAT DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (PTA) MINISTÉRIEL | 84 |
| ANNEXE 7 : FORMAT DE LA MATRICE DE RÉFORMES STRATÉGIQUES ET D'INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS | 85 |
| TABLES DES MATIÈRES | 87 |

TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : les indicateurs d'impact | 29 |
| Tableau 2 : les indicateurs du schéma de transformation structurelle | 30 |
| Tableau 3 : évolution de la valeur ajoutée des différents secteurs et du PIB réel | 33 |
| Tableau 4 : évolution des finances publiques de 2016 à 2020 | 34 |
| Tableau 5 : axes stratégiques, Objectifs stratégiques (OS), Effets attendus (EA) du PNDES et ODD | 51 |
| Tableau 6 : plan de financement (en milliards de FCFA) | 60 |
| Tableau 7 : liste des risques et des mesures d'atténuation ou de contournement | 63 |

GRAPHIQUES

| | |
|---|----|
| Graphique 1 : incidence de la pauvreté par région en 2009 et 2014 | 5 |
| Graphique 2 : parts contributives des branches d'activité du secteur secondaire dans le PIB | 11 |
| Graphique 3 : évolution des parts contributives des branches du secteur tertiaire au PIB | 15 |
| Graphique 4 : schéma du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES | 59 |

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|------------------|---|
| APD | Aide publique au développement |
| ASCE/LC | Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption |
| CARFO | Caisse autonome de retraite des fonctionnaires |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CFE | Contribution financière en matière d'eau |
| CHR | Centre hospitalier régional |
| CHU | Centre hospitalier universitaire |
| CNP/PNDES | Comité national de pilotage du PNDES |
| CNPD | Commission nationale de planification du développement |
| CNSS | Caisse nationale de sécurité sociale |
| COS | Comité d'orientation et de supervision |
| CPIA | <i>Country Policy and Institutional Assessment</i> |
| CRD | Cadre régional de dialogue |
| CSD | Cadre sectoriel de dialogue |
| CSLP | Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté |
| DGEP | Direction générale de l'économie et de la planification |
| DMEG | Direction des médicaments essentiels génériques |
| EA | Effet attendu |
| EDS | Enquête démographique de santé |
| EFTP | Enseignement et formation techniques et professionnels |
| EMC | Enquête multisectorielle continue |
| ENP | Étude nationale prospective |
| EPU | Examen périodique universel |
| FCFA | Franc de la communauté financière d'Afrique |
| GAR | Gestion axée sur les résultats |
| HD | Hôpital de district |
| HIMO | Haute intensité de main-d'œuvre |
| IAP | Instrument automatisé de prévision |
| IBO | Indice sur le budget ouvert |
| IDH | Indice de développement humain |
| INSD | Institut national de la statistique et de la démographie |
| IPC | Indice de perception de la corruption |
| MAAH | Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques |
| MAECBE | Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des Burkinabè de l'extérieur |
| MATDSI | Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure |
| MCAT | Ministère de la culture, des arts et du tourisme |
| MCIA | Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat |
| MCRP | Ministère de la communication et des relations avec le parlement |
| MDENP | Ministère du développement de l'économie numérique et des postes |
| MDNAC | Ministère de la défense nationale et des anciens combattants |
| MEA | Ministère de l'eau et de l'assainissement |
| MEEVCC | Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique |
| MEMC | Ministère de l'énergie, des mines et des carrières |
| MENA | Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation |
| MESRSI | Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation |

| | |
|-----------------|--|
| MFPTPS | Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale |
| MFSNF | Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille |
| MI | Ministère des infrastructures |
| MINEFID | Ministère de l'économie, des finances et du développement |
| MJDHPC | Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique |
| MJFIP | Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelles |
| MRAH | Ministère des ressources animales et halieutiques |
| MS | Ministère de la santé |
| MSL | Ministère des sports et des loisirs |
| MUH | Ministère de l'urbanisme et de l'habitat |
| ND | Non disponible |
| ODD | Objectif de développement durable |
| OMD | Objectif du millénaire pour le développement |
| ORSEC | Organisation de la réponse de la sécurité civile |
| OS | Objectif stratégique |
| OSC | Organisation de la société civile |
| PCD | Plan communal de développement |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PLD | Plan local de développement |
| PM | Premier ministre |
| PME/PMI | Petite et moyenne entreprise / Petite et moyenne industrie |
| PNDES | Plan national de développement économique et social |
| PPP | Partenariat public-privé |
| PRD | Plan régional de développement |
| PTA | Plan de travail annuel |
| PTF | Partenaires techniques et financiers |
| RAMU | Régime d'assurance maladie universelle |
| RGPH | Recensement général de la population et de l'habitation |
| SCADD | Stratégie de croissance accélérée et de développement durable |
| SDAGE | Schéma-directeur d'aménagement et de gestion de l'eau |
| SDAU | Schéma-directeur d'aménagement urbain |
| SDDEP | Schéma-directeur de drainage des eaux pluviales |
| SDGDU | Schéma-directeur de gestion des déchets urbains |
| SNADDT | Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire |
| SPE | Service public de l'emploi |
| SP/PNDES | Secrétariat permanent du PNDES |
| TBA | Taux brut d'admission |
| TIC | Technologie de l'information et de la communication |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest-africaine |
| VIH | Virus de l'immunodéficience humaine |
| WDI | <i>World Development Indicators</i> |
| ZES | Zone économique spéciale |

RÉSUMÉ

Depuis 1960, le Burkina Faso connaît une croissance économique appréciable qui, quoique fluctuante, s'est renforcée ces dernières années avec un taux de croissance annuel moyen du Produit intérieur brut (PIB) réel de 5,5% entre 2011 et 2015. Cependant, en raison d'un taux de croissance démographique estimé à 3,1%, la croissance moyenne du PIB par habitant n'a été que de 2,3%, ce qui n'a pas permis de réduire considérablement la pauvreté et les inégalités sociales car, en 2014, l'incidence de la pauvreté est ressortie à 40,1%. La même année, le taux d'analphabétisme des personnes de plus de 15 ans était de 65,5%. En conséquence, le niveau de l'Indice de développement humain (IDH) du Burkina Faso s'est situé à 0,420 en 2014, le classant dans la catégorie des pays à faible niveau de développement.

Cette situation est la résultante des insuffisances structurelles du système productif national fortement exposé aux chocs exogènes, notamment aux aléas climatiques et à la volatilité des prix des principaux produits d'exportation (or et coton). Ces insuffisances sont : (i) la faible productivité du secteur primaire dominé par une agriculture de subsistance, (ii) le déclin du secteur manufacturier lié à la faible compétitivité des industries existantes et au faible développement de l'agro-industrie, (iii) "l'informalisation" de l'économie, plus particulièrement, du secteur tertiaire et le faible accès des opérateurs économiques, surtout des Petites et moyennes entreprises (PME), aux services financiers, (iv) la faible diversification des exportations et (v) l'insuffisance de ressources humaines de qualité adaptées aux besoins de sa transformation structurelle.

Pourtant, l'économie burkinabè regorge d'énormes potentialités et de réelles opportunités, notamment : (i) les possibilités de productions agro-sylvo-pastorales, fauniques et halieutiques non encore exploitées, (ii) celles de développement de l'agro-industrie, des industries de services et de l'énergie solaire, (iii) la jeunesse de la main-d'œuvre, (iv) le grand marché alimentaire ouest-africain de plus en plus dynamique, (v) la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace communautaire ouest-africain, (vi) l'accroissement de la demande mondiale de produits agricoles, notamment en Europe de l'Est, en Inde et en Chine, (vii) le développement et la baisse des coûts d'accès aux Technologies de l'information et de la communication (TIC).

Pour valoriser ces potentialités, le Burkina Faso devra être à la hauteur des défis majeurs : (i) de la bonne gouvernance et de la qualité des institutions, (ii) de la disponibilité et de l'employabilité de ressources humaines adaptées aux besoins de l'économie nationale, (iii) du développement des bases productives et de la compétitivité des secteurs de production et de transformation des produits nationaux, pour un développement industriel durable, générateur d'emplois.

Considérant ces contraintes, insuffisances et opportunités, le Plan national de développement économique et social (PNDES), en tant que référentiel national des interventions de l'État et de ses partenaires sur la période 2016-2020, vise une croissance cumulative du revenu par habitant à même de réduire la pauvreté, de renforcer les capacités humaines et de satisfaire les besoins fondamentaux, dans un cadre social équitable et durable.

Prenant appui sur le programme présidentiel, la vision Burkina 2025 et les engagements internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit, la vision du PNDES est : **"le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie et réalisant une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables"**.

En conséquence, l'objectif global du PNDES est de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

Le PNDES se décline en trois axes stratégiques qui sont : (i) **Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration**, (ii) **Axe 2 : développer le capital humain** et (iii) **Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois**.

Le processus de transformation structurelle prévoit l'utilisation de deux leviers complémentaires. Le premier consistera au renforcement des secteurs d'appui au développement industriel notamment, l'énergie, les infrastructures de transport, la technologie, la réforme du système éducatif et l'amélioration de la productivité du secteur primaire. Le second portera essentiellement, sur la construction d'un tissu industriel compétitif et durable.

Les impacts globaux attendus de la mise en œuvre du PNDES sont : (i) l'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, locale et environnementale, (ii) l'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7% et créatrice d'au moins 50 000 emplois décents par an, (iii) la baisse de l'incidence de la pauvreté pour qu'elle soit inférieure à 35% en 2020, (iv) la maîtrise de la croissance démographique annuelle afin qu'elle soit ramenée à 2,7% en 2020, (v) l'accélération du niveau de développement du capital humain et (vi) le changement des modes de production et de consommation s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

Le coût total induit par la mise en œuvre du PNDES est estimé à 15 395,4 milliards de francs CFA, pouvant être financés sur ressources propres de l'État à hauteur de 9 825,2 milliards de francs CFA, soit 63,8% du coût total. Il se dégage ainsi, un besoin de financement de 5 570,2 milliards de francs CFA, soit 36,2% du coût total.

Les principaux risques qui pourraient entraver l'atteinte des performances projetées sont : (i) le risque de la dégradation de la sécurité, (ii) le risque de troubles sociopolitiques, (iii) le risque financier, (iv) le risque lié aux aléas climatiques, (v) le risque lié à la conjoncture internationale et régionale, (vi) le risque lié à une faible adhésion des acteurs.

Les indicateurs du schéma de transformation structurelle, les objectifs stratégiques, les effets attendus et le plan de financement sont présentés par les tableaux ci-après.

Tableau des indicateurs du schéma de transformation structurelle

| Secteurs | Indicateurs | Valeurs 2015 | Cibles 2018 | Cibles 2020 | Hypothèses |
|------------------------------------|--|-------------------------|--------------|----------------|---|
| Secteur primaire | Productivité du secteur primaire (en milliers de FCFA) par actif | 357 | 415 | 535,5 | <ul style="list-style-type: none"> -Maîtrise de l'eau pour l'agriculture -Développement des infrastructures rurales -Accès aux marchés -Sécurisation foncière en milieu rural -Accès au financement -Renforcement des capacités du secteur secondaire, etc. |
| | Part du secteur primaire dans le PIB | 30,3% | 28% | 28% | |
| | Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente) | 25% (moyenne 2005-2010) | 30% | 37,5% | |
| | Taux d'accroissement de l'approvisionnement des agro-industries | ND | 25% | 50% | |
| Secteur secondaire | Part du secteur secondaire dans le PIB | 20,10% | 21,1% | 22,4% | <ul style="list-style-type: none"> -Création et développement des structures d'appui au financement des PME/PMI -Création d'un fonds de garantie, d'une caisse des dépôts et consignations |
| | Part de l'industrie manufacturière dans le PIB | 6,60% | 8% | 12% | |
| | Taux de transformation des produits agricoles | 12% | 17% | 25% | |
| Secteur tertiaire | Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire | 20,7% | 18,5% | 15% | <ul style="list-style-type: none"> -Stabilité -Infrastructures -TIC -Accès au financement -Organisation du secteur informel -Accès au marché |
| | Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (<i>World Development Indicators</i> (WDI)) | 10,6% (2014) | 15% | 20% | |
| Urbanisation et démographie | Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie | 17,2% (2014) | 14% | 10% | <ul style="list-style-type: none"> -Accès universel à une gamme complète de services du planning familial -Assurance qualité des services de santé -Bonne gouvernance |
| | Indice synthétique de fécondité | 5,4 | 5 | 4,7 | |
| | Quotient de mortalité infanto-juvénile | 81,6 pour 1000 (2014) | 69 pour 1000 | 54,7 pour 1000 | |
| | Taux de dépendance économique | 140% (2009) | 90% | 83% | |
| | Taux de mortalité | 11,8 pour 1000 (2006) | 10 pour 1000 | 8 pour 1000 | |

Tableau des axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

| Axes stratégiques | Objectifs stratégiques (OS) | Effets attendus (EA) |
|---|---|--|
| <p>Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration</p> | <p>OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative</p> | EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés |
| | | EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées |
| | | EA 1.1.3 : la défense est renforcée |
| | | EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous |
| | | EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées |
| | | EA 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente |
| | | EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux |
| | <p>OS 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique</p> | EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces |
| | EA 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion | |
| <p>OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale</p> | EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée | |
| | EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace | |
| <p>Axe 2 : développer le capital humain</p> | <p>OS 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique</p> | EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous |
| | | EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré |
| | | EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement |
| | <p>OS 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie</p> | EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré |
| | | EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées |
| | | EA 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré |
| | <p>OS 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie</p> | EA 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie |
| | <p>OS 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes</p> | EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous |
| | | EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement |
| | <p>OS 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité</p> | EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti |
| | | EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétiques sont garantis |
| | | EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et |

| Axes stratégiques | Objectifs stratégiques (OS) | Effets attendus (EA) |
|---|---|--|
| | | maîtrisée |
| | | EA 2.5.4 : l'accès à des logements décentes et aux bâtiments publics est assuré pour tous |
| Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois | OS 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable | EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable |
| | | EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée |
| | OS 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents | EA 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations |
| | | EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée |
| | | EA 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru |
| | OS 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents | EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents |
| | | EA 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée |
| | OS 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie | EA 3.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées |
| | | EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie |
| | | EA 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue |
| | OS 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales | EA 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement |
| | | EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte |

Plan de financement (en milliards de francs CFA)

| Années | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | En % du coût total |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|--------------------|
| Coût du plan | 1 998,4 | 2 952,0 | 3 199,8 | 3 484,7 | 3 760,6 | 15 395,4 | 100,0% |
| Dépenses courantes | 1 049,3 | 1 146,5 | 1 248,5 | 1 347,9 | 1 466,7 | 6 258,9 | |
| Amortissement de la dette | 145,7 | 145,7 | 145,7 | 145,7 | 145,7 | 728,3 | |
| Dépenses d'investissement | 803,4 | 1 659,9 | 1 805,7 | 1 991,1 | 2 148,2 | 8 408,2 | |
| Ressources propres | 1 286,9 | 1 769,6 | 1 999,5 | 2 242,9 | 2 526,3 | 9 825,2 | 63,8% |
| Besoin de financement | 711,4 | 1 182,4 | 1 200,3 | 1 241,8 | 1 234,3 | 5 570,2 | 36,2% |

INTRODUCTION

La situation socioéconomique du Burkina Faso, caractérisée par de nombreux déficits, pose la question de l'efficacité des politiques de développement national. L'analyse des indicateurs de pauvreté monétaire indique qu'en 2014, 40,1% de la population vivait en-dessous du seuil de pauvreté, estimé à 153 530 FCFA, contre 46,7% en 2009, pour un seuil de 108 454 FCFA. Entre 2009 et 2014, le recul de la pauvreté est resté faible en milieu rural, où neuf pauvres sur dix vivaient, alors qu'en milieu urbain, l'incidence a été divisée par deux environ. Sur la même période, la pauvreté a augmenté dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Centre-Nord et du Nord. En 2014, 60,3% des pauvres étaient localisés dans les régions de la Boucle du Mouhoun (14,7%), du Nord (14,3%), de l'Est (10,9%), du Centre-Ouest (10,6%) et du Centre-Nord (9,8%).

Il apparaît que les politiques de développement ont été insuffisantes pour créer de réelles dynamiques fortement créatrices de richesses nécessaires à l'amélioration durable du bien-être des Burkinabè.

Le Plan national de développement économique et social (PNDES) s'inscrit dans un tel schéma de développement, axé sur une nouvelle dynamique de transformation des structures économiques, démographiques et sociales, générant des effets multiplicateurs cumulatifs et durables sur l'amélioration de la croissance du revenu moyen par habitant et permettant de ce fait, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités humaines, la viabilité environnementale et l'équité sociale.

Ce faisant, il tient compte des enseignements tirés de la mise en œuvre des référentiels antérieurs qui ont planifié le développement économique et social du Burkina Faso, dans une optique d'interventionnisme étatique ou de libéralisme économique. Avec les plans 1960-1962, 1963-1967 (premier plan quinquennal), 1967-1970 (Plan-cadre de développement économique et social), 1971 (Plan intérimaire), les plans 1972-1976, 1977-1981, le Programme populaire de développement (PPD) 1984-1985 et le Plan quinquennal de développement populaire (PQDP) 1986-1990, l'État a été positionné dans un rôle d'entrepreneur. À l'inverse, avec les Programmes d'ajustement structurel (PAS) 1991-2000, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2000-2010 et la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015, l'entreprise privée a été considérée comme le moteur du développement.

L'insuffisance des résultats obtenus par rapport aux attentes impose au PNDES, le choix d'une approche audacieuse et réaliste, favorisant la promotion de l'entrepreneuriat et faisant intervenir l'État, en cas d'incapacités critiques de l'entreprise privée, suivant les cinq valeurs mises en avant par le programme présidentiel "*Bâtir avec le peuple un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice*", à savoir : (i) la démocratie, la justice sociale et la liberté d'opinion, en vue d'une participation responsable des citoyens au développement national, (ii) le progrès économique, la solidarité et la participation responsable de tous au développement et à la gestion des affaires publiques, (iii) le développement inclusif et la croissance partagée, (iv) l'égalité d'accès à des services sociaux de qualité et à l'emploi, (v) la libre entreprise, en accord avec les lois, les normes techniques et environnementales nationales.

De ce fait, le premier niveau de référence pour l'élaboration du PNDES, en tant que cadre de cohérence, sur la période 2016-2020, des mesures et actions sectorielles et locales, est le programme présidentiel. En phase avec l'engagement du Président du Faso d'œuvrer à un développement économique et social soutenu du Burkina Faso, qui tire ses sources des aspirations légitimes et profondes du peuple, pour une société nouvelle fondée sur ces valeurs, l'élaboration du PNDES est imprégnée de la conjoncture sociopolitique et sécuritaire récente dont les points culminants ont été l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, la tentative de coup d'État du 16 septembre 2015 et l'attaque terroriste du 15 janvier 2016. Cette conjoncture met en lumière la forte demande sociale en matière de justice et de sécurité, d'accès à l'emploi, à des infrastructures et des services sociaux de qualité.

Les orientations de l'Étude nationale prospective (ENP) Burkina 2025, du Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT), du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, contenant les Objectifs de développement durable (ODD), de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et du cadre stratégique communautaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), constituent d'autres matières utilisées dans la formulation du PNDES.

La formulation du PNDES exploite également les produits pertinents du processus d'élaboration du deuxième cycle de la SCADD, entamé en février 2015 et qui visait à rendre disponible, à travers une démarche inclusive et participative, un cadre d'orientation du développement économique et social du Burkina Faso, sur la période 2016-2020, bâti sur les acquis et défis du premier cycle de la SCADD et fondé sur la contribution à la réalisation de la vision Burkina 2025.

Cette démarche permet la capitalisation d'études, d'enquêtes et d'évaluations réalisées courant 2014 et 2015, dont l'évaluation de la mise en œuvre de la SCADD, l'Enquête multisectorielle continue (EMC) sur les conditions de vie des ménages, l'étude diagnostique sur les obstacles à la croissance au Burkina Faso, le diagnostic de la situation socioéconomique nationale et l'étude sur la cohérence des politiques publiques au Burkina Faso.

Elle tire également profit des consultations des entités suivantes, réalisées en juillet et août 2015, autour de leurs contributions à la définition des priorités de développement économique et social national, sur la période 2016-2020 : (i) Présidence du Faso, Premier ministre, départements ministériels et régions administratives, (ii) Conseil économique et social (CES), Conseil supérieur de la communication (CSC), Médiateur du Faso et Cour des comptes, (iii) Organisations de la société civile (OSC), (iv) organisations du monde rural, (v) organisations de jeunesse, mouvements estudiantins et scolaires, (vi) Unité d'action syndicale (UAS), (vii) autorités religieuses et coutumières, (viii) secteur privé et (ix) Partenaires techniques et financiers (PTF).

La mise en place d'un dispositif d'élaboration du PNDES par Arrêté n° 2016-001/PM/CAB du 4 mars 2016, a formalisé le processus d'élaboration du PNDES, sous la conduite d'un Comité d'orientation et de supervision (COS), de comités thématiques, d'un secrétariat technique, de groupes spécialisés et d'un groupe de rédaction.

Le COS, présidé par le Premier ministre et comprenant les représentants du gouvernement, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des PTF, a donné les directives nécessaires au bon déroulement du processus et validé la démarche d'élaboration et le projet de document de PNDES.

Les comités thématiques, au nombre de trois, ont été présidés par les secrétaires généraux des ministères assurant leur présidence et ont été constitués de l'ensemble des ministères concernés, ainsi que des représentants du secteur privé, de la société civile et des PTF. Ces comités thématiques ont chacun produit, entre le 18 mars et le 8 avril 2016, un rapport de contribution au projet de document de PNDES comprenant : (i) une analyse de la situation nationale relativement aux thématiques considérées, (ii) la formulation de stratégies de réponses adaptées à la situation, (iii) l'identification de domaines de résultats prioritaires du PNDES et la déclinaison de chacun de ces domaines en résultats (stratégiques, intermédiaires et immédiats) à atteindre, d'ici à 2020.

Le secrétariat technique a assuré la coordination technique du processus d'élaboration du PNDES. Spécifiquement, il a exécuté les activités de secrétariat du COS, rédigé le projet de démarche d'élaboration du PNDES, synthétisé les contributions des comités thématiques, facilité les travaux des groupes spécialisés, animé le groupe de rédaction et assuré la communication sur le processus.

Le groupe de rédaction a été constitué de rédacteurs du programme présidentiel, de cadres de la Présidence du Faso, du Premier ministre, des ministères en charge de l'emploi et de l'économie, des ministères assurant les présidences des comités thématiques et des groupes spécialisés, d'universitaires et de chercheurs. Il a rédigé les différentes versions du projet de document de PNDES.

Les groupes spécialisés *cadre macroéconomique, cadre budgétaire et financement, programmes et projets d'investissements publics, démographie et développement* ont été composés de structures techniques du Ministère en charge de l'économie : la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP), la Direction générale du budget (DGB), Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), la Direction générale de la coopération (DGCOOP) et l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Ils ont chacun produit, du 18 mars au 11 avril 2016, un rapport de contribution au projet de document de PNDES relativement à leur problématique.

Enfin, le processus d'élaboration du PNDES a bénéficié des travaux de l'atelier national d'appropriation et de priorisation des cibles des ODD, qui a eu lieu du 4 au 9 avril 2016, des assises nationales les 20 et 21 juin 2016, de même que des prestations d'experts internationaux, en appui à la réalisation et au contrôle-qualité des travaux et produits retenus.

Le document de PNDES résulte de l'ensemble de ces travaux dont le traitement, avec les règles de la Gestion axée sur les résultats (GAR), a donné lieu à une structuration en trois parties principales, à savoir : (i) l'analyse diagnostique de la situation économique et sociale, (ii) la stratégie de développement économique et social 2016-2020 et (iii) les dispositions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, avec en annexes, le tableau synoptique qui récapitule les impacts et effets attendus, ainsi que leurs indicateurs, selon les axes et objectifs stratégiques.

I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Le Burkina Faso connaît une croissance économique erratique depuis 1960. Cette fluctuation de l'activité économique, en conjonction avec une forte croissance démographique (3,1% par an), n'a pas permis d'enregistrer un véritable progrès en termes de développement économique et social. De 1960 à 2014, le revenu par habitant n'a augmenté que d'environ 2% l'an, ce qui n'a pas permis d'améliorer considérablement les conditions de vie des Burkinabè. En 2014, l'Indice de développement humain (IDH) ressortait à 0,420, faisant du Burkina Faso, un pays à faible niveau de développement. Cette situation est la conséquence de la persistance de la pauvreté dont l'incidence se situait à 40,1% en 2014, d'un fort taux d'analphabétisme des personnes de plus de 15 ans se situant à 65,5%, d'une espérance de vie de moins de 60 ans, ainsi que d'une forte exploitation et consommation de ressources naturelles.

Le Burkina Faso connaît également des mouvements migratoires qui se traduisent notamment, par un exode rural notable et une migration internationale ancienne et importante.

Dans la perspective d'un développement humain inclusif et durable, les principales problématiques qui se posent sont relatives à la persistance des inégalités sociales, aux insuffisances du système productif national, à la faible qualité des ressources humaines, à l'inefficacité et à l'inefficience de la gouvernance.

1.1. UNE DYNAMIQUE SOCIALE PEU ÉVOLUTIVE ET MARQUÉE PAR DES INÉGALITÉS PERSISTANTES

1.1.1. LES ACQUIS MAJEURS DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ANTÉRIEURES

Divers acquis peuvent être mis au compte des politiques de développement antérieures, particulièrement du CSLP et de la SCADD qui ont couvert la période 2000-2015. Ils touchent notamment les domaines de la gestion de l'économie, du social et des infrastructures économiques.

La gestion de l'économie a été marquée par l'amélioration des méthodes et instruments de planification et de suivi-évaluation du développement, avec : (i) l'intégration des réponses aux problématiques du développement dans une vision prospective globale, thématique ou sectorielle, (ii) le recours systématique aux instruments et outils de planification dans la gestion de l'action publique, (iii) la mise en place de la Commission nationale de planification du développement (CNPD), afin de renforcer la cohérence entre les instruments et dispositifs institutionnels de suivi de l'action publique et (iv) la mise en place du Fonds national de préparation des projets et programmes (FONEPP), dans le but d'assurer une meilleure formulation des projets et programmes nécessaires à la mise en œuvre des stratégies de développement. En outre, la gestion des finances publiques s'est consolidée, au fil du temps. Le déficit budgétaire est passé de 3,8% du PIB en 2000 à 2% en 2015. Le ratio de la dette sur le PIB est passé de 58,2% en 2000 à 32,4% en 2015.

Au niveau local, en phase avec les dispositions de la loi portant Code général des collectivités territoriales (CGCT), toutes les régions disposent d'un Plan régional de

développement (PRD) ou d'une Stratégie de développement régional (SDR) et quasiment toutes les communes, d'un Plan communal de développement (PCD).

Au plan social, les avancées majeures ont été enregistrées dans les domaines de la santé, de l'accès à l'éducation de base et à l'eau potable. En effet, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 45,9% en 2000 à 83,7% en 2015. En matière de santé, bien que les taux de mortalité infantile et maternelle soient toujours élevés par rapport aux valeurs ciblées en 2015, ils ont fortement reculé. Ainsi, le quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 219,1‰ en 1998 à 81,6‰ en 2015. La mortalité maternelle est passée de 484 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes à 330 sur la même période. L'accès à l'eau potable s'est également amélioré. Entre 2005 et 2015, les taux d'accès en milieu rural et en milieu urbain, sont passés respectivement de 52% à 65% et de 74% à 89,9%.

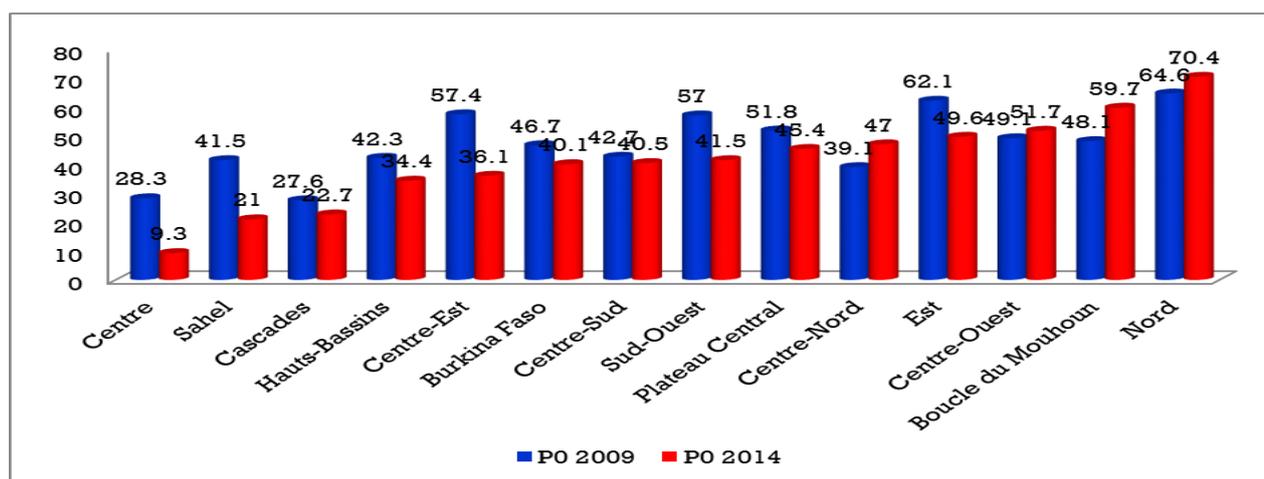
En matière d'infrastructures routières, la part du réseau routier bitumé dans le réseau routier classé a connu une évolution sensible, passant de 15,75% en 2004 à 24% en 2015.

La réalisation de ces acquis n'a pas été accompagnée d'une réduction substantielle de la pauvreté et des inégalités sociales.

1.1.2. LE REcul INSUFFISANT DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE ENTRE 2009 ET 2014

Entre 2009 et 2014, l'incidence de la pauvreté a reculé de six points, passant de 46,7%, pour un seuil de pauvreté de 108 454 FCFA, à 40,1% pour un seuil de pauvreté estimé à 154 061 FCFA. La profondeur et la sévérité de la pauvreté monétaire ont également baissé passant respectivement, de 15,1% et 6,7% à 9,7% et 3,3% entre 2009 et 2014.

Graphique 1 : incidence de la pauvreté par région en 2009 et 2014



Source : données de l'EMC 2014, INSD.

La pauvreté est fondamentalement rurale, avec une incidence de 47,5% contre 13,6% en milieu urbain. La pauvreté rurale contribue à 92 % à l'incidence de la pauvreté : 9 personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté sur 10 vivent en milieu rural. La baisse de la pauvreté entre 2009 et 2014 a été plus dynamique en milieu urbain (11,6 points) qu'en milieu rural (7,1 points). Cela traduit implicitement que la croissance économique a été plus profitable aux urbains qu'aux ruraux. La cartographie régionale de la pauvreté en 2014 (cf. Graphique 1) montre les disparités régionales. Il en ressort

que les régions du Centre (9,3 %), du Sahel (21%), des Cascades (22,7%), des Hauts-Bassins (34,4%) et du Centre-Est (36,1%) ont une incidence de la pauvreté inférieure à l'incidence globale (40,1%). Dans les régions du Centre-Sud (40,5%), du Sud-Ouest (41,5%), du Plateau central (45,4%), du Centre-Nord (47%), de l'Est (49,6%), du Centre-Ouest (51,7%), de la Boucle du Mouhoun (59,7%) et du Nord (70,4%), l'incidence de la pauvreté est supérieure à l'incidence globale.

1.1.3. LES DISPARITÉS DANS L'ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ NON MONÉTAIRE

L'évolution de la pauvreté multidimensionnelle, saisie à travers le cadre et les conditions de vie des ménages urbains et ruraux, montre les disparités spatiales du niveau de privations des populations dans l'accès aux services de base et d'opportunités de revenus.

En matière d'électricité, l'accès des ménages est globalement faible. La proportion des ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage est passée de 14,9% en 2009 à 24,4% en 2014. En 2014, elle était de 62,7% en milieu urbain contre 9,3% en milieu rural. Au plan régional, elle était de 60,6% dans la région du Centre, 43,0% dans les Cascades, 41,3% dans les Hauts-Bassins, 20,1% dans la Boucle du Mouhoun, 13,8% au Centre-Ouest, 12,3% au Nord, 10,5% au Sud-Ouest, 9,1% au Centre-Est, 8,3% au Centre-Nord, 8,1% au Plateau central, 7,1% à l'Est, 5,9% au Sahel et 5,8% au Centre-Sud.

Dans le domaine de l'habitat, en 2014, un peu plus de 7 ménages sur 10 habitaient dans des zones non loties et connaissaient un faible taux d'accès à l'assainissement, une précarité des logements et un faible accès à l'eau potable et à l'électricité. 77% des ménages habitaient dans des logements précaires (matériaux non définitifs) dont 39,5% en milieu urbain et 92% en milieu rural. Toutefois, pour l'assainissement, le taux d'accès aux infrastructures est passé de 4,7% en 2007 à 8,1% en 2014. Il était de 25,1% au Centre et de 17,5% au Plateau central. Les régions du Centre-Est, des Cascades et du Centre-Nord avaient des taux d'accès aux infrastructures d'assainissement compris entre 5% et 10% et les huit autres régions, des taux d'accès inférieurs à 5%.

1.1.4. LA VULNÉRABILITÉ SOCIOÉCONOMIQUE DES POPULATIONS

Le niveau d'allocation des ressources aux secteurs sociaux reste faible pour relever le niveau de développement du capital humain. En termes de contribution des secteurs sociaux (éducation, santé, protection sociale, eau et assainissement) au PIB, le niveau se situe à 7,5% en 2015 contre 6,5% en 2008. Les multiples privations constatées en matière d'accès aux services sociaux de base sont renforcées par les crises alimentaires touchant de larges couches de la population, surtout en milieu rural.

La vulnérabilité des ménages se traduit aujourd'hui, par plus de 20% de la population (plus de 3,5 millions de personnes) en proie à l'insécurité alimentaire. La malnutrition infantile chronique reste encore très élevée, bien qu'ayant remarquablement régressé de 25,6% en 2009 à 20,1% en 2014. En 2012, 32,9% des enfants de moins de 5 ans présentaient un retard de croissance.

Face à cette pauvreté rurale de masse et à cette insécurité alimentaire, il a été défini dès 2011, une vision pour la réduction durable de la pauvreté, y compris un système national de filets sociaux. Ont également été élaborés, une politique nationale de

protection sociale, une politique nationale pour la sécurité alimentaire, une politique nationale pour une meilleure gestion de l'environnement et du développement durable, et un plan d'action pour accélérer les progrès dans la réduction de l'indigence, de la faim et de l'insécurité alimentaire.

Les principales difficultés du système actuel de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité des populations sont d'une part, la faiblesse des mécanismes de coordination entraînant du gaspillage et peu d'efficacité. D'autre part, il y a le choix des instruments les plus adéquats pour un meilleur ciblage des populations pauvres et la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation, afin d'éclairer les choix décisionnels des responsables à différents niveaux et évaluer l'impact des différents programmes initiés.

1.1.5. LA PERSISTANCE DES INÉGALITÉS DE GENRE ET DE L'EXCLUSION SOCIALE

En dépit des avancées enregistrées, les inégalités dans les domaines de la pauvreté monétaire, de l'éducation, de l'emploi, de l'accès aux ressources de production et aux postes électifs sont encore fortes, notamment en défaveur des femmes et des jeunes.

Au niveau des revenus appréhendés à travers les dépenses des ménages, l'inclusion sociale apparaît globalement faible. Les dépenses de consommation des ménages les plus défavorisés représentent 8,4% des dépenses totales de consommation des ménages contre 44,1% pour les ménages les plus favorisés. Ainsi, en dépit des politiques et des instruments de promotion de la cohésion et de la solidarité nationale déployés, les insuffisances suivantes, sont notables : (i) l'exclusion sociale des personnes âgées et celles vivant avec un handicap, (ii) l'expansion du phénomène des enfants et adolescents en situation de rue et (iii) l'essor des pires formes du travail des enfants.

En matière d'éducation et particulièrement en ce qui concerne l'enseignement secondaire, le ratio fille-garçon est passé de 0,51 en 2004 à 0,62 en 2014, soit une progression moyenne annuelle lente de 0,011. Au niveau du supérieur, le ratio fille-garçon est passé de 0,29 en 1997 à 0,48 en 2013. En matière d'Enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP), la proportion des femmes de 16 à 64 ans formées était de 3,1% en 2010, contre une moyenne nationale de 4,5%.

Dans le domaine de l'emploi, les femmes représentaient 24,2% des effectifs du secteur public et du secteur privé formel en 2015. Il se dégage ainsi un gap à combler de 25,8% pour atteindre la parité entre les deux sexes en matière d'emploi formel. En outre, en milieu urbain, le chômage touche davantage les jeunes de moins de 25 ans (14,1% en 2014) et les femmes (9,9%).

Quant à la participation politique des femmes, en 2000, sur 111 sièges de député, seuls 10 étaient occupés par des femmes, soit 9% des sièges. En 2012, le parlement comptait 24 femmes parmi les 127 députés de la législature 2012-2014, soit une proportion de 18,89%. En 2015, la proportion des femmes au parlement était de 11,02%, soit 14 femmes sur 127 députés de la législature 2015-2020. Depuis 2000, la proportion des femmes au parlement est ainsi restée en-dessous de la cible du troisième Objectif du millénaire pour le développement (OMD) fixée à 30% pour 2015.

Sur l'ensemble des gouvernements formés de novembre 2000 à janvier 2016, la proportion moyenne des femmes est d'environ 15%. Le dernier gouvernement formé le 12 janvier 2016 présente la proportion de femmes la plus forte, avec 24,14%, soit 7 femmes sur 29 membres.

En revanche, la participation de la femme à l'animation des instances locales a connu un recul entre 2006 et 2012, passant de 35,80% de sièges de conseiller municipal à 21% en 2012.

1.2. UN SYSTÈME PRODUCTIF PEU ÉVOLUTIF ET À FAIBLES EFFETS DE CRÉATION D'EMPLOIS DÉCENTS

Depuis 1994, le Burkina Faso connaît une croissance économique moyenne d'au moins 5%. Les contributions des secteurs économiques à cette croissance n'ont pas beaucoup changé dans le temps. Le système productif est marqué par une prépondérance du secteur tertiaire dont la part est supérieure à 45%. Le poids du secteur primaire varie entre 28 et 31% et celui du secteur secondaire, entre 14% et 24%. Cette évolution des parts sectorielles à la formation du PIB de 1994 à 2014 traduit le fait qu'il n'y a pas de transformation de la structure de la production qui reste caractérisée par une faible évolution de la productivité du secteur rural, une industrie manufacturière déclinante et des activités tertiaires dominées par le secteur informel.

Les activités agricoles sont dominées par une agriculture de subsistance à l'échelle des petites exploitations familiales. L'entrepreneuriat rural est très faiblement développé, réduisant les possibilités de valorisation, de diversification et de commercialisation des produits nationaux. Les autres activités (industrie et commerce) sont dominées par le secteur informel, compte tenu des facteurs limitatifs à l'émergence d'un véritable secteur formel. Ainsi, avec un environnement des affaires insuffisamment attractif et peu propice à l'accroissement des investissements privés, l'économie nationale est caractérisée dominée par un secteur primaire peu productif et vulnérable, un secteur secondaire fragilisé par le déclin des industries manufacturières et un secteur tertiaire de plus en plus informel.

1.2.1. UN ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES INSUFFISAMMENT ATTRACTIF ET PEU PROPICE À L'ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Malgré les efforts de simplification des procédures de création d'entreprises, le nombre d'entreprises nouvellement créées est resté faible entre 2010 et 2015. Il a été de l'ordre de 6 500 en moyenne par an sur la période. Quant au le taux de mortalité des entreprises, il était relativement élevé, près de 20% en 2015, faute de mesures d'accompagnement et de suivi. L'investissement privé qui se situe à environ 18% du PIB, est en-deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

En fait, le secteur privé est confronté à plusieurs contraintes et difficultés. Avant tout, il y a le très faible niveau de développement du capital humain, avec 1,12 année d'éducation en moyenne pour la force de travail, comparé à plus de 2 en Afrique subsaharienne. Le renforcement des ressources humaines est un des facteurs-clés du développement du secteur privé. Il s'agit d'un prérequis pour le développement et la diversification des bases productives, ainsi que pour l'attrait des capitaux.

Ensuite, il y a le niveau d'équipement du territoire et les coûts des facteurs. Les coûts excessifs et les délais de transport des matières premières constituent les plus grands handicaps aux entreprises. Les coûts de l'énergie et sa disponibilité régulière d'une part et d'autre part, la cherté et les difficultés d'accès aux techniques de communication sont des contraintes majeures pour le développement d'un secteur privé compétitif. Également, l'insuffisance de formation technique de la main-d'œuvre et du savoir-faire industriel du travailleur burkinabè pèse lourdement, sur le niveau de productivité et d'innovation des entreprises.

Enfin, les insuffisances de capacités d'appui-conseil au niveau technique et de management ne permettent pas au secteur privé dans son ensemble, d'opérer une mutation rapide. La concurrence du secteur informel pèse aussi lourdement sur les capacités de développement des entreprises formelles. Par ailleurs, il y a lieu de souligner les difficultés d'accès au financement, aussi bien pour le démarrage que pour le développement des activités. Selon le rapport des enquêtes menées par le Forum économique mondial (FEM 2015), au Burkina Faso, le secteur privé a identifié les contraintes suivantes, par ordre d'importance : (i) l'accès au financement, (ii) la corruption, (iii) la fiscalité, (iv) la qualité du capital humain et (v) l'offre inadéquate de l'infrastructure.

En réponse à ces contraintes et difficultés, un processus de réformes a été engagé dans la perspective de promouvoir le développement du secteur privé et des capacités de production. Parmi ces réformes et mesures, il y a : (i) le développement du secteur financier (le nombre de banques a ainsi été doublé, en l'espace de 10 ans et plusieurs fonds ont été mis en place) et (ii) la réforme du climat des affaires qui est restée insuffisamment ou partiellement mise en œuvre.

En somme, la lenteur dans la mise en œuvre des réformes, les difficultés d'accès au financement, les coûts des facteurs de production, le faible niveau de qualification des ressources humaines, la faiblesse des infrastructures de soutien et la corruption plombent la compétitivité et l'élargissement des bases productives du secteur privé.

Les défis critiques pour l'affirmation du secteur privé en tant qu'acteur dynamique du processus de transformation structurelle sont donc : (i) l'amélioration de l'environnement des affaires pour créer les conditions de développement des entreprises privées et attirer les investisseurs, (ii) la réduction des obstacles qui entravent sérieusement, le développement du secteur privé et (iii) l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

1.2.2. UN SECTEUR PRIMAIRE PEU PRODUCTIF ET VULNÉRABLE

1.2.2.1. UNE AGRICULTURE À FAIBLE PRODUCTIVITÉ ET SUJETTE AUX ALÉAS

Les interventions dans le secteur agricole ont permis d'enregistrer des progrès, notamment, une augmentation moyenne de la production céréalière de 2% par an sur la période 2011-2015, un accroissement moyen du PIB agricole de 1,8% l'an (base 1999) sur la même période et une réduction de l'incidence de la pauvreté en milieu rural qui est passée de 52,8% en 2009 à 47,5% en 2014. D'une manière générale, ces performances ont été en-deçà des résultats escomptés en raison : (i) de la dépendance du sous-secteur de l'agriculture aux aléas, (ii) de l'intensification insuffisante de la production, (iii) de la faible durabilité du système agricole, notamment son impact sur

les écosystèmes et l'environnement, (iv) du faible niveau d'équipement des exploitations agricoles, (v) du faible niveau d'accès au crédit agricole (moins de 15% des producteurs), (vi) du faible développement de la transformation, (vii) d'une faible commercialisation (moins de 20% de la production), (viii) de la faible diversification de la production et (ix) du fort taux d'analphabétisme.

Aussi les défis majeurs que le sous-secteur de la production agricole doit relever sont-ils : (i) l'amélioration de la maîtrise de l'eau à des fins agricoles, (ii) l'amélioration de la productivité agricole, (iii) le découplage de la production agricole et de la dégradation de l'environnement dans la logique de l'économie verte, (iv) le développement de l'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire, (v) l'amélioration de la résilience de l'agriculture aux risques agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques et aux catastrophes naturelles, (vi) le renforcement du système de recherche-développement en agriculture et la valorisation des résultats de la recherche, (vii) l'accélération du processus de la sécurisation foncière des exploitations agricoles, (viii) la facilitation de l'accès au financement, (ix) le développement d'une prospective active permanente pour la recherche des produits de niches économiques et des réformes adéquates, en vue de limiter les risques futurs, (x) le renforcement de la liaison production-marché, (xi) l'amélioration du cadre réglementaire et normatif et (xii) le développement du tissu d'infrastructures structurantes. La résolution de ces défis permettra par ailleurs, de contribuer à la sécurité alimentaire.

1.2.2.2. UN ÉLEVAGE FAIBLEMENT COMPÉTITIF

À l'instar du sous-secteur agricole, des acquis peuvent être relevés dans le sous-secteur de l'élevage notamment, une augmentation générale des effectifs des bovins de 8,24%, des petits ruminants et de la volaille de 12,55%, de 2011 à 2015. Cependant, les insuffisances sont importantes et portent principalement, sur la productivité et la compétitivité des productions animales, la transformation des produits d'élevage, la promotion des entreprises de productions animales modernes et l'organisation des marchés d'élevage.

Au regard de ces insuffisances, les défis du sous-secteur de l'élevage sont : (i) la facilitation de l'accès aux intrants et équipements, (ii) l'accès aux crédits, (iii) l'augmentation et la modernisation des capacités de transformations des produits carnés, (iv) l'organisation incitative du marché, (v) le renforcement de la formation professionnelle adaptée et de la recherche-développement en production animale, (vi) le renforcement de la résilience du sous-secteur aux risques d'élevage notamment, les chocs zoo-sanitaires, climatiques et les conflits.

1.2.2.3. DES RESSOURCES HALIEUTIQUES FAIBLEMENT DÉVELOPPÉES

La production halieutique a enregistré une augmentation de 38% entre 2011 et 2015, passant de 15 200 à 20 977 tonnes. Malgré cette augmentation, elle peine à couvrir un cinquième du besoin de consommation nationale, estimé à 3,49 kg/personne/an, de sorte que le Burkina Faso reste fortement dépendant des importations de produits halieutiques.

Pour inverser la tendance et atteindre une couverture de plus de 50% des besoins de consommation, il faut permettre : (i) l'amélioration des capacités nationales de production halieutique, (ii) l'intégration de la protection des ressources halieutiques

dans les projets de construction de barrages et de retenues d'eau, (iii) le renforcement de la recherche-développement en matière de pêche et d'aquaculture, (iv) l'accès aux crédits des acteurs de la pêche et de l'aquaculture, (v) l'organisation et le renforcement des capacités des communautés de pêcheurs.

1.2.2.4. DES PRODUCTIONS FORESTIÈRES ET FAUNIQUES À ACCROÎTRE

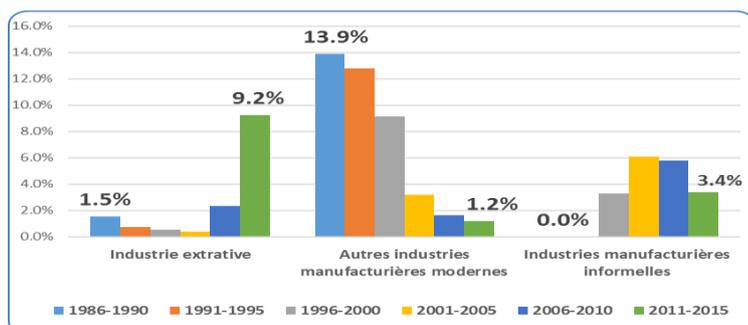
Les exploitations forestières et fauniques constituent un potentiel important, en termes d'emplois pourvus, de revenus générés, aussi bien pour les populations que pour l'État. Leur part dans le PIB a connu une augmentation entre 1996 et 2015, passant de 1,5% sur la période 1996-2000 à 3,4% sur la période 2011-2015. La production du sous-secteur est imputable aux potentialités naturelles dont il regorge. Cependant, le couvert forestier qui représente 14% du territoire national contre une norme internationale de 30%, connaît une dégradation annuelle de l'ordre de 110 000 hectares.

Dans un contexte international de développement du marché de carbone et des mécanismes de développement propre, ce secteur pourrait être une source de financement importante pour le développement, si la tendance de dégradation est inversée. Au regard des contraintes et opportunités, pour améliorer la contribution du sous-secteur à l'économie, il s'agit de veiller à : (i) l'accroissement de la production et de la transformation des produits forestiers non ligneux à forte potentialité de création d'emplois, (ii) la gestion durable des ressources forestières et fauniques, (iii) l'augmentation des superficies forestières sous aménagement, (iv) la promotion des petites et moyennes unités de productions fauniques créatrices d'emplois et de revenus et (v) la promotion de l'éco-tourisme.

1.2.3. UN SECTEUR SECONDAIRE FRAGILISÉ PAR LE DÉCLIN DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

La part du secteur secondaire dans le PIB a connu une régression sur la période 1986-2010, passant de 21,5% sur la période 1986-1990 à 17,3% entre 2006 et 2010. L'analyse détaillée de cette contribution (cf. Graphique 2) montre deux constats majeurs : (i) la nette baisse de la contribution des industries manufacturières modernes autres que l'égrenage de coton de 13,9% sur la période 1986-1990 à 1,2%, sur la période 2011-2015 et (ii) la nette progression de la contribution des industries extractives, passant de 1,5% sur la période 1986-1990, à 9,2% sur la période 2011-2015.

Graphique 2 : parts contributives des branches d'activité du secteur secondaire dans le PIB



Source : données de l'Instrument automatisé de prévision (IAP) (DGEP, avril 2016)

1.2.3.1. UN SECTEUR MINIER EN PLEIN ESSOR MAIS FAIBLEMENT GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS

En raison des mesures d'attraction de l'investissement privé, prises au milieu des années 1990, la production minière s'est accrue, grâce à l'ouverture de plusieurs mines industrielles cohabitant de manière conflictuelle avec les exploitations artisanales. Toutefois, l'essor du sous-secteur minier ne s'est pas accompagné d'une création importante d'emplois décents et d'un effet d'entraînement important sur les autres secteurs de l'économie, surtout au niveau local. Il a en outre, engendré une dégradation des ressources naturelles dont la pollution des eaux, nécessitant une évaluation par des études stratégiques.

Au regard de ces constats, les défis à relever, afin d'accroître les bénéfices sociaux et économiques du sous-secteur minier, sont : (i) le développement de l'information géologique et minière, (ii) la création et la valorisation de l'expertise nationale, (iii) l'encadrement de l'exploitation artisanale, (iv) la promotion de la petite mine mécanisée, (v) la surveillance des zones d'exploitation, au regard des conventions relatives au respect de l'environnement, (vi) l'accroissement des achats locaux de biens et services des mines, (vii) l'amélioration de l'impact des mines dans le développement local, (viii) l'amélioration du contrôle et du suivi de l'activité minière et (ix) un bon usage de la rente minière.

1.2.3.2. DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES PEU COMPÉTITIVES ET DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

L'analyse de la dynamique de la contribution des industries manufacturières, à travers l'appréciation des exportations des produits manufacturés, est riche de plusieurs enseignements. Le premier constat est qu'à partir du début des années 1990, il y a eu une rupture structurelle dans la composition des exportations. Dès 1993-1994, les exportations des produits manufacturés ont cédé la place aux exportations du coton. De plus, la dévaluation du franc CFA de 1994 n'a pas contribué à améliorer la compétitivité des industries manufacturières nationales. La part des exportations manufacturières dans les exportations totales de biens, a régressé de 32,7% en 1993 à 28,6% en 1994. Cette contraction s'est poursuivie jusqu'en 1997, avec une part des produits manufacturés dans les exportations qui n'était plus que de 8%. Cela traduit le tournant pris par l'économie burkinabè dans la spécialisation des produits primaires (coton et or non monétaire), au détriment de l'industrie manufacturière à fort potentiel d'effets multiplicateurs sur les économies locales, en termes d'emplois et de diversification du tissu productif.

Face au recul de la part relative de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB, des réformes ont été initiées en vue de restructurer les entreprises en difficulté et d'améliorer l'environnement des affaires. En dépit de ces réformes, l'industrie manufacturière demeure peu compétitive, du fait de nombreuses contraintes liées aux coûts des facteurs de production comme l'électricité, les transports, les télécommunications, le crédit et la main-d'œuvre.

Ainsi, pour un développement véritable des industries manufacturières, les défis suivants, doivent être relevés : (i) l'augmentation de l'offre d'électricité, ainsi que la réduction du coût, (ii) la réalisation de grands travaux de désenclavement du Burkina Faso, (iii) l'amélioration de la qualité, du coût et de la fiabilité des services de

télécommunication, (iv) l'approfondissement du système financier, (v) l'amélioration de la qualité des ressources humaines adaptées aux besoins du secteur privé, (vi) l'incitation du secteur privé à investir dans la recherche et à l'utilisation des résultats de la recherche déjà éprouvés et (vii) la lutte contre la fraude, le faux et la contrefaçon.

1.2.3.3. UN ARTISANAT PEU COMPÉTITIF ET À FORMALISER

Le sous-secteur de l'artisanat est marqué par une multiplicité des structures d'encadrement qui ne favorise pas une capitalisation des actions mises en œuvre dans le secteur. En outre, l'inadéquation des textes réglementant le secteur et/ou leur inadaptation à l'évolution du secteur, l'absence d'une organisation homogène des acteurs à l'échelle nationale, sont autant de problèmes qui minent le développement du secteur et confinent l'exercice de l'activité dans un cadre informel. Par ailleurs, le diagnostic du secteur fait ressortir d'une part, le problème de la compétitivité des produits et services de l'artisanat rendant difficile leur accès aux marchés national et international et d'autre part, une concurrence déloyale qui plombe les performances commerciales des produits de l'artisanat des entreprises locales. Enfin, malgré les dispositifs financiers nationaux existants, les artisans rencontrent d'énormes difficultés d'accès au crédit pour le financement de leurs activités.

Pour permettre au secteur de l'artisanat de jouer pleinement son rôle dans le développement économique et social du Burkina Faso, les défis ci-après, se doivent d'être relevés : (i) la définition d'un cadre réglementaire et institutionnel propice au développement du secteur, (ii) le renforcement des capacités techniques, productives des artisans et des structures d'encadrement, (iii) l'amélioration de l'accès des artisans au crédit, (iv) la facilitation de l'accès à la commande publique et (v) l'amélioration de la protection des œuvres artisanales.

1.2.3.4. UN FAIBLE APPUI AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL AVEC UNE OFFRE D'ÉNERGIE INSUFFISANTE ET CÔUTEUSE

Le sous-secteur d'appui au développement industriel comprend les infrastructures d'accueil d'unités industrielles (zones industrielles, zones d'activités diverses, zones franches industrielles), de transport, d'énergie et de télécommunication. Les infrastructures de soutien à la production demeurent dans l'ensemble, faiblement développées.

En matière d'infrastructures d'accueil d'unités industrielles, les zones industrielles existantes sont quasi saturées et sont localisées essentiellement à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, au détriment des autres capitales régionales. En outre, les zones existantes ne sont pas viabilisées. Au regard de ces insuffisances, le principal défi est la création et la viabilisation des zones industrielles.

Concernant les infrastructures de transport, en 2015, la couverture du réseau routier classé reste faible (5,6 km/100 km² et 100 km/100 000 habitants) comparée à la moyenne CEDEAO (10,5 km/100 km² et 266 km/100 000 habitants). L'étendue du réseau bitumé demeure également faible, alors qu'il assure 56% du trafic total. Au niveau des infrastructures ferroviaires, le réseau n'a subi aucune extension, depuis les années 1990. Le linéaire total du réseau ferroviaire mesure 623 km dont seulement 518 km en exploitation. Enfin, le transport aérien est marqué uniquement par deux aéroports fonctionnels avec un faible trafic.

Au regard de ces constats, les défis relatifs aux infrastructures de transport sont : (i) la réalisation d'infrastructures aéroportuaires conformes aux normes internationales, (ii) l'amélioration de l'accessibilité aux zones de production, aux pôles commerciaux, aux centres touristiques et aux centres sociaux de base, (iii) la mise en œuvre de liaisons entre agglomérations secondaires, (iv) la réhabilitation et l'extension des réseaux ferroviaires et (v) l'intensification des travaux à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) dans la réalisation des infrastructures.

L'offre d'électricité, insuffisante pour satisfaire la demande sans cesse croissante, est constituée de 6,4% d'énergies renouvelables, 62,9% de productions thermiques et de 30,7% d'énergies importées. En fait, l'accès à l'énergie (électricité et hydrocarbures, énergies renouvelables) demeure problématique pour les ménages et les entreprises. Avec un prix de 75 FCFA le kilowattheure en 2015, pour les hautes tensions, le coût de l'électricité au Burkina Faso est particulièrement élevé, comparativement aux pays de l'Afrique de l'Ouest. De même, le coût élevé et la volatilité des prix des hydrocarbures constituent une forte contrainte, bien qu'une légère baisse soit constatée ces dernières années. En conséquence, l'accès à l'électricité reste globalement faible. En 2015, le taux d'électrification, qui mesure la proportion des ménages disposant d'un abonnement d'électricité avec un opérateur, était de 59,88% en milieu urbain, 3,06% en milieu rural et 18,83% en moyenne nationale.

L'amélioration de l'offre d'énergie et de l'accès à l'énergie exige : (i) d'accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, (ii) de faciliter l'accès aux services énergétiques modernes, (iii) de promouvoir l'autonomisation énergétique au niveau national, (iv) de créer des services d'énergie, (v) de promouvoir l'efficacité énergétique et (vi) d'assurer la disponibilité permanente des hydrocarbures de qualité, sur toute l'étendue du territoire national.

En matière de Technologies de l'information et de la communication (TIC), l'offre est insuffisante, irrégulière et coûteuse contre une demande en forte croissance. Les infrastructures de télécommunication sont marquées par la lenteur du déploiement de la fibre optique et l'absence d'un réseau dorsal national de télécommunication, induisant la faible qualité de l'offre et la cherté des services de TIC.

La couverture 3G a été introduite, permettant d'augmenter le nombre d'utilisateurs d'Internet de 1% en 2009 à 9,4% en 2015. Malgré ces progrès, seulement 4,1% en 2009 des entreprises utilisaient Internet pour leurs activités. Ces chiffres sont encore plus faibles pour les PME et les entreprises situées hors de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. En général, le débit moyen reste très bas, avec une bande passante internationale de 2 860 bit/s disponible par utilisateur contre 8 349 bit/s au Sénégal et 221 660 bit/s en France, par utilisateur. En dépit des actions allant dans le sens de sa réduction, l'accès à Internet reste coûteux pour la majorité des Burkinabè et pour les entreprises. Le coût moyen d'un accès mensuel à l'Internet fixe est d'environ 22 000 FCFA. Vu le faible nombre d'opérateurs, deux pour l'Internet mobile, trois pour l'Internet fixe et la téléphonie mobile, l'ouverture du marché à de nouveaux opérateurs et les investissements de mise à niveau sont des opportunités pour la baisse du coût d'accès et le renforcement de la contribution de la branche des TIC à la croissance économique.

Les TIC peuvent contribuer à jouer un rôle très important dans le processus de transformation structurelle de l'économie et l'accélération de son développement économique et social. Plusieurs raisons militent pour cette orientation : une population jeune, une trajectoire de croissance économique ascendante soutenue depuis plusieurs années, un contexte de renouveau démocratique créant de nouvelles opportunités économiques, une volonté politique d'accélérer la transformation structurelle de l'économie et la proximité de plusieurs marchés régionaux.

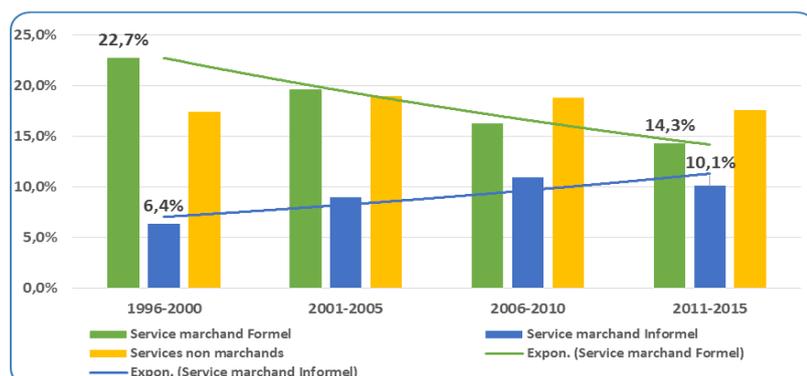
Mais, pour que les TIC jouent leur rôle dans le changement des modes de fonctionnement des entreprises et des marchés de biens et services, les défis suivants, se présentent : (i) la formation d'informaticiens et de professionnels du numérique, (ii) le développement des infrastructures des TIC dans toutes les régions, (iii) l'amélioration de la gouvernance des TIC et (iv) le développement de l'e-gouvernement.

1.2.4. UN SECTEUR TERTIAIRE DE PLUS EN PLUS INFORMEL

Les principales branches constituant le secteur tertiaire sont le transport, le commerce, les postes et télécommunications, les services financiers et les services fournis aux entreprises, les services culturels, touristiques et les services sportifs.

La contribution des services marchands au secteur tertiaire a été de 60% en moyenne, sur la période 1996-2015. L'analyse de son évolution (cf. Graphique 3) permet de dégager deux constats majeurs : (i) une réduction de la contribution des services marchands formels (de 22,7% du PIB sur la période 1996-2000 à 14,3% entre 2011 et 2015) et (ii) une augmentation de la contribution des services marchands informels. Ces constats montrent la tendance d'"informalisation" du secteur tertiaire. Par ailleurs, les services marchands informels sont majoritairement, des commerces d'importation.

Graphique 3 : évolution des parts contributives des branches du secteur tertiaire au PIB



Source : à partir des données de l'IAP (DGEPI, avril 2016)

Les services fournis par l'économie informelle se retrouvent notamment, dans le commerce, les transports, la restauration et les autres services marchands. Exclusivement tournée vers le marché intérieur, l'économie informelle a pour principal débouché, la satisfaction des besoins des ménages par les services marchands. Elle contribue aux recettes fiscales par le paiement des patentes, mais sa part dans les impôts et taxes payés à l'État reste faible.

Afin d'assurer une meilleure contribution de l'économie informelle au développement national, il s'avère important de trouver des réponses aux défis que sont : (i) la facilitation de l'accès au crédit et (ii) les meilleures formes de formalisation des structures de productions informelles.

La part de la branche des services culturels au PIB s'est située à près de 3% entre 2012 et 2014 et a créé 170 000 emplois culturels. En revanche, l'insuffisance et la mauvaise répartition des infrastructures culturelles sur le territoire national, la faible diffusion des produits culturels par les médias, la faible consommation des produits culturels par les ménages (0,62%), en sont les principales contraintes.

Les activités touristiques connaissent un développement important lié en grande partie, au dynamisme des sous-secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des voyages. Les principales contraintes sont liées au manque de financement, à l'insuffisance de personnel qualifié et au faible niveau d'aménagement des sites touristiques.

Pour les services touristiques et culturels, au nombre des défis, figurent : (i) l'accroissement de l'investissement privé et public, (ii) le développement des ressources humaines et la structuration des acteurs, (iii) la professionnalisation des manifestations culturelles et touristiques, (iv) la promotion de l'émergence de grands groupes d'entreprises hôtelières et (v) la promotion intérieure et extérieure des produits culturels et touristiques.

L'industrie sportive qui regroupe la formation et les transferts des sportifs, les transferts monétaires respectueux des droits des sportifs, les dépenses et recettes des événements sportifs (billetterie, sponsoring, droits de diffusion et produits sous licence), est faiblement développée. Afin d'exploiter le grand potentiel national, il faudra assurer : (i) l'augmentation de l'offre de formation sportive, (ii) l'accroissement des infrastructures sportives et de loisirs de qualité, (iii) l'opérationnalisation du sport public obligatoire, (iv) l'amélioration du fonctionnement des fédérations et des clubs et (v) la mise en place des filières sport-études.

Pour les services de transport, l'offre ne donne pas toutes les garanties en matière de sécurité, de sûreté, de confort, de délai et de rentabilité. Par ailleurs, le secteur est toujours caractérisé par son atomisation et pratiqué par des acteurs insuffisamment formés. L'âge des véhicules (en moyenne 20 ans) plombe la compétitivité des transporteurs burkinabè.

Les défis ont trait à : (i) la sécurisation des titres de transport, (ii) la professionnalisation des acteurs du transport routier, (iii) la modernisation du parc de véhicules de transport routier, (iv) l'amélioration des conditions de la mobilité urbaine et rurale, (v) l'amélioration de la gestion et de l'exploitation des services de sûreté et de facilitation aux aéroports internationaux de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, (vi) l'amélioration de la compétitivité des acteurs, (vii) l'amélioration de l'offre de transport aérien et ferroviaire et (viii) l'amélioration de la sécurité routière.

Les défis auxquels l'industrie des services des postes et télécommunications est confrontée sont : (i) le développement des services de qualité, (ii) l'amélioration de la régulation du secteur des TIC et une gouvernance appropriée au secteur, (iii) la promotion des contenus locaux dans le domaine du numérique, (iv) le développement

du service universel, (v) le développement des initiatives, en vue de lutter contre la cybercriminalité, (vi) le développement des services postaux modernes sur l'ensemble du territoire, (vii) le développement des ressources humaines dans le secteur.

Dans le domaine des services financiers, les défis sont relatifs à : (i) la diversification de l'offre de services, y compris en direction de la diaspora, (ii) l'amélioration de l'accessibilité physique et financière, (iii) l'accroissement des financements adaptés aux secteurs industriel et agricole.

Concernant la branche des services fournis aux entreprises ou services à ordre, les défis sont : (i) le renforcement des capacités des acteurs, (ii) la formation professionnelle et (iii) l'amélioration de la régulation desdits secteurs de services.

S'agissant de la branche commerce, elle est essentiellement basée sur les échanges des produits agricoles, les produits de l'artisanat local et les produits importés. Si le marché des produits agricoles est dynamique et bénéficie d'une demande importante, celui des produits artisanaux reste confronté à une demande timide et est faiblement prise en compte dans les commandes publiques de l'État.

En matière de commerce international, près de neuf dixièmes des exportations concernent les matières premières. Ces produits sont principalement, l'or non monétaire et le coton, les matières premières non transformées, dénotant de la faiblesse du tissu industriel national et de sa compétitivité. En retour, les Burkinabè importent majoritairement, les produits manufacturés pour 60% des importations, les produits pétroliers et miniers (environ 25% des importations) et les produits agricoles. La balance commerciale est généralement déficitaire. Les principaux défis de la branche concernent la diversification des produits d'exportation et la promotion de la transformation locale, en vue d'ajouter de la valeur à ces produits, à travers le renforcement des capacités productives et de commercialisation, ainsi que le renforcement des services d'appui à l'exportation.

1.2.5. CONSTATS MAJEURS : DES INSUFFISANCES STRUCTURELLES ET UN ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES À FAIBLES PERFORMANCES

L'analyse de la dynamique des secteurs de production de l'économie a relevé que la croissance est sujette à des insuffisances structurelles, accentuant sa vulnérabilité aux aléas. Les principales insuffisances structurelles de l'économie sont : (i) la faible productivité du secteur primaire dominé par une agriculture de subsistance soumise aux variabilités de la pluviosité, (ii) le déclin du secteur manufacturier lié à la faible compétitivité des industries existantes, ainsi qu'au faible développement de l'agro-industrie, (iii) l'"informalisation" du secteur tertiaire et le faible accès aux services financiers, (iv) l'étroitesse de la base des produits d'exportation, (v) l'insuffisance de ressources humaines de qualité adaptées aux besoins de la transformation structurelle du système productif.

L'économie burkinabè est en outre, soumise à un ensemble d'aléas dont les variabilités climatiques, la volatilité des prix des produits d'exportation (or et coton) et la réduction de l'Aide publique au développement (APD). Aussi, la lenteur dans la mise en œuvre des réformes structurelles, les difficultés d'accès au financement, les coûts des facteurs de production, le faible niveau de qualification des ressources humaines, la faiblesse

des infrastructures de soutien et la corruption sont autant de facteurs qui plombent la compétitivité et l'élargissement des bases productives du secteur privé.

Malgré ces écueils, elle regorge d'énormes potentialités. Il s'agit notamment : (i) du grand potentiel de production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique non encore exploité, (ii) du potentiel de développement de l'agro-industrie, (iii) du potentiel de développement des industries de services, (iv) du grand potentiel de développement de l'énergie solaire, (v) d'une main-d'œuvre jeune et (iv) et d'une diaspora importante.

Ces potentialités pourraient être mises à profit pour exploiter les opportunités qu'offre l'environnement extérieur dont les principales sont : (i) un grand marché ouest-africain de plus en plus dynamique, garanti par les accords régionaux et préconisant la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace communautaire, (ii) l'accroissement de la demande mondiale de produits agricoles, notamment en Europe de l'Est, en Inde et en Chine, (iii) le développement et la baisse des coûts d'accès aux TIC.

Le secteur privé est appelé à jouer un rôle moteur dans le processus de transformation structurelle de l'économie, de création d'emplois, de diversification et d'accroissement des produits exportés. Les défis critiques pour l'affirmation du secteur privé, en tant qu'acteur dynamique du processus de transformation structurelle sont donc : (i) l'amélioration de l'environnement des affaires pour créer les conditions de développement des entreprises privées et attirer les investisseurs, (ii) la réduction des obstacles qui entravent sérieusement, le développement du secteur privé et (iii) l'amélioration de la compétitivité des entreprises

1.3. UN CAPITAL HUMAIN INSUFFISANT ET PEU ADAPTÉ AUX BESOINS DU SYSTÈME PRODUCTIF NATIONAL

Le capital humain ou l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications ou expériences accumulés par un individu et qui déterminent en partie, sa capacité à travailler ou à produire pour lui-même ou pour les autres, dépend de la dynamique démographique, de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau et assainissement), de la recherche-développement, des opportunités en matière d'emploi, de formation et d'urbanisation.

1.3.1. UNE FORTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE PLOMBANT LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

La population du Burkina Faso est estimée à 19 034 397 habitants en 2016 et pourrait atteindre 21 510 181 d'habitants en 2020. Cette population est caractérisée par son extrême jeunesse. En effet, 47% de la population est âgée de moins de 15 ans, 67% de moins de 25 ans et 33,2% des jeunes ont un âge compris entre 15 et 35 ans.

Cette jeunesse de la population constitue, à moyen et long termes, un important atout pour le développement, à condition qu'il lui soit assuré une bonne santé, une bonne formation et son intégration effective dans le système national de production. Mais, à court terme, elle induit des rapports de dépendance élevés.

Selon les projections démographiques, en 2020, un tiers de la population du Burkina Faso vivrait en ville. Cette croissance urbaine devrait être le signe du développement, si elle est accompagnée d'une croissance économique équilibrée pouvant déboucher sur un développement intégré.

La forte croissance démographique (3,1%) résulte du taux brut de natalité élevé (45,84‰ en 2006), d'une baisse du taux brut de mortalité (11,8‰ en 2006), d'un solde migratoire négatif et en baisse continue.

Au demeurant, la dynamique démographique actuelle du Burkina Faso ne présente pas des opportunités à l'économie pour tirer profit du dividende démographique. Pour ce faire, les principaux défis à relever peuvent se résumer comme suit : (i) le développement des équipements collectifs, (ii) la maîtrise de la fécondité, (iii) une survie de l'enfant, (iv) l'accès à l'éducation, à l'eau potable et la santé de la population, (v) la formation professionnelle et l'employabilité des jeunes, (vi) la bonne gouvernance économique et politique.

1.3.2. UNE INSUFFISANCE DE RESSOURCES HUMAINES QUALIFIÉES, D'ÉQUIPEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES, DE PRODUITS DE TRAITEMENT ET DE QUALITÉ DES SERVICES DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Le profil des indicateurs de santé publique reste préoccupant. Les indicateurs de mortalité maternelle, néonatale et infantile respectivement, de 330 pour 100 000 nouvelles naissances, 23 pour 1 000 nouvelles naissances et 43 pour 1 000 nouvelles naissances, sont éloignés des normes internationales et des cibles des OMD. De même, les ressources humaines, les infrastructures et les indicateurs de couverture restent en-dessous des normes recommandées.

À cela, s'ajoute la question de la malnutrition à laquelle le décès d'un enfant sur deux est lié, dans un contexte de malnutrition chronique (30,2% en 2015), de malnutrition aiguë (10,4% en 2015) et de carences en micronutriments (vitamine A, iode, fer). Les différentes formes de malnutrition ont des conséquences irréversibles et néfastes sur la santé, la survie, le développement et les capacités cognitives de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que sur les capacités productives, reproductives et intellectuelles à l'âge adulte.

Les principaux défis se résument comme suit : (i) l'amélioration de la qualité de l'offre de services de santé, (ii) l'accroissement de l'accès aux services de santé, (iii) la mise à disposition des ressources humaines et des infrastructures aux normes internationales, (iv) la réduction des inégalités régionales, (v) le renforcement du système d'information sanitaire, (vi) la prévention et l'amélioration de la prise en charge intégrée de la malnutrition, (vii) le développement de la recherche en santé et (viii) la gouvernance des établissements de santé.

1.3.3. UNE ÉDUCATION ET UNE FORMATION EN PERTE DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE ET FAIBLEMENT ADAPTÉES AUX BESOINS DE L'ÉCONOMIE

Le système éducatif burkinabè a un caractère généraliste, peu professionnalisant et ne répond pas aux besoins du marché de l'emploi. En dépit des différentes réformes entreprises, du reste inadaptées, l'éducation de base est en perte de qualité, l'EFTP restent qualitativement et quantitativement faibles et désorganisés, avec des disparités

régionales et de genre accentuées. Les ordres d'enseignement post-primaire, secondaire et supérieur sont principalement basés sur un système généraliste peu tourné vers l'apprentissage d'un métier, avec 3,4% des effectifs scolarisés dans l'EFTP sur les effectifs totaux en 2015. Aussi, 63% des étudiants sont orientés dans des filières des sciences sociales et humaines. L'enseignement supérieur est dans une crise permanente mettant à mal le calendrier universitaire.

Les défis du système éducatif sont les suivants : (i) l'amélioration de la qualité de l'éducation de base, (ii) l'accroissement et l'amélioration de la qualité et de l'offre d'EFTP, et la réduction des disparités, (iii) l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'enseignement secondaire et supérieur, (iv) la réforme des enseignements primaire, post-primaire, secondaire et supérieur pour les adapter aux besoins de la transformation structurelle de l'économie, (v) le renforcement des capacités humaines et matérielles et (vi) l'amélioration de l'accès et de la qualité de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

1.3.4. UNE RECHERCHE SCIENTIFIQUE FAIBLEMENT DÉVELOPPÉE ET CONTRIBUANT PEU AU BIEN-ÊTRE DES BURKINABÈ

La recherche scientifique est marquée par des contraintes institutionnelles et organisationnelles qui se traduisent par la faible coordination des activités de recherche menées dans plusieurs ministères, la faible implication du gouvernement dans l'orientation et l'inexistence d'un cadre formel de partenariat fait essentiellement d'initiatives personnelles. De plus, le système national de la recherche souffre de la faible valorisation de ses résultats, de la vétusté des infrastructures et des équipements, de l'insécurité foncière des stations de recherche, de l'insuffisance de la recherche-développement, du vieillissement des ressources humaines et matérielles et de la faiblesse du financement de l'État.

En vue de développer la recherche scientifique et technologique et de valoriser ses résultats, il importe de parvenir : (i) à l'amélioration de la gouvernance de la recherche, (ii) au renforcement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières de la recherche scientifique et technologique, (iii) à l'orientation de la recherche vers les objectifs du développement, (iv) au renforcement du partenariat public-privé dans la valorisation des résultats de la recherche, (v) à la promotion de la coopération régionale et internationale dans le domaine de la recherche scientifique et technologique.

1.3.5. UNE OFFRE D'EMPLOIS DOMINÉE PAR L'ÉCONOMIE INFORMELLE

L'impératif auquel doit répondre l'économie burkinabè est celui de relever le défi de créer des emplois décents notamment, pour les jeunes et les femmes qui arrivent sur le marché du travail. En 2014, le taux de chômage était estimé à 6,6% dont 9,3% pour les femmes et 4% pour les hommes. Le chômage touche généralement les jeunes de façon disproportionnée. Les taux de chômage les plus élevés atteignent 8,6% pour la tranche d'âge de 15 à 19 ans et 7,6% pour celle de 20 à 24 ans. Le chômage est plus élevé en milieu urbain (7,1%) qu'en milieu rural où il est de 6,4%. Par ailleurs, la majorité des emplois ruraux ne sont pas décents car, ils couvrent à peine 50% du temps des actifs occupés à l'exemple du secteur agricole où le taux de sous-emploi est de 64%.

D'une manière générale, l'emploi reste dominé par le secteur informel, puisque seulement 6,4% est fourni par le secteur moderne. En 2015, le nombre d'emplois formels était estimé à seulement 685 625 dont 24,2% de femmes. Au nombre de ces emplois formels, on dénombrait 154 846 agents de l'État, soit 22,6% et 530 679 travailleurs du secteur privé immatriculés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), soit 77,4%. Parmi les agents de l'État, la proportion des femmes était de 33,3% et parmi les travailleurs du secteur privé immatriculés à la CNSS, cette proportion était de 21,6%.

Nonobstant les efforts d'organisation et de pilotage, l'importance des fonds de promotion de l'emploi et l'amélioration de la gouvernance du marché du travail, des défis persistent, notamment : (i) l'amélioration de l'employabilité des jeunes actifs, (ii) la réduction du sous-emploi de la main-d'œuvre rurale, (iii) l'élargissement de l'accès à la formation technique et professionnelle, (iv) la promotion de l'entrepreneuriat au profit des jeunes et des femmes, (v) l'amélioration de la gouvernance du marché du travail, l'extension et l'élargissement de la protection sociale.

1.3.6. DES ACQUIS À CONSOLIDER DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La période 2011-2015 a été marquée par des progrès notables en matière de gestion durable de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement. L'adoption de la Politique nationale de développement durable (PNDD) et de sa loi d'orientation, le Plan décennal d'action sur les modes de consommation et de production durables, ainsi que l'internalisation de l'Initiative pauvreté-environnement (IPE), ont mis en évidence la ferme volonté des autorités nationales de suivre les recommandations internationales pour la promotion d'un développement durable véritable.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable a été conséquente à l'échelle nationale, tout comme les progrès en matière d'assainissement en milieu urbain. Dans le domaine de l'accès à l'eau potable en milieu rural, le taux est passé de 58,5% en 2011 à 65% en 2015. En milieu urbain, ce taux était de 89,9% en 2015 contre 80% en 2011. S'agissant de l'assainissement en milieu rural, le taux d'accès est passé de 0,8% en 2011 à 12% en 2015. En milieu urbain, il est passé de 24% en 2011 à 34% en 2015.

Concernant la gestion intégrée des ressources en eau, on peut noter les acquis majeurs suivants : le renforcement du cadre institutionnel et juridique, à travers l'opérationnalisation des cinq agences de l'eau, l'élaboration de deux Schémas-directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), la mise en place des comités locaux de l'eau et l'opérationnalisation du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau.

En matière de mobilisation des ressources en eau, on compte plus de 1 018 barrages et 790 autres retenues d'eau de surface, répartis sur toute l'étendue du territoire national. Toutefois, plus de 95% des barrages sont constitués de petits ouvrages de moins de 10 mètres de hauteur et 80% ont une capacité de moins d'un million de mètres cubes.

En dépit des progrès réalisés, le secteur de l'environnement continue de faire face à des défis dont les principaux sont : (i) la gestion durable des ressources naturelles, (ii) la réduction des émissions de carbone, (iii) la promotion des modes de consommation et de production durables, dans le cadre de la transition vers une économie verte, (iv)

la lutte contre l'exploitation anarchique des ressources minières et (v) l'amélioration de la gouvernance de l'environnement.

Concernant l'eau et l'assainissement, les défis à relever sont : (i) la mobilisation, la gestion, la préservation et la valorisation durable des ressources en eau, (ii) l'amélioration de l'accès aux services d'eau et d'assainissement, (iii) la protection des écosystèmes existants et la préservation du cadre de vie, (iv) le renforcement de la coopération internationale en matière d'eau et (v) l'amélioration de la connaissance des ressources en eau.

1.3.7. UNE FORTE EXTENSION DES VILLES SANS UNE VÉRITABLE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'URBANISATION

Le Burkina Faso connaît une urbanisation galopante, caractérisée par une concentration croissante des populations dans les villes. Le taux d'urbanisation a été de 6,4% en 1975, 12,7% en 1985, 15,5% en 1996 et 22,7% en 2006. Estimée à 31,50% en 2016, la population urbaine croît deux fois plus vite que la population nationale et pourrait atteindre 39,6% à l'horizon 2025. Cette croissance est déséquilibrée parce que concentrée principalement à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui abritent 62 % de la population urbaine. Ces villes s'étalent très rapidement, sans les mesures d'accompagnement nécessaires en matière de planification, d'administration, d'infrastructures, d'équipements et de services. Les conséquences de cette croissance urbaine sur le sous-secteur de l'urbanisme et de l'habitat sont le déficit croissant de logements et l'extension démesurée des grandes villes, du fait des habitats spontanés.

Il en découle que les défis suivants doivent être relevés : (i) le renforcement des capacités humaines du domaine, (ii) la promotion de la planification et l'aménagement urbain, (iii) la promotion de l'accès aux logements décents, (iv) l'amélioration de la gouvernance urbaine et (v) le contrôle de l'extension géographique de la ville de Ouagadougou.

1.4. DES GOUVERNANCES POLITIQUE, ADMINISTRATIVE, ÉCONOMIQUE ET LOCALE PEU PERFORMANTES

En matière de gouvernance politique, les progrès enregistrés concernent la création et le renforcement des institutions républicaines, la professionnalisation de la défense et de la sécurité, la consolidation de l'État de droit et le renforcement des droits humains, la contribution aux efforts de paix et de sécurité dans des pays tiers, la cohésion sociale et l'amélioration de la solidarité nationale, ainsi que les avancées réalisées dans le domaine de l'information et de la communication.

En dépit de ces acquis, des défis demeurent à relever dont : (i) la consolidation de la démocratie et la promotion des valeurs républicaines, (ii) le renforcement du cadre juridique et réglementaire, (iii) le maintien de la paix et de la sécurité, (iv) la dépolitisation de l'environnement militaire et la bonne gouvernance militaire, (v) la dépolitisation de la chefferie traditionnelle, (vi) le renforcement de l'indépendance de la justice, (vii) l'amélioration de l'accès et de la qualité de services de justice, (viii) le renforcement de la protection des droits humains, (ix) la restauration de l'autorité de l'État, (x) le renforcement de la coopération internationale, (xi) la consolidation de la cohésion sociale et de la solidarité nationale, (xii) l'engagement des forces politiques

et des OSC dans un processus participatif, pour une gouvernance vertueuse et apaisée, (xiii) l'accès à l'information juste pour tous et sur tout le territoire national.

Dans le domaine de la gouvernance administrative, malgré les réformes entreprises, l'administration burkinabè reste confrontée à des défis tels que le maintien de la stabilité institutionnelle, sa modernisation, l'amélioration de l'offre de ses services et sa dépolitisation.

S'agissant de la gouvernance économique, les progrès s'évaluent, entre autres, en termes de pilotage et de gestion de l'économie, ainsi qu'en matière de gestion des finances publiques.

Toutefois, d'importants défis restent à relever notamment en matière : (i) de renforcement de la cohérence et de la rationalisation des politiques publiques, (ii) de renforcement des capacités de planification et de gestion de ces politiques, (iii) d'amélioration de la mobilisation des ressources, (iv) d'efficacité des dépenses publiques, (v) de réduction de la corruption et (vi) d'amélioration des capacités nationales en ce qui concerne l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne la gouvernance locale et la décentralisation, les principaux progrès sont relatifs à l'effectivité de la communalisation intégrale, au transfert de compétences aux collectivités territoriales et à l'accompagnement des entités décentralisées par une déconcentration des services de l'administration centrale.

Afin de consolider ces progrès, il importe de parvenir : (i) à la mise à jour du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation, (ii) à l'accélération du transfert des compétences, de ressources et des patrimoines, (iii) l'amélioration de la coordination de l'action publique au niveau déconcentré et à un meilleur accompagnement des collectivités territoriales par les services techniques déconcentrés, (iv) à la mobilisation des acteurs locaux (administrations déconcentrées, OSC, secteur privé, populations), (v) à l'amélioration de la gestion financière des collectivités territoriales, (vi) au renforcement de la gouvernance foncière et la maîtrise d'ouvrage, (vii) au renforcement de la cohésion sociale, au niveau local et (viii) au renforcement de la gouvernance environnementale locale.

1.5. DES DÉFIS MAJEURS À RELEVER POUR ASSURER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE BURKINABÈ

Au regard du diagnostic de la situation économique et sociale, il apparaît trois défis principaux à relever pour assurer la transformation structurelle de l'économie burkinabè. Ce sont les défis : (i) de la bonne gouvernance et de l'amélioration de la qualité des institutions, (ii) de la disponibilité et de l'employabilité de ressources humaines adaptées aux besoins de transformation structurelle de l'économie nationale, (iii) du développement des bases productives, de la compétitivité des secteurs de production et de transformation des produits nationaux, pour un développement industriel durable générateur d'emplois.

1.5.1. LA BONNE GOUVERNANCE ET LA QUALITÉ DES INSTITUTIONS

Le défi de la bonne gouvernance et de l'amélioration de la qualité des institutions pose tout d'abord, le problème de la stabilité politique et/ou gouvernementale, impliquant

nécessairement l'adoption d'un système démocratique qui garantisse la primauté du droit, la transparence, l'alternance et la lutte contre la corruption.

Ensuite, la mise en place d'un système juridique et judiciaire efficace est impérative pour garantir les droits fondamentaux de l'individu, les droits de propriété et stimuler l'investissement national comme international. Il importe que soient créées les conditions propres à donner confiance aux investisseurs et que soit mis en place un système fiscal efficace et fiable.

Par ailleurs, il convient de développer une culture nationale pour la préservation et la promotion de la fierté et de l'identité nationales, en mettant en avant les valeurs d'intégrité, au profit d'une gouvernance vertueuse.

Enfin, la cohérence dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques est fondamentale, pour renforcer leur lien avec le budget de l'État et favoriser une réforme efficace de la réglementation des marchés publics.

1.5.2. LA DISPONIBILITÉ ET L'EMPLOYABILITÉ DE RESSOURCES HUMAINES ADAPTÉES AUX BESOINS DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Le défi de la disponibilité et de l'employabilité de ressources humaines adaptées aux besoins de l'économie nationale commande un investissement conséquent dans le capital humain, par l'amélioration de la couverture sanitaire et la maîtrise de la démographie. D'où la nécessité d'apporter une aide aux mères et d'assurer des soins de santé adéquats aux enfants. De même, les services de soins de santé et de planification familiales devront être assurés aux adultes et aux personnes âgées. Dans ce sens, il est nécessaire d'améliorer la gouvernance sanitaire et la recherche en sciences de la santé, la qualité des prestations sanitaires, la disponibilité des ressources humaines, des infrastructures, des équipements et des produits de santé.

L'éducation constitue également un investissement important dans le capital humain. Il est primordial de parvenir dans un délai raisonnable, à la scolarisation universelle et d'instaurer le recrutement de jeunes diplômés sans emploi détenteurs d'un diplôme supérieur au Baccalauréat, pour combler les déficits de personnels enseignants du post-primaire et du secondaire. En fait, une transformation structurelle du système éducatif national est indispensable. Elle devra passer par : (i) l'augmentation de l'offre éducative tout en assurant sa qualité, (ii) la réussite de la réforme du continuum et du système Licence Master Doctorat (LMD), (iii) l'inversion de la tendance de prédominance de l'enseignement général au profit de l'EFTP, (iv) le renforcement de la fourniture de services sociaux aux élèves et étudiants, (v) le renforcement du financement des universités, des centres de formation technique et professionnelle et de la recherche universitaire et scientifique et (vi) le renforcement des infrastructures d'accueil.

1.5.3. LE DÉVELOPPEMENT DES BASES PRODUCTIVES ET DE LA COMPÉTITIVITÉ

Le défi du développement des bases productives et de la compétitivité comporte deux aspects notamment, le faible développement des bases productives pour un développement industriel durable et la faible compétitivité des secteurs de production et de transformation des produits nationaux.

Aussi est-il important de transformer structurellement les bases productives en œuvrant à : (i) la disponibilité en quantité de l'énergie pour les besoins du secteur industriel, (ii) la réduction des coûts des facteurs de production, dont l'énergie et les services de transport et de télécommunication, à travers des infrastructures résilientes permettant de désenclaver les zones de production et une bonne gouvernance de ces secteurs, (iii) la réorientation et la dynamisation de la recherche-développement vers les besoins réels d'innovations techniques et technologiques nationaux.

Il importe également d'instaurer une dynamique de réallocation des ressources et des activités à faible productivité vers des activités à plus forte productivité, ce qui entraînerait une productivité plus élevée dans l'ensemble de l'économie et un accroissement progressif des revenus.

La transformation des produits nationaux est au cœur de la transformation structurelle des bases productives qui verrait les transformations industrielles devenir progressivement prépondérantes. Cela ne sera possible qu'avec : (i) la réalisation de l'interconnexion des secteurs d'activités, (ii) la transformation et l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agro-sylvo-pastoraux, grâce à l'innovation, (iii) l'engagement de l'État dans la mise en œuvre d'unités de production à effets d'entraînement importants et (iv) la facilitation de la mise sur le marché (circuit de commercialisation, logistique et transport).

II. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 2016-2020

2.1. FONDEMENTS ET VISION

Le programme présidentiel qui invite à "*bâtir avec le peuple, un Burkina Faso de démocratie, de progrès économique et social, de liberté et de justice*" constitue le premier fondement du PNDES. Il ambitionne l'avènement d'une nation démocratique et prospère, par le biais d'*une transformation structurelle de l'économie nationale pour la mettre sur une nouvelle trajectoire de forte croissance, en réduisant profondément les inégalités sociales et la pauvreté rurale et urbaine*".

Le PNDES se fonde également, sur la vision Burkina 2025, intitulée : "*Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale*" et qui appelle "*les Burkinabè à transformer les déterminants de l'évolution du système Burkina, pour rendre l'économie nationale compétitive, conforter la croissance et la prospérité, et améliorer leur qualité de vie.*"

En outre, le PNDES s'inspire de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des ODD dont les travaux d'internalisation au Burkina Faso ont placé en première priorité, l'ODD 9 : "*Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation*".

Partant de ces fondements et considérant les défis de la transformation structurelle de l'économie nationale, la vision du PNDES à l'horizon 2020, se formule comme suit : "**le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables**".

Le PNDES s'inscrit ainsi dans une dynamique de transformation structurelle de l'économie burkinabè. Une telle option impliquera de la part de l'État, des politiques volontaristes et un rôle très actif du secteur privé dans l'accroissement des investissements productifs dans les secteurs porteurs et innovants, ainsi que dans l'accroissement qualitatif du capital humain. Dans leurs rôles respectifs, l'État, le secteur privé et la société civile devront fonctionner comme des compléments, plutôt que comme des substituts. L'État devra aider le marché à bien fonctionner, en créant les institutions pour cela, ce qui a l'avantage de mettre les investisseurs en confiance et de baisser les coûts de transaction. Cela se traduira par la mise en œuvre de politiques sectorielles cohérentes, efficaces et par un mode de gouvernance efficace, veillant au respect de l'équité et de la redevabilité de tous les acteurs du développement.

Les politiques sectorielles, les initiatives du secteur privé et les actions de la société civile devront être fondées sur les problématiques développementales les plus pertinentes, intégrant la dimension régionale, avec un réel potentiel d'effets catalyseurs impliquant : (i) l'amélioration de la gouvernance du développement, en vue de consolider les bases d'un "État capable" pouvant faire face aux facteurs de fragilité et prendre le leadership de son développement, avec les instruments appropriés de pilotage, (ii) la cohérence dans les référentiels de planification et de gestion de l'espace, en ciblant les structures nationales et régionales les mieux habilitées à mettre en œuvre les orientations stratégiques du PNDES, (iii) l'opérationnalisation des instruments de planification et de programmation, en mettant l'accent sur le lien entre les perspectives de long terme et celles de moyen terme, ainsi

qu'entre ces dernières et les exercices budgétaires annuels, (iv) la maîtrise des outils de suivi des résultats des politiques publiques, notamment des progrès en matière d'atteinte des principales cibles du PNDES, (v) la redynamisation du cadre de dialogue des politiques, ainsi que des mécanismes et outils de gestion et de suivi de l'APD, (vi) l'application d'une stratégie de réduction de la pauvreté, par l'élargissement de la base sociale de l'économie, en engageant les populations elles-mêmes dans les activités de croissance inclusive, (vii) l'approfondissement de l'approche du développement durable, par le renforcement de la gouvernance environnementale et l'intégration de la perspective de l'économie verte dans les politiques de développement.

2.2. PRINCIPES-DIRECTEURS

S'imprégnant de sa vision, les principes-directeurs formulés pour guider la mise en œuvre du PNDES sont : (i) le leadership national, (ii) l'équité, (iii) la subsidiarité et le partenariat, (iv) la GAR et (v) la proactivité.

2.2.1. LEADERSHIP NATIONAL

La mise en œuvre du PNDES se fera sous le leadership du gouvernement, à travers la définition et la mise en œuvre d'orientations claires de développement, le financement d'une grande partie des actions sur ressources propres, le cadrage des appuis des PTF sur les priorités de développement retenues dans le PNDES et la participation des communautés à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et des actions conduites par les institutions nationales, les départements ministériels, les collectivités territoriales et les autres structures étatiques.

Ce leadership sera assuré par la tenue permanente des cadres de dialogue nationaux et régionaux, pour qu'un véritable engouement soit maintenu, en vue de la prise en compte constante des aspirations des populations.

2.2.2. ÉQUITÉ ET GENRE

L'élaboration du PNDES a été participative et inclusive, par l'implication effective de toutes les parties prenantes au développement économique et social, au plan national et régional. Cette démarche sera poursuivie dans sa mise en œuvre, à travers une approche de partenariat, de promotion du dialogue social, de réduction des inégalités régionales, de développement des capacités de résilience de toutes les couches sociales, surtout les plus vulnérables et d'encouragement de la bonne gouvernance.

La réduction des inégalités sociales, régionales et la solidarité nationale seront le fil conducteur déterminant, pour assurer l'équité intra et intergénérationnelle, la prise en compte du genre, ainsi que la prise en compte des spécificités régionales par la valorisation de leurs potentialités, pour plus d'équité spatiale et de paix sociale.

L'équité sera également un principe-directeur de la mise en œuvre du PNDES, en faveur du développement durable, par la promotion des modes de consommation et de production durables, susceptibles d'améliorer la qualité de vie des populations, en milieu urbain comme en milieu rural. L'équité favorisera également, une utilisation rationnelle des ressources naturelles et leur contribution à l'économie, en tant que capital naturel.

L'application de ce principe devra se traduire aussi par la prise en compte constante des besoins de sécurité des citoyens et de primauté du droit.

2.2.3. SUBSIDIARITÉ ET PARTENARIAT

Par la prise en compte du principe-directeur de la subsidiarité et du partenariat, la mise en œuvre du PNDES conduira à ce que l'État ne se substitue pas à un partenaire qui soit à même de mieux exécuter une tâche que lui. Le PNDES conçoit ainsi un État incitateur mais susceptible d'intervenir directement dans la sphère de la production économique, pour des raisons stratégiques et dans une recherche de combinaison optimale entre faire et faire-faire.

En conséquence, ce principe devra se matérialiser par l'implication judicieuse des acteurs des collectivités territoriales, du secteur privé, à travers le renforcement du Partenariat public-privé (PPP), de la société civile et des PTF, dans l'exécution des actions retenues.

2.2.4. GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS (GAR)

La GAR est une approche utilisée pour améliorer l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en mettant l'accent sur l'atteinte de résultats préalables définis de façon réaliste.

En outre, la transparence et la reddition des comptes, éléments fondamentaux de la GAR, sont essentielles dans l'obtention des résultats de développement, en ce sens qu'elles permettent d'instaurer un climat de confiance et de garantir la pleine participation des acteurs à la réalisation des objectifs définis.

Aussi la démarche du PNDES devra-t-elle viser à atteindre les résultats définis, par une identification claire des objectifs, des résultats à atteindre, des moyens à mobiliser et des indicateurs de performance, avec la précision des différentes responsabilités selon les séquences et suivant les acteurs engagés. Dans ce cadre, chaque acteur sera donc solidairement tenu par l'atteinte des résultats découlant des activités ou du processus dont il aura la responsabilité.

2.2.5. PROACTIVITÉ

L'application du principe-directeur de la proactivité devra faire en sorte que l'exécution du PNDES s'inscrive dans une démarche prospective, au niveau de tous les acteurs, afin de faire face aux menaces et d'exploiter les meilleures opportunités offertes, à court, moyen et long termes.

Les acteurs impliqués dans l'exécution du PNDES devront donc être préparés à anticiper l'avenir avec promptitude, afin de réagir avec efficacité aux éventuels menaces et risques susceptibles de bloquer ou d'annihiler les progrès réalisés, ou de tirer profit des potentiels changements à même d'apporter des valeurs ajoutées au processus de développement national.

2.3. OBJECTIF GLOBAL, IMPACTS ATTENDUS ET PROCESSUS DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE

2.3.1. OBJECTIF GLOBAL

Pour concrétiser sa vision, le PNDES se fixe comme objectif global de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

2.3.2. IMPACTS ATTENDUS

Partant de l'objectif global, les impacts attendus du PNDES sont : (i) l'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, locale et environnementale, (ii) l'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7% et créatrice d'au moins 50 000 emplois décents par an, (iii) la baisse de l'incidence de la pauvreté pour qu'elle soit inférieure à 35% en 2020, (iv) la maîtrise de la croissance démographique annuelle afin qu'elle soit ramenée à 2,7% en 2020, (v) l'accélération du niveau de développement du capital humain et (vi) le changement des modes de production et de consommation s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

Les indicateurs présentés par le Tableau 1 sont retenus pour mesurer ces impacts.

Tableau 1 : les indicateurs d'impact

| Intitulé | Valeurs 2015 | Cibles 2018 | Cibles 2020 | Hypothèses |
|---|--------------|-------------|-------------|---|
| Incidence de la pauvreté | 40,1% | 38% | < 35% | - Renforcement de la sécurité, de la paix sociale et de la justice - Mobilisation conséquente de ressources pour le financement du développement - Meilleure adaptation aux chocs extérieurs et aux changements climatiques |
| Incidence de la pauvreté en milieu rural | 47,5% | 44% | < 38% | |
| Profondeur de la pauvreté | 3,3% | 2,7% | 1,6% | |
| Taux de croissance économique | 4,0% | 8,2% | 8,0% | |
| Part de l'industrie manufacturière dans le PIB | 6,6% | 8% | 12% | |
| Part des produits manufacturés dans les exportations de biens | 10,6% (2014) | 15% | 20% | |
| Productivité de la main-d'œuvre occupée (en milliers de FCFA) | 818,6 | 950 | 1 050 | |
| Nombre moyen d'emplois décents créés par an | 22 700 | ≥ 50 000 | ≥ 50 000 | |
| Taux de croissance démographique | 3,1% (2006) | 2,8% | 2,7% | |

Au plan social, les impacts escomptés sur l'ensemble des secteurs de l'économie permettront une réduction des inégalités sociales et des disparités régionales, avec un accent particulier sur les régions les plus touchées par la pauvreté. Ils induiront également l'amélioration des conditions de vie des ménages et de la participation de l'ensemble de la société au processus national de développement.

2.3.3. SCHÉMA DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE

La transformation structurelle est une caractéristique distinctive du processus de développement qui se fonde sur une bonne gouvernance et des ressources humaines de qualité et comporte, en général, quatre processus interdépendants : (i) l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur primaire consécutif à l'amélioration de sa productivité, (ii) l'émergence d'une économie moderne basée sur l'industrie et les services, (iii) l'amélioration de l'urbanisation et (iv) l'accélération de la transition démographique.

Le degré de transformation structurelle envisagée à l'horizon 2020 par le PNDES, sous hypothèses à satisfaire (Tableau 2) et prises en charge au niveau des axes stratégiques, est l'augmentation de la contribution des industries manufacturières au PIB et aux exportations, soutenue par l'accroissement de la productivité du secteur primaire, dans un contexte d'accélération de la transition démographique.

Tableau 2 : les indicateurs du schéma de transformation structurelle

| Secteurs | Indicateurs | Valeurs 2015 | Cibles 2018 | Cibles 2020 | Hypothèses |
|-----------------------------|--|-------------------------|--------------|----------------|---|
| Secteur primaire | Productivité du secteur primaire (en milliers de FCFA) par actif | 357 | 415 | 535,5 | -Maîtrise de l'eau pour l'agriculture -Développement des infrastructures rurales -Accès aux marchés -Sécurisation foncière en milieu rural -Accès au financement -Renforcement des capacités du secteur secondaire, etc. |
| | Part du secteur primaire dans le PIB | 30,3% | 28% | 28% | |
| | Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente) | 25% (moyenne 2005-2010) | 30% | 37,5% | |
| | Taux d'accroissement de l'approvisionnement des agro-industries | ND | 25% | 50% | |
| Secteur secondaire | Part du secteur secondaire dans le PIB | 20,10% | 21,1% | 22,4% | -Création et développement des structures d'appui au financement des PME/PMI -Création d'un fonds de garantie, d'une caisse des dépôts et consignations |
| | Part de l'industrie manufacturière dans le PIB | 6,60% | 8% | 12% | |
| | Taux de transformation des produits agricoles | 12% | 17% | 25% | |
| Secteur tertiaire | Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire | 20,7% | 18,5% | 15% | -Stabilité -Infrastructures -TIC -Accès au financement -Organisation du secteur informel -Accès au marché |
| | Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (<i>World Development Indicators</i> (WDI)) | 10,6% (2014) | 15% | 20% | |
| Urbanisation et démographie | Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie | 17,2% (2014) | 14% | 10% | -Accès universel à une gamme complète de services du planning familial -Assurance qualité des services de santé -Bonne gouvernance |
| | Indice synthétique de fécondité | 5,4 | 5 | 4,7 | |
| | Quotient de mortalité infanto-juvénile | 81,6 pour 1000 (2014) | 69 pour 1000 | 54,7 pour 1000 | |
| | Taux de dépendance économique | 140% (2009) | 90% | 83% | |
| | Taux de mortalité | 11,8 pour 1000 (2006) | 10 pour 1000 | 8 pour 1000 | |

Ce processus de transformation structurelle utilisera deux leviers liés complémentaires. Le premier levier est la création d'un environnement favorable au développement industriel, par le renforcement des secteurs d'appui, notamment l'énergie, les infrastructures de transport et la technologie, la réforme du système éducatif pour l'adapter aux besoins de la transformation visée et l'amélioration de la productivité du secteur primaire. Le second levier est la promotion d'une industrie compétitive et durable, par la réalisation d'investissements industriels structurants.

À l'horizon 2020, le processus se traduira par : (i) une augmentation de la productivité du secteur primaire de 50% et du taux de commercialisation des produits agricoles, améliorant l'approvisionnement de l'industrie agro-alimentaire en intrants agricoles, (ii) un doublement de la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB, (iii) un accroissement de la part des produits agricoles transformés de 12% en 2015 à 25% et, au total, par (iv) une hausse de la part du secteur secondaire dans le PIB de 20,1% en 2015 à 22,4%.

L'accroissement de la productivité agricole et des opportunités de transformation des produits agricoles, en particulier du coton, devra s'accompagner du changement de la composition et de la valeur des produits exportés, ainsi que de la réduction de l'économie informelle. Ainsi, la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire reculera de 20,7% en 2015 à 15% en 2020, tandis que la part des exportations de biens manufacturés dans les exportations de biens augmentera de 10,6% en 2014 à 20% en 2020.

Des mesures et interventions visant la maîtrise de la croissance démographique et de l'urbanisation, dans une perspective de transition démographique, seront également mises en œuvre. Les changements structurels porteront sur l'amélioration notable de l'efficacité des instruments de maîtrise de l'urbanisme et l'accélération de la transition démographique. Il est ainsi attendu : (i) l'amélioration de la qualité des infrastructures et services de l'urbanisme, à travers, entre autres, une réduction de la proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie de 17,2% en 2014 à 10% en 2020, (ii) la réduction de l'indice synthétique de fécondité de 5,4 enfants par femme en 2015 à 4,7 en 2020 et (iii) la réduction du taux de mortalité infanto-juvénile de 82 pour 1 000 en 2014 à 54,6 pour 1 000 en 2020.

2.3.4. SCHÉMA DE CROISSANCE

Le schéma de croissance du PNDES découle du cadrage macroéconomique réalisé selon trois scénarios : (i) le scénario tendanciel, avec un niveau de croissance moyen de 6,0% sur la période 2016-2020, (ii) le scénario pessimiste qui se fonde sur les hypothèses de survenue d'évènements perturbateurs dans l'activité économique et afficherait un taux de croissance moyen de 4,7% sur la période et (iii) le scénario volontariste tablant sur une croissance qui passerait de 5,7% en 2016 à plus de 8% en moyenne sur les quatre dernières années du plan, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 7,7% sur la période 2016-2020, pour un potentiel estimé à 6,0% sur les dix dernières années s'achevant en 2013, les années 2014 et 2015 ayant enregistré des niveaux de croissance de 4,0% du fait des chocs internes.

Le scénario volontariste correspond à la transformation structurelle projetée par le PNDES et qui consiste principalement en l'accroissement de la productivité du secteur

primaire et en l'augmentation de la contribution des industries manufacturières au PIB et aux exportations, dans un contexte d'accélération de la transition démographique.

Ainsi, la croissance annuelle moyenne de 7,7% sur la période 2016-2020 découlant du scénario volontariste a pour leviers, entre autres : (i) un accroissement de la production céréalière de 6,4% en moyenne par an et de la production des cultures de rente au rythme annuel moyen de 7,6% portée par des spéculations émergentes (sésame, stévia, moringa, etc.), (ii) une hausse de la production d'or de 7,2% du fait notamment de la maîtrise de la production artisanale et de l'entrée en production de trois nouvelles mines d'or, (iii) un maintien de la production de zinc qui devrait atteindre en moyenne 130 000 tonnes par an sur la période 2016-2020 et (iv) un démarrage progressif de l'exploitation de manganèse, avec une production qui passerait de 500 000 tonnes en 2017 pour atteindre près de 1 250 000 tonnes en 2020.

Ces leviers sont à mettre en rapport avec l'intensification prévue des investissements à hauteur de 8 408,2 milliards de francs CFA sur la période 2016-2020.

La réalisation de ce niveau d'investissement nécessitera une mise en œuvre réussie des réformes visant à accroître la mobilisation des ressources et à améliorer leur niveau d'absorption, ce qui devrait renforcer la stabilité du cadre macroéconomique.

Les comptes macroéconomiques concernant le secteur réel, les prix, les finances publiques et l'extérieur devront évoluer conformément à ce scénario volontariste.

2.3.4.1. ÉVOLUTION DU SECTEUR RÉEL

Au niveau du secteur primaire, la valeur ajoutée devrait connaître une croissance moyenne de 5,3% par an, avec une légère hausse à partir de 2018, portée par les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage. L'agriculture tirera avantage entre autres, de l'opérationnalisation des agropoles (Samendéni-Sourou, Bagrépôle), ainsi que de celle de nouveaux pôles de compétitivités (pôle de croissance du Sahel, pôle éco touristique de l'Est, Zones économiques spéciales (ZES), etc.), de la mécanisation agricole, de l'augmentation des superficies aménagées, de la mise à disposition des intrants et équipements agricoles. Quant à l'élevage, il sera soutenu par l'intensification et l'augmentation des produits de l'élevage, l'encadrement et l'appui-conseil des acteurs du sous-secteur, ainsi que la prévention des maladies d'animaux et épizooties.

Dans le secteur secondaire, la bonne orientation induite par les accroissements des productions des mines industrielles, des produits miniers comme l'or, le zinc, le cuivre et le manganèse, combinés à la production des industries traditionnelles va entraîner un accroissement de la valeur ajoutée du secteur de 10,2% en moyenne annuelle. En outre, du fait des travaux de construction d'infrastructures structurantes, la progression du secteur sera également imputable au dynamisme du sous-secteur du bâtiment et travaux publics qui bénéficieraient des grands projets d'investissement dans le domaine des transports, des logements, de la santé et de l'éducation. Par ailleurs, les industries manufacturières devraient tirer profit des actions entreprises pour accroître l'offre d'énergie, contribuant ainsi au renforcement de la dynamique du secteur.

Quant au secteur tertiaire, il devrait connaître un taux de croissance annuel moyen de 6,7%. Cette évolution sera soutenue par le dynamisme attendu dans les services marchands et sera principalement tirée par le commerce, les services financiers et les

TIC, ainsi que le tourisme, la culture et les activités connexes. L'activité dans les télécommunications tirera profit des actions tendant à améliorer l'offre de service, grâce aux investissements prévus pour le déploiement de la fibre optique. En outre, la tenue de certaines manifestations à caractère international (Semaine nationale de la culture (SNC), Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), Tour du Faso, etc.) devrait contribuer au renforcement du sous-secteur du tourisme et de l'hôtellerie.

Le Tableau 3 présente l'évolution attendue de la croissance du PIB et celle des valeurs ajoutées dans les secteurs économiques.

Tableau 3 : évolution de la valeur ajoutée des différents secteurs et du PIB réel

| Secteurs | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Moyenne |
|--------------------------------|------|-------|-------|-------|------|---------|
| Secteur primaire | 4,1% | 5,2% | 5,7% | 5,7% | 5,7% | 5,3% |
| Secteur secondaire | 6,4% | 12,2% | 12,4% | 10,4% | 9,7% | 10,2% |
| Secteur tertiaire | 5,7% | 6,3% | 7,0% | 6,8% | 7,4% | 6,7% |
| Taux de croissance du PIB réel | 5,7% | 8,4% | 8,2% | 8,3% | 8,0% | 7,7% |

Source : DGEF, IAP (juin 2016)

Selon l'optique emploi du PIB, la croissance sur la période serait portée par la consommation (+4,3 points de pourcentage) et l'investissement (+6,2 points de pourcentage), le taux d'investissement se situant en moyenne à 33,1% sur la période 2016-2020 et soutenu par l'exécution des investissements structurants du PNDES.

2.3.4.2. ÉVOLUTION DES PRIX

L'ambition de la croissance soutenue au taux moyen de 7,7% se réalisera sans un accroissement exagéré des prix dont le taux d'accroissement annuel moyen entre 2016 et 2020 sera de 2,4%, soit une hausse des prix maîtrisée en dessous du seuil maximum fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La maîtrise de l'évolution des prix découlera de l'accroissement maîtrisé et régulier de la production agricole. À la maîtrise de la variation de la production agricole, s'ajouteront les effets des actions d'orientation des prix des produits de grande consommation. La maîtrise de l'inflation favorisera l'investissement et la consommation, participant ainsi à l'accroissement de la production.

2.3.4.3. ÉVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES

Les recettes totales et les dons évolueront de 22,1% du PIB en 2016 à 30,1% du PIB en 2020. Le taux de pression fiscale s'améliorera sur la période, passant de 15,9% en 2016 à 19,2% en 2018, pour s'établir à 21,0% en 2020, soit une moyenne de 19,3% sur la période 2016-2020. Cet accroissement des recettes sur la période, sera soutenu par la forte croissance économique et le renforcement des mesures visant une amélioration des recouvrements.

La mise en œuvre des mesures et actions prévues par le PNDES se traduira par un accroissement soutenu des dépenses en général et de celles en capital, en particulier. En moyenne annuelle, les dépenses en capital (investissements publics) atteindront 11,1% du PIB. Les dépenses totales et prêts nets progresseront de 26,1% du PIB en

2016, pour se situer autour de 35,0% les années suivantes, soit une moyenne de 33,2% sur la période.

Grâce à la rationalisation des dépenses courantes, la masse salariale sera contenue en moyenne à 7,3% du PIB, tandis que les transferts courants représenteront 4,8% du PIB et les dépenses d'acquisition des biens et services se situeront en moyenne à 2,1% du PIB.

Sur la période 2016-2020, le déficit budgétaire se situera en moyenne à 6,6% du PIB, en lien avec l'accélération des dépenses d'investissement qu'impose la réalisation des grands travaux (cf. Tableau 4)

Tableau 4 : évolution des finances publiques de 2016 à 2020

| En pourcentage du PIB | 2015 (référence) | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Moyenne |
|--|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| Recettes totales et dons | 19,5 | 22,1 | 30,1 | 30,3 | 30,4 | 30,1 | 28,6 |
| Taux de pression fiscale | 14,2 | 15,9 | 19,5 | 19,9 | 20,4 | 21,0 | 19,3 |
| Dépenses totales et prêts-nets | 21,5 | 26,1 | 35,7 | 35,2 | 34,8 | 34,0 | 33,2 |
| Personnel | 7,1 | 7,2 | 7,3 | 7,3 | 7,3 | 7,2 | 7,2 |
| Acquisition de biens et services | 1,7 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 1,9 | 2,0 |
| Transferts courants | 4,6 | 5,0 | 4,4 | 4,3 | 4,2 | 4,2 | 4,4 |
| Investissements | 7,6 | 11,3 | 21,2 | 20,9 | 20,8 | 20,3 | 18,9 |
| <i>Dont investissements sur ressources propres</i> | <i>5,3</i> | <i>6,2</i> | <i>16,5</i> | <i>16,0</i> | <i>16,2</i> | <i>16,1</i> | <i>14,2</i> |
| Déficit budgétaire | 2,0 | 4,0 | 5,6 | 5,0 | 4,5 | 4,0 | 4,6 |

Source : DGEP, IAP (juin 2016)

Le déficit global en pourcentage du PIB s'inscrira en amélioration continue sur la période, pour s'établir à 4,0% en 2020, après un niveau de 5,6% en 2017. À long terme, il devra baisser pour être en phase avec la norme communautaire de 3% maximum. Le taux de pression fiscale et le ratio masse salariale sur recettes fiscales devront s'améliorer pour atteindre respectivement 21,0% et 34,4% en 2020, pour des normes de 20% minimum et 35% maximum. Quant au taux d'inflation et à l'encours de la dette (extérieure et intérieure) rapportés au PIB nominal, ils seront contenus dans la limite de la norme communautaire (respectivement 3% et 70% maximum).

2.3.4.4. ÉVOLUTION DU COMPTE EXTÉRIEUR

Afin de soutenir le schéma de la croissance forte, inclusive et génératrice d'emplois, l'accroissement des investissements que cette croissance implique conduira à un déficit moyen de la balance commerciale de 8,2% du PIB. Cela s'explique par une augmentation relativement plus rapide des importations qui passeront de 25,0% du PIB en 2016 à 29,2% en 2020, alors que le poids des exportations sur le PIB, lui fluctuera entre 18,9% et 21,3% du PIB.

2.4. AXES STRATÉGIQUES, OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET EFFETS ATTENDUS

L'analyse diagnostique de la situation économique et sociale a mis en évidence trois insuffisances majeures : (i) la vulnérabilité du système productif national, peu inclusif et faiblement créateur d'emplois décents, (ii) le sous-développement et l'inadéquation du capital humain avec les besoins de l'économie, (iii) des gouvernances politique, administrative, économique et locale peu performantes, freinant les efforts de développement économique et social.

Ces insuffisances conduisent à la formulation d'orientations allant dans le sens de la transformation structurelle attendue de la mise en œuvre du PNDES. Ces orientations sont regroupées en trois axes stratégiques, à savoir : (i) **Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration**, (ii) **Axe 2 : développer le capital humain**, (iii) **Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois**.

2.4.1. AXE 1 : RÉFORMER LES INSTITUTIONS ET MODERNISER L'ADMINISTRATION

Réformer les institutions et moderniser l'administration visent, d'une part, à garantir la paix, la sécurité, la justice et les droits humains et, d'autre part, à accroître l'efficacité des interventions de l'État et de ses partenaires, en vue d'impulser de nouvelles dynamiques économiques et sociales. Cette finalité globale se décline en trois Objectifs stratégiques (OS) qui sont : (i) **OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative**, (ii) **OS 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique** et (iii) **OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale**.

2.4.1.1. OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1 : PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

Pour l'OS 1.1, sept Effets attendus (EA) sont définis, à savoir : (i) **EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés**, (ii) **EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées**, (iii) **EA 1.1.3 : la défense est renforcée**, (iv) **EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous**, (v) **EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées**, (vi) **EA 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente** et (vii) **EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux**.

EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés. Il s'agira d'accroître le score *Country Policy and Institutional Assessment* (CPIA) (évaluation des politiques et institutions nationales) relatif à la qualité des institutions de 3,6 en 2015 à 4,8 en 2020, le taux de mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) de 35% en 2015 à 45% en 2020, le taux de participation à l'élection présidentielle de 60% en 2015 à 80% en 2020, de réduire le rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance de 60,3 km en 2015 à 54 km en 2020 et le temps moyen de traitement d'une affaire civile ou commerciale.

Les principales actions à mener porteront sur la consolidation de la démocratie, de la cohésion sociale, de la réconciliation et de la solidarité nationales, le renforcement de la protection des droits humains et de l'indépendance de la justice, l'amélioration de son accès à tous les citoyens, la restauration de l'autorité de l'État, la promotion de la paix et la dépolitisation de la chefferie traditionnelle.

EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées. Cela devra se traduire par une augmentation du taux de couverture des régions en plan Organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC) de 53% en 2015 à 100% en 2020, du taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels de 56,8% en 2015 à 75% en 2020 et du ratio agent de sécurité / population de 1/948 en 2015 à 1/910 en 2020.

Les principales orientations sont le renforcement des capacités des forces de sécurité et la promotion de la bonne gouvernance du sous-secteur de la sécurité.

EA 1.1.3 : la défense est renforcée. Cet effet attendu est soutenu par l'ambition de porter le taux de réalisation des exercices terrains de 50% en 2015 à 80% en 2020.

L'enjeu est d'améliorer la stabilité du Burkina Faso et son attractivité pour les investissements, en œuvrant au renforcement des capacités des forces de défense, à la dépolitisation de l'environnement militaire et à la promotion de la bonne gouvernance du sous-secteur de la défense.

EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous. Il s'agira pour la période 2016-2020 de porter le taux de couverture du territoire de la télévision nationale de 53% en 2015 à 100% en 2020, celui de la radio nationale, de 48% en 2015 à 80% en 2020 et celui de la presse écrite publique de 51% en 2015 à 95% en 2020.

L'action publique portera sur le renforcement de l'accès à l'information juste pour tous, sur tout le territoire national.

EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées. L'ambition est de porter le taux d'internalisation des textes communautaires à 100% en 2020, la proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur à 100% en 2020, le part contributive des Burkinabè de l'extérieur au PIB de 1,9% en 2011 à 3% en 2020 et le taux d'évolution annuelle du volume de l'APD de 1,1% en 2015 à 3% en 2020.

Il s'agira d'œuvrer au renforcement du rôle du Burkina Faso dans le processus d'intégration sous-régionale et régionale, à la promotion des relations de partenariat et de coopération propices à la transformation structurelle de l'économie, à la sensibilisation des PTF à l'alignement de leurs interventions sur les priorités nationales et à l'implication des Burkinabè de l'extérieur dans les actions de développement national.

EA 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente. L'intention est de porter le niveau de satisfaction des usagers de l'administration publique à 75% en 2020, d'accroître les degrés de délégation de pouvoir et de crédit aux chefs de circonscription administrative respectivement de 2/23 et 1/23 en 2015 à 23/23 en 2020, ainsi que le taux d'OSC suivis de 20% en 2015 à 100% en 2020.

Dans ce sens, les orientations sont de réduire le poids que représente l'administration publique en termes de charges salariales et de fonctionnement, de la moderniser, de la dépolitiser, de renforcer le respect de sa déontologie, d'améliorer l'offre de service public, de renforcer la stabilité institutionnelle des ministères et organismes publics.

EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux. Pour la réalisation de cet effet, l'Indice sur le budget ouvert (IBO) devra être porté de 43/100 en 2015 à 55/100 en 2020, l'Indice de perception de la corruption (IPC) de 38/100 en 2015 à 60/100 en 2020 et l'indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique de 52,2/100 en 2015 à 65/100 en 2020.

Les actions consisteront, d'une part, à renforcer le système interne et externe de contrôle de l'État et, d'autre part, à promouvoir le contrôle citoyen à tous les niveaux et à améliorer la transparence de l'administration publique.

2.4.1.2. OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2 : PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Pour l'OS 1.2, il y a deux EA : (i) **EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces** et (ii) **EA 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion.**

EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces. En vue de la réalisation de cet effet, la proportion des référentiels de planification validés par la CNPD et celle des départements ministériels appliquant le budget-programme devront être de 100% dès 2018, le taux de pression fiscale devra passer de 14,2% en 2015 à 20,1% en 2020, le taux d'absorption des ressources, de 59% en 2014 à 100% dès 2018, le taux de prévisibilité de l'aide, atteindre 80% en 2020, la proportion des PTF appliquant la division du travail, se situer à 90% en 2020 et la proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite, être nulle à l'horizon 2020.

Les orientations fortes à mettre en œuvre sur la période 2016-2020 porteront sur la mise en cohérence et la rationalisation des politiques publiques, l'amélioration de l'efficacité de la coopération au développement, le renforcement des capacités de planification et de gestion des politiques publiques. Aussi, les orientations viseront l'amélioration des capacités nationales de mobilisation des ressources et l'efficacité de la dépense publique, avec notamment, la mise en œuvre effective de l'approche budget-programme, la réforme du cadre légal et réglementaire des marchés publics et du PPP, la promotion des valeurs de rigueur, de probité, de transparence et d'efficacité dans la gestion des affaires publiques, la lutte contre la fraude, le faux et le blanchiment d'argent, la rationalisation des projets et programmes d'investissement.

La mise en cohérence et la rationalisation des politiques publiques viseront à assurer la stabilité temporelle des politiques publiques, ainsi qu'une planification effective du développement par objectif, en prenant en considération les "secteurs" et non plus les "ministères". Elle consistera en l'élaboration et l'adoption, au plus tard en 2017, d'une loi sur le pilotage et la gestion du développement, instituant les 14 secteurs de planification suivants, définis à partir des nomenclatures existantes du budget de l'État (code fonctionnel 2014) et des branches d'activités (comptes économiques de la Nation 2014) : (i) production agro-sylvo-pastorale, (ii) transformations industrielles et artisanales, (iii) infrastructures de transport, de communication et d'habitat, (iv) commerce et services marchands, (v) gouvernance économique, (vi) gouvernances administrative et locale, (vii) éducation et formation, (viii) santé, (ix) défense et sécurité, (x) environnement, eau et assainissement, (xi) culture, sports et loisirs, (xii) travail, emploi et protection sociale, (xiii) justice et droits humains, (xiv) recherche et innovation (cf. Annexe 1).

Cette loi définira une typologie des politiques publiques ayant pour fondements, des référentiels de développement et d'aménagement du territoire à long terme (30 ans), assortie d'orientations stratégiques devant guider l'action à moyen terme, ainsi qu'un

cadre d'orientation quinquennal du développement national qui permet la priorisation des actions sectorielles et locales, sur la base des référentiels de long terme, du programme présidentiel et des référentiels internationaux majeurs en vigueur.

Dans le domaine de la coopération au développement, les principales orientations porteront sur : (i) l'utilisation systématique des procédures et systèmes nationaux dans l'exécution des projets et programmes de développement, (ii) la prévisibilité suffisante des appuis des PTF, en vue d'une meilleure planification des actions de développement, (iii) la division du travail et la complémentarité des interventions des PTF, en fonction des secteurs de planification, pour plus d'efficacité.

S'agissant de la rationalisation des projets et programmes d'investissement, elle devra être effective au plus tard en 2017. De plus, des dispositions appropriées seront prises pour l'amélioration de leurs capacités d'absorption.

EA 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion. Les principales cibles sont d'améliorer le classement de *Doing Business* du Burkina Faso de 143e sur 189 en 2015 à 130e en 2020 et de réduire la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire de 20,7% en 2015 à 15% en 2020.

Dans cette dynamique, l'action publique portera sur le renforcement des capacités du secteur privé, surtout celles des PME/PMI, la mise en place de mécanismes de financement adaptés aux besoins de transformation structurelle de l'économie et l'accompagnement du secteur informel vers sa formalisation.

2.4.1.3. OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.3 : RENFORCER LA DÉCENTRALISATION ET PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE LOCALE

Deux EA sont formulés pour l'OS 1.3. Ce sont : (i) **EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée** et (ii) **EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace.**

EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée. L'ambition est de faire passer la part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales de 4,65% en 2015 à 15% en 2020, le pourcentage d'utilisateurs satisfaits des prestations des collectivités territoriales à 80% en 2020 et le nombre de centres d'état civil secondaires de 987 en 2015 à 5000 en 2020.

Cette ambition sera soutenue par des interventions qui se focaliseront notamment, sur la concomitance des processus de décentralisation et de déconcentration, l'accélération du transfert des compétences, des ressources et des patrimoines, l'amélioration de la coordination de l'action publique au niveau déconcentré, un meilleur accompagnement des collectivités territoriales par les services techniques déconcentrés, l'amélioration de la coordination des actions de développement à la base, la mobilisation des acteurs locaux, l'amélioration de la gestion financière des collectivités, le renforcement de la gouvernance foncière et de la maîtrise d'ouvrage locale, le renforcement de la cohésion sociale au niveau local et le renforcement de la gouvernance environnementale locale.

EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace. Il s'agit de faire en sorte que la totalité des référentiels sectoriels et locaux soient élaborés en cohérence avec les orientations du SNADDT dès 2018 et de parvenir à un taux de réalisation des effets attendus des Plans locaux de développement (PLD) de 75% en 2020.

La mise en œuvre des référentiels sectoriels et locaux autorisera la construction de véritables pôles de développement régionaux bâtis autour des chefs-lieux de région. En tant que centres secondaires, ceux-ci devront, par leur attractivité, constituer des alternatives aux grands centres que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, en offrant d'importantes opportunités pour la valorisation des potentialités naturelles et humaines. Les actions envisagées devront viser l'amélioration de l'attractivité des territoires, en les inscrivant dans une perspective d'optimisation de l'investissement public et de concentration des efforts sur les potentialités de chaque région. Ainsi s'agira-t-il : (i) de permettre la valorisation de toutes les potentialités locales, au profit du bien-être collectif, (ii) de mettre à niveau la plateforme infrastructurelle régionale, (iii) d'améliorer l'environnement des affaires et d'appuyer le développement d'un secteur privé local dynamique et (iv) de mettre en place des programmes spécifiques pour des gains rapides, au niveau des ODD, pour les territoires accusant plus de retard.

2.4.2. AXE 2 : DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

Au regard des défis relatifs au capital humain, le PNDES vise, à travers le deuxième axe stratégique, à agir rapidement sur la quantité et la qualité du capital humain, ainsi que sur les possibilités et les conditions de la pleine valorisation dudit capital humain. En conséquence, l'Axe 2 se décline en cinq OS : (i) **OS 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique**, (ii) **OS 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de l'économie**, (iii) **OS 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie**, (iv) **OS 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes** et (v) **OS 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.**

2.4.2.1. OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1 : PROMOUVOIR LA SANTÉ DES POPULATIONS ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

L'OS 2.1 est soutenu par trois EA : (i) **EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous**, (ii) **EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré** et (iii) **EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement.**

EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous. Les ambitions sont de réduire le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes de 330 en 2015 à 242 en 2020, le quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1 000 naissances vivantes de 81,6 en 2015 à 54,7 en 2020, le taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans de 1,4% en 2015 à moins de 1% en 2020, le

taux de mortalité intra hospitalière pour 1 000 naissances vivantes de 63,1 en 2015 à moins de 50 en 2020, le taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100 000 parturientes de 103,4 en 2015 à 75,8 en 2020, le taux de prévalence du Virus de l'immunodéficience humaine (VIH) de 0,90% en 2015 à 0,77% en 2020 et d'accroître la proportion des Dépôts de médicaments essentiels génériques (DMEG) n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs de 88,7% en 2015, à plus de 95% en 2020.

Les principales actions pour l'atteinte de cet effet consisteront en l'amélioration de la qualité et de la quantité de l'offre des services de santé, en la réduction des inégalités régionales d'accès à la santé, au renforcement du système d'information sanitaire, en la mise à disposition des ressources humaines et des infrastructures aux normes internationales et en la bonne gouvernance des établissements de santé.

EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré. Les résultats attendus portent sur l'accroissement de la prise en charge de la proportion de la malnutrition aigüe sévère par rapport au nombre de cas attendus de 80% en 2015 à 95% en 2020, l'accroissement de la malnutrition aigüe sévère guérie de 93,8% en 2015 à 100% en 2020 et la baisse du pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans de 30,2% en 2015 à 15% en 2020.

Les actions porteront sur l'amélioration des pratiques nutritionnelles, le renforcement de la prise en charge et les mesures de prévention de toutes les formes de malnutrition.

EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement. Les interventions iront dans le sens de la réduction de l'indice synthétique de fécondité de 5,4 enfants par femme en âge de procréer en 2015 à 4,7 enfants en 2020, de celle du taux de dépendance économique de 140% en 2009 à 83% en 2020 et dans le sens de la hausse du couple-année de protection de 19,7% en 2015 à 32,7% en 2020.

Pour ce faire, les interventions seront d'assurer l'accès universel des populations aux services de planification familiale de qualité. Un accent particulier sera mis sur les jeunes et adolescents, afin de réduire de façon substantielle, leur contribution à la fécondité générale qui est de 11%. À cet effet, les actions prioritaires consisteront à assurer progressivement la gratuité des services de planification familiale, sensibiliser les populations, adresser la question du mariage des enfants, lutter contre les grossesses non désirées, spécifiquement en milieu scolaire et adopter des mesures en vue de désamorcer la "bombe démographique".

2.4.2.2. OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.2 : ACCROÎTRE L'OFFRE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION, EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DE TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE

L'OS 2.2 comprend trois EA : (i) **EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré**, (ii) **EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées** et (iii) **EA 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur**

de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré.

EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré. Il s'agira d'accroître le taux brut de scolarisation au préscolaire de 3,9% en 2015 à 7,6% en 2020, le taux d'achèvement au primaire de 58,5% en 2015 à 75,6% en 2020, le taux d'achèvement au post-primaire de 24,2% en 2015 à 38,2% en 2020, d'assurer la parité au primaire, au post-primaire et au secondaire dès 2018, selon l'indice de parité du Taux brut d'admission (TBA) et d'en finir avec les écoles sous paillotes.

Les actions à mettre en œuvre pour l'atteinte de cet effet, sont l'accroissement et l'amélioration de la qualité et de l'offre d'enseignement de base et la réduction des disparités, la réforme du système éducatif pour l'adapter aux besoins de la transformation structurelle, le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation civique en milieu scolaire.

EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées. Conformément au schéma de transformation structurelle, les orientations visent à accroître la proportion des effectifs de l'EFTP de 3,4% en 2015 à 16% en 2020, la proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale de 1,1% en 2015 à 15% en 2020, la proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux de 0,2% en 2015 à 7% en 2020 et le taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus) de 29,5% en 2015 à 35% en 2020.

Les actions majeures consisteront en l'amélioration de la qualité et de l'accès à l'EFTP adapté aux besoins de l'économie et au renforcement du niveau de la formation de la population en âge de travailler, toute chose qui contribuera également à la réduction de la dépendance.

EA 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré. Les ambitions sont de porter le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants de 611 en 2015 à 829 en 2020, la proportion des étudiants ayant achevé un cycle de 28% en 2015 à 60% en 2020, de réduire la durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignement supérieur de 5 ans en 2015 à 3 ans en 2020, d'accroître la proportion d'étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle de 8% en 2015 à 30% en 2020, la proportion des filières professionnalisantes de 10% en 2015 à 30% en 2020 et la proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique de 11% en 2015 à 50% en 2020.

Les orientations sont d'améliorer l'accès à un enseignement supérieur de qualité, d'accroître les capacités des universités et des structures d'accompagnement social en ressources et en infrastructures et d'améliorer la gouvernance de l'enseignement supérieur.

2.4.2.3. OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.3 : PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE

L'EA de l'OS 2.3 est **EA 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie**. Cela se mesurera avec l'accroissement du nombre de technologies générées au profit de la production de 300 en 2015 à 600 en 2020, du nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisées au profit de la transformation structurelle de l'économie, de 150 en 2015 à 600 en 2020 et du taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique, de 60 en 2015 à 95 en 2020.

Pour y parvenir, il s'agira d'améliorer la gouvernance institutionnelle de la recherche, d'œuvrer à renforcer les capacités techniques des ressources humaines, d'accroître la capacité en infrastructure et équipement de recherche, d'assurer la sécurisation foncière (sites des universités et des stations de recherche) et l'autonomisation financière des centres de recherche. Il s'agira également d'orienter la recherche vers les objectifs de développement, de renforcer le PPP dans la recherche, la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation, de promouvoir la recherche dans l'économie numérique et de promouvoir la coopération régionale et internationale en matière de recherche et d'innovation.

2.4.2.4. OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.4 : PROMOUVOIR L'EMPLOI DÉCENT ET LA PROTECTION SOCIALE POUR TOUS, PARTICULIÈREMENT POUR LES JEUNES ET LES FEMMES

Deux effets sont attendus sous l'OS 2.4. Il s'agit : (i) de l'**EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous** et (ii) de l'**EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement**.

EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous. Pour cet effet attendu, le taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le Service public de l'emploi (SPE) devra être porté de 10% en 2015 à au moins 20% en 2020, la part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi de 6,6% en 2014 à 15% en 2020, le taux de chômage de 6,6% en 2014 à 3% en 2020, le taux de sous-emploi du secteur agricole, de 64% en 2014 à 30% en 2020, le pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques de 41% en 2014 à 25% en 2020, la proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) à 100% en 2020, le nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs de 6 063,85 en 2014 à 3 031 en 2020, le nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés de 131,15 en 2015 à 70 en 2020 et le taux de couverture du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) de 0% en 2015 à 25% en 2020.

EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement. Il s'agira d'identifier et d'insérer au moins 75% des personnes marginalisées, d'ici à 2020, d'accroître la proportion des handicapés actifs occupés de 2,2% en 2015 à 50% en 2020, la proportion des enfants vulnérables identifiés et pris en charge de 45% en 2015 à 70% en 2020, celle des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs de 21% en 2015 à 50% en

2020 et de réduire le nombre d'enfants en situation de rue de 5 721 en 2015 à 2 860 en 2020.

Pour concrétiser ces résultats, l'action publique visera la promotion des opportunités d'emplois décents, l'amélioration de l'employabilité et la promotion de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes, la réduction du sous-emploi de la main-d'œuvre rurale, le renforcement de l'accès à la formation technique et professionnelle, la promotion de la culture entrepreneuriale et de l'entrepreneuriat, au profit des jeunes et des femmes, le développement des techniques de HIMO, surtout dans le cadre des investissements publics, l'amélioration de la gouvernance du marché du travail, l'extension et l'élargissement de la protection sociale et la promotion socioéducative de la jeunesse.

2.4.2.5. OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.5 : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE, L'ACCÈS À L'EAU, À L'ASSAINISSEMENT ET AUX SERVICES ÉNERGÉTIQUES DE QUALITÉ

Les EA de l'OS 2.5 sont au nombre de quatre : (i) **EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti**, (ii) **EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis**, (iii) **EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée** et (iv) **EA 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous**.

EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti. Les interventions consisteront à porter le taux d'accès à l'eau potable de 71% en 2015 à 79% en 2020, à améliorer l'assainissement, en portant son taux de 18% en 2015 à 34% en 2020, à accroître le nombre de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides de 13% en 2015 à 25% en 2020, la superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines de 75 hectares en 2015 à 180 hectares en 2020 et la proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée de 3% en 2015 à 7% en 2020.

EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis. L'ambition est d'accroître le taux de couverture électrique national de 33,32% en 2015 à 80% en 2020, le taux d'électrification nationale, de 18,83% en 2015 à 45% en 2020, à travers le renforcement de la production thermique, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production totale, de 6,4% en 2015 à 30% en 2020 et la promotion de l'efficacité énergétique.

EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée. Il s'agira d'accroître le nombre de villes disposant de Schéma-directeur d'aménagement urbain (SDAU) opérationnel de 12 en 2015 à 37 en 2020, le nombre de villes disposant de Schéma-directeur de drainage des eaux pluviales (SDDEP) et de Schéma-directeur de gestion des déchets urbains (SDGDU) opérationnels de 2 en 2015 à 47 en 2020, le nombre de villes comportant des zones d'habitations spontanées restructurées de 0 en 2015 à 13 en 2020 et de porter le nombre de localités ayant bénéficié de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire à 13 en 2020.

EA 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous. Cela passera par la réduction de la proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie de 17,2% en 2014 à 10% en 2020, l'augmentation du nombre

de ménages ayant accès à un logement décent de 4 572 en 2015 à 35 000 en 2020 et du nombre de ménages assistés dans l'auto-construction de 100 en 2015 à 5 000 en 2020.

La concrétisation de ces effets attendus nécessitera la mobilisation, la gestion et la valorisation durables des ressources en eau, la protection des écosystèmes existants et la préservation du cadre de vie, le renforcement de la coopération internationale en matière d'eau, l'amélioration de la connaissance, le suivi, la préservation des ressources en eau, les actions de mitigation des impacts des changements climatiques sur les ressources en eau, la promotion de la planification et de l'aménagement urbains, la promotion de l'accès au logement, l'amélioration de la gouvernance urbaine, le renforcement des capacités humaines du domaine de l'urbanisme et le contrôle de l'extension géographique de la ville de Ouagadougou.

2.4.3. AXE 3 : DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS POUR L'ÉCONOMIE ET LES EMPLOIS

Par rapport au troisième axe stratégique qui vise à dynamiser les secteurs porteurs pour la croissance et les emplois, il s'agira d'influer positivement sur la dynamique structurelle de l'économie, à travers les secteurs qui regorgent de fortes potentialités durables pour le développement économique et social. Ainsi, au regard du diagnostic du système productif national, des potentialités et des opportunités mises en évidence, l'Axe 3 se structure en cinq OS : (i) **OS 3.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché**, (ii) **OS 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents**, (iii) **OS 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents**, (iv) **OS 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie** et (v) **OS 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales**.

2.4.3.1. OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1 : DÉVELOPPER DURABLEMENT UN SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL, FAUNIQUE ET HALIEUTIQUE PRODUCTIF ET RÉSILIENT, DAVANTAGE ORIENTÉ VERS LE MARCHÉ

Deux EA composent l'OS 3.1, à savoir : (i) **EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable** et (ii) **EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée**.

EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable. L'ambition est d'accroître la part des productions irriguées dans la production agricole totale de 15% en 2015 à 25% en 2020, le taux de couverture des besoins céréaliers de 96% en 2015 à 140% en 2020, la productivité du secteur primaire de 50% à l'horizon 2020, le taux de commercialisation des produits agricoles (y compris les cultures de rente) de 25% en moyenne entre 2005 et 2010 à 37,5% en 2020, le taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie à 50% en 2020, la proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes de 4,9% en 2015 à 45% en 2020, le nombre moyen d'emplois créés

dans le secteur primaire de 39 000 en 2015 à 110 000 en 2020, le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel de 69% en 2015 à 80% en 2020, le taux de couverture vaccinale contre la maladie de New Castle de 40% en 2015 à 70% en 2020 et la quantité de poissons produite de 20 000 tonnes en 2015 à 30 000 tonnes en 2020.

EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée. Cet effet attendu va avec la réduction de la proportion des ménages agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques non résilients de 49,2% en 2010 à 25% en 2020 et de la proportion des ménages vulnérables structurels de 10% en 2010 à 5% en 2020.

Les principales actions à mener auront trait à l'amélioration de la maîtrise de l'eau à des fins agricoles, à la facilitation de l'accès aux intrants, équipements et financements, à la promotion de l'entrepreneuriat agricole et agro-alimentaire, à l'amélioration de la résilience du secteur aux aléas, au découplage de la production agricole de la dégradation de l'environnement et à l'organisation incitative du marché.

L'optique de la transformation structurelle du secteur commande d'accélérer la réalisation des pôles de croissance et de compétitivité agricoles, notamment les pôles de croissance de Bagré, de Samendéni - Sourou et la mise en place de mini-pôles agropastoraux dans les projets miniers existants et à venir. Il s'agira aussi, d'améliorer les capacités nationales de production et de transformation des produits halieutiques, forestiers et fauniques. La mise en œuvre réussie de l'ensemble de ces actions exige l'accélération de la sécurisation foncière en milieu rural et des aires protégées, l'abaissement des coûts des facteurs de production, l'amélioration de l'accès au financement et le renforcement des capacités des acteurs.

2.4.3.2. OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.2 : DÉVELOPPER UN SECTEUR INDUSTRIEL ET ARTISANAL COMPÉTITIF, À FORTE VALEUR AJOUTÉE ET CRÉATEUR D'EMPLOIS DÉCENTS

Trois EA sont formulés pour l'OS 3.2 : (i) **EA 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations**, (ii) **EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée** et (iii) **EA 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru.**

EA 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations. La perspective est d'accroître la part du secteur secondaire dans le PIB de 20,1% en 2015 à 24% en 2020, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de 6,6% en 2015 à 12% en 2020, le taux de transformation des produits agricoles de 12% en 2015 à 25% en 2020, le nombre moyen d'emplois formels créés par an de 2 200 en 2015 à 3 600 en 2020 et le taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat à 25% en 2020.

Pour atteindre ces résultats, l'action publique portera notamment, sur la relance des industries en difficulté, l'élaboration d'une stratégie d'industrialisation, le développement de PMI agroalimentaires et d'industries de fabrication d'équipements et de production d'intrants pour le secteur primaire, la création et la viabilisation de zones industrielles, ainsi que l'amélioration de l'accès au financement, de moyen et long termes. En outre, il s'agira de promouvoir l'artisanat de production, à travers la

professionnalisation des acteurs et l'amélioration de leur accès à la commande publique et au financement.

EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée. La réalisation de cet effet passera par l'accroissement des parts des industries touristiques et culturelles dans le PIB respectivement, de 3,7% en 2015 à 8% en 2020 et de 2,3% en 2015 à 6% en 2020. Quant à l'industrie sportive, il s'agira d'augmenter de 10% sa part contributive au PIB à l'horizon 2020. En outre, le nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés devra passer de 0 en 2015 à 26 en 2020 et le taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques, de moins de 5% en 2015 à 7% en 2020.

Ces dynamiques seront sous-tendues par le développement des ressources humaines et la structuration des acteurs, la professionnalisation des manifestations culturelles et touristiques, la promotion de l'émergence de grands groupes d'entreprises hôtelières et culturelles, l'augmentation de l'offre de formation sportive, l'accroissement des infrastructures sportives, culturelles, touristiques et de loisirs de qualité.

EA 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru. La perspective est d'augmenter la part des industries extractives dans le PIB, de 7,9% en 2015 à 10,2% en 2020, la proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières, de moins de 14% en 2015 à 25% en 2020, le montant moyen des investissements locaux réalisés par industrie minière, de 2 milliards de francs CFA en 2015 à 5 milliards de francs CFA en 2020 et le nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier de moins de 10 000 en 2015 à 20 000 en 2020.

Les actions à mener porteront sur le développement de l'information géologique et minière, la création et la valorisation de l'expertise nationale, la promotion de la petite mine, la surveillance des zones d'exploitation au regard des conventions relatives au respect de l'environnement, l'accroissement des achats locaux de biens et services des mines, l'amélioration de l'impact des mines dans le développement local. Par ailleurs, le renforcement de la gouvernance du secteur minier et le développement des activités connexes à la mine seront de mise, afin d'accroître la fourniture de biens et services locaux.

2.4.3.3. OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.3 : PROMOUVOIR LE COMMERCE ET L'EXPANSION DES INDUSTRIES DE SERVICES À FORTE VALEUR AJOUTÉE ET CRÉATRICES D'EMPLOIS DÉCENTS

Pour l'OS 3.3, il y a deux EA : (i) **EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents** et (ii) **EA 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée.**

EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents. L'enjeu principal est que le secteur des services soutienne les autres secteurs notamment, le primaire et le secondaire. L'ambition est d'augmenter la proportion des entreprises utilisant des ordinateurs de 7,9% en 2009 à 35% en 2020, la proportion des entreprises utilisant l'Internet de 4,1% en 2009 à 18% en 2020, la contribution des postes et télécommunications au PIB de 2,4% en 2015 à 4% en 2020, de réduire la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire de

20,7% en 2015 à 15% en 2020, d'accélérer la croissance de la valeur ajoutée des services de 6,6% en 2015 à 8% en 2020, d'augmenter le taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands de 6,6% en 2015 à 8% en 2020, le nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands par an de 12 100 en 2015 à 20 000 en 2020, le taux de crédit à l'économie de 29% en 2015 à 35% en 2020 et le taux élargi de bancarisation de 30,1% en 2015 à 35% en 2020.

Dans le sous-secteur informel tertiaire, le schéma de transformation structurelle commande d'agir principalement, sur les branches à fort potentiel de développement et de création d'emplois. Pour ces industries de services, les principales actions à mener sont l'organisation, l'amélioration de la réglementation et de la régulation, la formalisation et la facilitation de l'accès au financement et l'accroissement de la formation professionnelle des acteurs.

Dans le sous-secteur formel tertiaire, les actions porteront paritairement, sur la promotion des investissements publics et privés dans la branche hôtellerie et restauration, l'accroissement de l'offre de formation et des infrastructures sportives de qualité, la modernisation des logistiques de transport, l'augmentation de l'offre de transport aérien et ferroviaire.

De façon générale, des efforts devront être faits dans le sens de l'amélioration de l'accès aux services financiers décentralisés, de la promotion de l'accès des PME/PMI et des acteurs du secteur rural au crédit bancaire.

En ce qui concerne le domaine des TIC et les branches des services fournis aux entreprises, les orientations stratégiques et les actions prioritaires seront focalisées sur : (i) le développement des capacités des ressources humaines du secteur des TIC, en anticipant la demande croissante d'informaticiens et de professionnels du numérique, en donnant plus de moyens aux universités et aux écoles d'ingénieurs pour les multiples formations de qualité aux TIC, tout en encourageant les orientations scientifiques et techniques dans le choix des filières d'enseignement, (ii) l'amélioration des infrastructures des TIC et de l'accès aux services à Internet dans toutes les régions (création des meilleures conditions au secteur privé pour développer les PME dans les divers métiers du numérique et l'amélioration de la qualité de l'accès aux services des TIC, à des coûts abordables par tous les opérateurs et à la population) et (iii) l'accélération de la mise en œuvre du projet e-gouvernement, en vue de rendre opérationnelles toutes les initiatives publiques, y compris celles de données ouvertes (BODI) pour renforcer la collaboration des différents acteurs du développement à travers un partage plus efficace de l'information.

EA 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée. Il s'agira de faire passer la part des deux premiers produits d'exportation de 85% en 2015 à 65% en 2020, la part des produits manufacturés dans les exportations de biens de 10,6% en 2014 à 20% en 2020, de réduire la part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens de 10,1% en 2015 à 6% en 2020 et d'augmenter la quantité de viande exportée de 88 tonnes en 2015 à 2 000 tonnes en 2020.

Les actions à cet effet, porteront sur l'amélioration des circuits de commercialisation des produits sur le marché national et l'amélioration de la qualité des produits nationaux, par la définition de normes de qualité.

2.4.3.4. OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.4 : DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ ET RÉSILIENTES, POUR FAVORISER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE

Trois EA sont définis pour l'OS 3.4. Ce sont : (i) **EA 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées**, (ii) **EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie** et (iii) **EA 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue**.

EA 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées. L'orientation est d'augmenter les capacités de mobilisation des ressources en eau, en accroissant le nombre de nouveaux barrages construits de 2 en 2015 à 14 en 2020 et le nombre de nouveaux barrages réhabilités de 2 en 2015 à 18 en 2020. Dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau, il s'agira de doter toutes les agences de l'eau d'un SDAGE, d'augmenter la proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges, de 13% en 2015 à 25% en 2020 et de parvenir à un taux de recouvrement de la Contribution financière en matière d'eau (CFE) de 100% à l'horizon 2020.

EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie. L'ambition est d'accroître la proportion de routes bitumées de 24% en 2015 à 42% en 2020, la proportion de pistes rurales aménagées de 27% en 2015 à 43% en 2020, la puissance installée de 300 mégawatts en 2015 à 1 000 mégawatts en 2020, le débit Internet national de 40 Go en 2015 à 100 Go en 2020, la proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois de 6% en 2015 à 15% en 2020, de réduire la proportion des routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées de 18% en 2015 à 6% en 2020 et le coût du KWh d'électricité des hautes tensions de 25 FCFA à l'horizon 2020.

Il s'agira de réaliser des infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires de qualité, permettant de désenclaver le Burkina Faso et ses zones de production, d'accélérer la mise en œuvre des projets d'interconnexion électrique, de réaliser des centrales électriques solaires et le réseau dorsal des télécommunications en fibre optique (*Backbone*). Un accent sera également mis sur la protection et l'entretien des infrastructures routières et hydroagricoles.

EA 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue. Il s'agira de porter la part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB à 3% en 2020 et de faire passer les effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et compétitivité, de 35 000 en 2015 à 45 000 en 2020.

Comme orientation principale, la mise en place des pôles de croissance et de compétitivité sera poursuivie et un cadre cohérent de leur développement sera institué. Cela devra permettre d'assurer un maillage optimal du territoire, afin qu'émergent des effets d'entraînement qui seront diffusés progressivement sur l'ensemble de l'économie nationale.

2.4.3.5. OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.5 : INVERSER LA TENDANCE DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT ET ASSURER DURABLEMENT LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES

L'OS 3.5 est soutenu par deux EA qui sont : (i) **EA 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement** et (ii) **EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte.**

EA 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement.

L'ambition est d'accroître la proportion des espaces de conservation sous aménagement de 25% en 2015 à 31% en 2020, la proportion des aires de protection faunique sous aménagement de 40% en 2015 à 70% en 2020 et les superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées de 10 500 hectares en 2015 à 25 000 hectares en 2020.

Les interventions majeures auront trait à la gestion durable des ressources forestières et fauniques, à la protection des écosystèmes, à l'amélioration du cadre de vie, à la promotion de l'accès des ménages aux services énergétiques de qualité et à la lutte contre l'exploitation anarchique des ressources minières.

EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte.

Il s'agit d'accroître la proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable de 17% en 2015 à 50% en 2020, le nombre d'éco villages créés de 0 en 2015 à 2 000 en 2020 et la quantité de carbones séquestrés à 8 000 000 tonnes en 2020.

Les actions à mener porteront sur la réduction des émissions des gaz à effets de serre, le renforcement des capacités en matière de résilience au changement climatique, l'exploitation, la valorisation et la promotion des produits forestiers non ligneux, la promotion des modes de consommation et de production durables et l'amélioration de la gouvernance environnementale.

2.4.4. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PNDES ET ODD

Les ODD décrivent l'engagement de tous les pays du monde, à l'horizon 2030, en faveur des quatre objectifs stratégiques suivants : (i) promouvoir une croissance inclusive durable qui mettrait l'accent sur l'éradication de l'extrême pauvreté, (ii) viser l'inclusion sociale et territoriale devant d'une part, réduire les inégalités de revenus et les disparités spatiales au sein de chaque pays et entre pays et, d'autre part, la réduction du chômage et des inégalités liées au genre, (iii) créer les meilleures conditions à assurer la durabilité environnementale, en raison du couplage entre le progrès économique et les dommages environnementaux, (iv) promouvoir la bonne gouvernance et la sécurité, à travers surtout la transparence, l'efficacité des institutions, la primauté du droit et la participation, conditions indispensables pour le développement durable inclusif.

Pour le Burkina Faso et sur la base des résultats d'un processus participatif regroupant un large éventail d'acteurs publics et privés, 86 cibles sur 169 des 17 ODD ont été

considérées comme prioritaires. Parmi ces priorités, il y a : (i) l'élimination de l'extrême pauvreté, (ii) la mise en place d'un système et de mesures de protection sociale pour tous, (iii) le renforcement de la résilience des pauvres, (iv) l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire, (v) la réduction de la mortalité maternelle et infantile, (vi) l'accès à l'éducation de qualité pour tous, (vii) l'élimination de toutes les formes de violence, surtout envers les femmes, (viii) l'accès à l'eau potable et aux conditions d'hygiène, (ix) la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, (x) la création de l'emploi décent, (xi) la mise en place d'infrastructures résilientes et d'une industrie durable, (xii) la réduction des inégalités, sous toutes leurs formes, (xiii) la promotion des modes de production et de consommation durables, (xiv) le renforcement de la résilience des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au changement climatique.

Les objectifs stratégiques du PNDES intègrent les principales cibles des ODD par une meilleure intégration de la croissance et de la transformation économiques, de la réduction des inégalités et de l'inclusion sociale, de la durabilité environnementale, de la gouvernance efficace et inclusive.

Au regard des performances limitées en matière d'OMD, au niveau des secteurs et des régions, le défi principal est de prendre une bonne trajectoire pour l'atteinte de cibles des ODD, en mettant en place une stratégie de gains rapides suivant les secteurs et les régions accusant plus de retards.

Le Tableau 5 présente la correspondance des objectifs stratégiques du PNDES avec les ODD.

Tableau 5 : axes stratégiques, Objectifs stratégiques (OS), Effets attendus (EA) du PNDES et ODD

| Axes stratégiques | OS | EA | ODD | |
|--|--|--|--|--|
| Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration | OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative | EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés | - ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous | |
| | | EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées | | |
| | | EA 1.1.3 : la défense est renforcée | | |
| | | EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous | | |
| | | EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées | | |
| | | EA 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente | | |
| | EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux | | | |
| | OS 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique | EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces | | - ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous |
| | | EA 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion | | - ODD 17 : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser |
| OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale | EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée | - ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous | | |
| | EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace | | | |
| Axe 2 : développer le capital humain | OS 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique | EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous | - ODD 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge | |
| | | EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré | | |
| | | EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le | | |

| Axes stratégiques | OS | EA | ODD |
|--|--|---|---|
| | | dividende démographique est réellement mis en mouvement | |
| | <i>OS 2.2</i> : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie | <i>EA 2.2.1</i> : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré | - <i>ODD 4</i> : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie - <i>ODD 5</i> : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles - <i>ODD 10</i> : réduire les inégalités dans tous les pays et d'un pays à l'autre |
| <i>EA 2.2.2</i> : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées | | | |
| <i>EA 2.2.3</i> : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré | | | |
| | <i>OS 2.3</i> : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie | <i>EA 2.3.1</i> : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie | - <i>ODD 9</i> : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation |
| | <i>OS 2.4</i> : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes | <i>EA 2.4.1</i> : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous | - <i>ODD 8</i> : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous |
| | | <i>EA 2.4.2</i> : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement | |
| | <i>OS 2.5</i> : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité | <i>EA 2.5.1</i> : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti | - <i>ODD 6</i> : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau - <i>ODD 7</i> : garantir l'accès de tous à des services énergétiques, fiables, durables et modernes, à un coût abordable - <i>ODD 9</i> : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation |
| | | <i>EA 2.5.2</i> : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétiques sont garantis | |
| | | <i>EA 2.5.3</i> : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée | |
| | | <i>EA 2.5.4</i> : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous | |
| Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois | <i>OS 3.1</i> : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable | <i>EA 3.1.1</i> : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable | - <i>ODD 8</i> : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous - <i>ODD 1</i> : éliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde - <i>ODD 2</i> : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable |
| | | <i>EA 3.1.2</i> : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée | |
| | <i>OS 3.2</i> : développer un secteur industriel et artisanal | <i>EA 3.2.1</i> : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création | - <i>ODD 8</i> : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi |

| Axes stratégiques | OS | EA | ODD |
|-------------------|---|--|---|
| | compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents | de richesses, d'emplois et d'exportations | productif et un travail décent pour tous - ODD 9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation |
| | | EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée | |
| | | EA 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru | |
| | OS 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents | EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents | - ODD 9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation |
| | | EA 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée | |
| | OS 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie | EA 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées | - ODD 11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables |
| | | EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie | |
| | | EA 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue | |
| | OS 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales | EA 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement | - ODD 12 : établir des modes de consommation et de production durables - ODD 13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions - ODD 15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité |
| | | EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte | |

III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

3.1. INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE

3.1.1. POLITIQUES SECTORIELLES

Les orientations du PNDES seront concrétisées par le biais des politiques sectorielles qui seront relues suivant les secteurs de planification institués.

Chaque secteur de planification fera l'objet d'une politique sectorielle unique. Les politiques sectorielles couvriront la totalité des champs d'intervention de l'État. Des stratégies, programmes et projets découleront de chaque politique sectorielle, en phase avec les orientations d'implantation du budget-programme de l'État. Les interventions annuelles des ministères et institutions donneront lieu à des plans d'action triennaux glissants et à des Plans de travail annuels (PTA) conformes au format présenté en Annexe 6. Ces plans constitueront la matière première de l'élaboration des budgets des ministères et institutions.

En plus d'être prises en charge par le cadre quinquennal d'orientation du développement national (PNDES), les thématiques transversales le seront également par les stratégies, programmes ou projets sectoriels, afin qu'elles ne fassent plus l'objet de politiques (transversales, thématiques ou horizontales) à part entière.

3.1.2. PLANS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT (PLD)

Au niveau local, le PNDES sera opérationnalisé par le biais des PLD (PRD et PCD) dont l'élaboration et la mise en œuvre seront axées sur les priorités locales de développement, en lien avec les domaines de compétence des collectivités territoriales et en cohérence avec les orientations du PNDES.

3.1.3. PÔLES DE CROISSANCE ET DE COMPÉTITIVITÉ

En tant qu'instruments transversaux participant de la valorisation des potentialités des secteurs socioéconomiques et régionales, à travers la création des conditions pour leur exploitation optimale, le développement des pôles de croissance et de compétitivité permettra au PNDES d'appuyer l'accélération, la sécurisation, la pérennisation et l'"inclusivité" de la croissance, à travers la diversification et l'optimisation de ses sources.

Les pôles de croissance et de compétitivité contribueront à : (i) pérenniser et à amplifier les acquis et les positions commerciales de la production nationale, (ii) créer de la valeur ajoutée et des emplois par l'accroissement de la compétitivité des entreprises et la valorisation des potentialités, (iii) structurer et mettre en réseau les écosystèmes économiques territoriaux, grâce à un maillage stratégique du territoire.

À cet effet, les formes d'organisation territoriale ci-après seront développées : (i) les pôles de croissance, (ii) les pôles de compétitivité, (iii) les pôles économiques, (iv) les ZES, (v) les grappes d'entreprises, (vi) les produits de niche et (vii) les pôles territoriaux de coopération économique.

3.1.4. MATRICE DE RÉFORMES STRATÉGIQUES ET D'INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Une matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants sera élaborée à partir des réformes et investissements dont la réalisation pleine et entière, dans les temps prévus, est susceptible d'influencer fortement l'atteinte des objectifs stratégiques du PNDES (cf. format de la matrice présenté à l'Annexe 7). Les dépenses liées à ces réformes et investissements devront être "incompressibles" et budgétisées en priorité.

Les critères de détermination des réformes stratégiques et investissements structurants seront définis en tenant compte des orientations du programme présidentiel, de la Déclaration de politique générale du Premier ministre, des réformes et investissements sectoriels portés par les référentiels sectoriels, du Programme d'investissements publics (PIP) et des projets entrant dans le cadre du PPP.

3.1.5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sur le PNDES sera élaborée et mise en œuvre, en vue de renforcer sa visibilité et son appropriation par tous les acteurs du développement national. Elle accordera une place primordiale à la communication de masse notamment, par l'utilisation des langues nationales et des TIC.

3.2. ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

3.2.1. ÉTAT

L'État assumera ses fonctions régaliennes, lesquelles portent essentiellement, sur la création des conditions favorables aux activités des acteurs publics et privés. De façon spécifique, seront du ressort des structures étatiques, l'élaboration ou l'actualisation des politiques sectorielles, la réalisation de la cohérence des instruments de planification sectorielle et spatiale, l'organisation de la concertation des différents acteurs, la création d'un environnement favorable et la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PNDES.

3.2.2. COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le rôle des collectivités territoriales sera axé sur la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des PLD, l'animation des cadres de concertation locaux, avec les différents acteurs, la participation au processus de suivi et d'évaluation au niveau local, ainsi que la promotion de la culture de la responsabilité citoyenne dans la gestion des affaires locales.

3.2.3. SECTEUR PRIVÉ

Le secteur privé jouera un rôle prépondérant dans la production, la transformation, la commercialisation des produits nationaux et la création d'emplois. Il participera aux cadres de concertation, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES. Par le biais du PPP, il cofinancera la réalisation de certains investissements structurants, en vue d'optimiser les performances des secteurs public et privé et d'exécuter, dans les meilleurs délais et conditions, des projets à vocation sociale ou de développement

d'infrastructures et de services publics. L'approche PPP doit également permettre de dégager des économies pour le budget de l'État, d'assurer une meilleure allocation des ressources publiques et de rendre le secteur privé plus performant.

3.2.4. SOCIÉTÉ CIVILE

L'implication de la société civile devra porter sur la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des référentiels sectoriels et locaux de planification, au financement et à l'exécution des projets et programmes, à la formation et à l'appui-conseil des différents acteurs, aux cadres de concertation, au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES.

3.2.5. PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

Les PTF participeront aux cadres de concertation, appuieront l'élaboration et à la mise en œuvre des référentiels sectoriels et locaux de planification, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles. Outre leur participation au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES, les PTF auront une fonction importante dans la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

3.2.6. BURKINABÈ DE L'EXTÉRIEUR

Les Burkinabè de l'extérieur seront appelés à mettre à profit leur savoir-faire capitalisé dans leur pays de résidence. Ils auront une contribution importante à apporter à la mobilisation des ressources et des compétences, par la proposition de solutions innovantes aux préoccupations des populations. Ils seront également sollicités pour participer à la réalisation des investissements structurants, au renforcement de l'entrepreneuriat et de l'innovation, surtout dans le domaine des TIC.

3.3. CADRE ORGANISATIONNEL

3.3.1. ORGANES

Les organes sont : (i) le Comité national de pilotage du PNDES (CNP/PNDES), (ii) le Secrétariat permanent du PNDES (SP/PNDES), (iii) les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) et (iv) les Cadres régionaux de dialogue (CRD).

3.3.1.1. COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE DU PNDES (CNP/PNDES)

Le CNP/PNDES regroupera des représentants du gouvernement, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des PTF, sous la présidence du Premier ministre. Il aura pour missions : (i) de superviser la mise en œuvre globale du PNDES, à l'aide des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet, (ii) de donner les directives aux acteurs sectoriels et régionaux, pour la conduite des actions qui leur incombent et l'élaboration des produits nécessaires à en apprécier l'impact, (iii) de décider de la réalisation des études à caractère général ou spécifique nécessaires à l'approfondissement des orientations et (iv) de veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus de suivi et d'évaluation du PNDES.

3.3.1.2. **SECRETARIAT PERMANENT DU PNDES (SP/PNDES)**

Le SP/PNDES sera l'organe administratif et technique de coordination et d'impulsion des réformes, en appui au CNP/PNDES. Il sera principalement chargé : (i) de réaliser les travaux nécessaires au suivi et à l'évaluation globaux de la mise en œuvre du PNDES, (ii) d'appuyer les CSD et les CRD dans l'accomplissement de leurs missions, (iii) d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de communication sur le PNDES.

3.3.1.3. **CADRES SECTORIELS DE DIALOGUE (CSD)**

Les CSD correspondront aux secteurs de planification. Le CSD regroupera les représentants des acteurs intervenant dans le secteur concerné (administration centrale et déconcentrée, collectivités territoriales, secteur privé, société civile, PTF), sous la présidence du ministre-chef de file du secteur. Le CSD pourra s'organiser en groupes thématiques et/ou en sous-secteurs. Les CSD assureront la supervision de la mise en œuvre des politiques sectorielles.

3.3.1.4. **CADRES RÉGIONAUX DE DIALOGUE (CRD)**

Les CRD correspondront aux Cadres de concertation régionaux (CCR), élargis aux communes. Un CRD regroupera les représentants des structures déconcentrées, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile, etc., sous la présidence du gouverneur et sous la vice-présidence du président du conseil régional. Le CRD pourra s'organiser en commissions thématiques. Les CRD assureront la supervision de la mise en œuvre des PLD.

3.3.2. **INSTANCES**

3.3.2.1. **REVUE ANNUELLE**

La revue annuelle du PNDES correspondra à la réunion ordinaire du CNP/PNDES. Elle examinera et validera le bilan global de la mise en œuvre du PNDES l'année écoulée, ainsi que les perspectives globales, à partir des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet. Elle sera précédée d'une pré-revue à caractère technique.

3.3.2.2. **REVUES SECTORIELLES**

Les revues sectorielles correspondront aux réunions des CSD. Elles auront lieu deux fois l'année : une revue sectorielle annuelle et une revue sectorielle à mi-parcours. La revue sectorielle annuelle examinera et validera le bilan sectoriel de la mise en œuvre de la politique sectorielle l'année écoulée, ainsi que les perspectives sectorielles, à partir des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet. La revue sectorielle à mi-parcours examinera et validera le bilan sectoriel de la mise en œuvre de la politique sectorielle à mi-parcours de l'année en cours, à partir des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet, et statuera sur les actions à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées.

3.3.2.3. **REVUES RÉGIONALES**

Les revues régionales correspondront aux réunions des CRD. Elles auront lieu deux fois l'année : une revue régionale annuelle et une revue régionale à mi-parcours. La

revue régionale annuelle examinera et validera le bilan de la mise en œuvre des PLD l'année écoulée, ainsi que les perspectives régionales, à partir des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet. La revue régionale à mi-parcours examinera et validera le bilan de la mise en œuvre des PLD à mi-parcours de l'année en cours, à partir des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet, et statuera sur les actions à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées.

3.4. SUIVI ET ÉVALUATION

3.4.1. MÉCANISME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du PNDES comprendra une composante technique de suivi et une composante technique d'évaluation que le SP/PNDES veillera à formaliser et à mettre en place.

La composante technique de suivi visera à collecter et à analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation sur : (i) l'utilisation des ressources, (ii) les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et (iii) les objectifs atteints, à travers le contrôle des dépenses, le suivi de l'exécution financière des programmes, le suivi de l'exécution technique des programmes et le suivi des effets du PNDES.

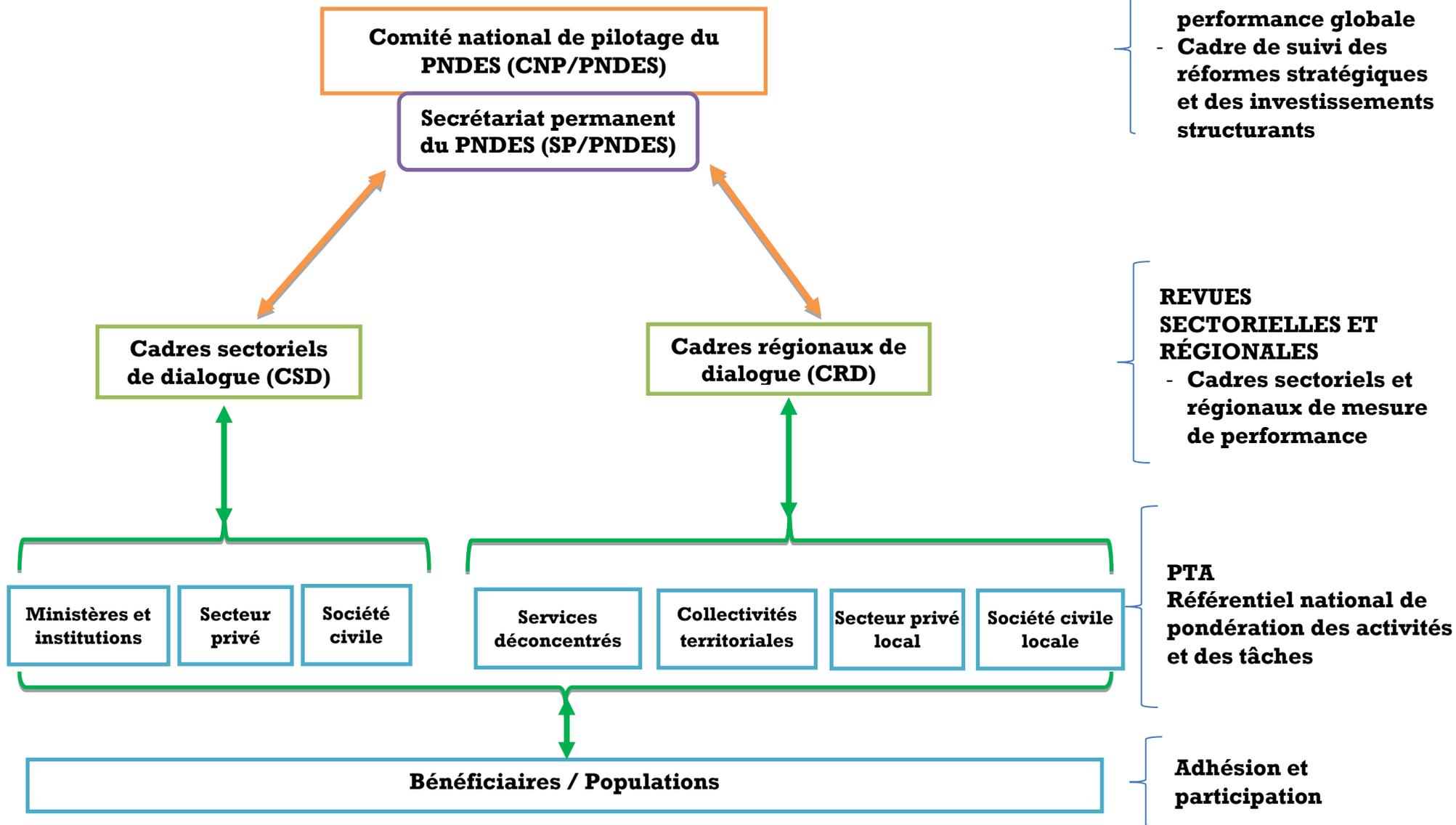
La composante technique de l'évaluation comprendra notamment : (i) une évaluation environnementale stratégique, (ii) une évaluation à mi-parcours (2018) et (iii) une évaluation finale.

3.4.2. OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Pour un suivi et une évaluation efficaces du PNDES, il sera développé, sous la responsabilité du SP/PNDES, des CSD et des CRD : (i) un cadre de mesure de la performance globale (cf. Annexe 3), (ii) des cadres logiques sectoriels et régionaux (Annexe 4), (iii) des cadres sectoriels et régionaux de mesure de performance (Annexe 5), (iv) des PTA ministériels (Annexe 6), (v) un cadre de suivi des réformes stratégiques et des investissements structurants (Annexe 7), (vi) un référentiel national de pondération des activités et des tâches, (vii) un outil web permettant la visualisation instantanée de l'évolution des indicateurs.

En phase avec ces instruments, les rapports appropriés, trimestriels, semestriels et annuels, globaux, sectoriels et régionaux, seront produits à la faveur des travaux des organes du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES.

Graphique 4 : schéma du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES



3.4.3. INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Les indicateurs d'impacts et d'effets sont repris dans le tableau synoptique (Annexe 2), tandis que les indicateurs de produits seront définis par les cadres logiques sectoriels et régionaux.

Pour un suivi et une évaluation efficaces de la mise en œuvre du PNDES, il s'agira de garantir la disponibilité et la fiabilité des indicateurs identifiés. Il s'agira également d'assurer la cohérence avec les indicateurs des ODD et d'améliorer le système statistique national par : (i) la rénovation et la consolidation du cadre législatif, institutionnel et organisationnel, (ii) l'amélioration de la production et de la qualité des données, (iii) le renforcement de la diffusion statistique et la promotion de l'utilisation des données et de la culture statistique et (iv) le renforcement des capacités humaines, matérielles et financières de production et de management.

3.5. SCHÉMA DE FINANCEMENT

Sous la cible d'une croissance moyenne annuelle de 7,7% sur la période 2016-2020, les résultats du cadrage macroéconomique et budgétaire dégagent les enveloppes financières et le schéma prévisionnel de financement du PNDES.

Ainsi, le coût global de la mise en œuvre du PNDES s'élèvera à 15 395,4 milliards de francs CFA, soit un coût annuel moyen de 3 079,1 milliards de francs CFA. La part consacrée aux dépenses d'investissements (y compris les transferts en capital) sera de 54,6%, correspondant à une enveloppe globale de 8 408,2 milliards de francs CFA sur la période, soit 1 681,6 milliards de francs CFA par an.

Le PNDES sera financé à hauteur de 63,8% du coût total par les ressources propres (9 825,2 milliards de francs CFA). Il se dégage un besoin de financement de 5 570,2 milliards de francs CFA, soit 36,2% du coût total du plan.

Le financement du PNDES se fera par le biais de la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de mobilisation de ressources internes et externes, axée sur des méthodes nouvelles et innovantes, en sus du recours à l'APD traditionnelle.

Au titre des financements innovants, les systèmes de taxes nationales, l'émission de titres publics, les contributions volontaires et les loteries, les méthodes de mobilisation des fonds des Burkinabè de l'extérieur, les obligations garanties par les pays donateurs vendues sur le marché financier, les allocations provenant des fonds générés par la vente des quotas d'émission, les PPP, les prêts bonifiés, le financement participatif ou *crowdfunding*, l'actionnariat populaire, etc., pourront être utilisés.

Tableau 6 : plan de financement (en milliards de FCFA)

| Années | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | En % du coût total |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|--------------------|
| Coût du plan | 1 998,4 | 2 952,0 | 3 199,8 | 3 484,7 | 3 760,6 | 15 395,4 | 100 |
| <i>Dépenses courantes</i> | <i>1 049,3</i> | <i>1 146,5</i> | <i>1 248,5</i> | <i>1 347,9</i> | <i>1 466,7</i> | <i>6 258,9</i> | <i>40,7</i> |
| <i>Amortissement de la dette</i> | <i>145,7</i> | <i>145,7</i> | <i>145,7</i> | <i>145,7</i> | <i>145,7</i> | <i>728,3</i> | <i>4,7</i> |
| <i>Dépenses d'investissement</i> | <i>803,4</i> | <i>1 659,9</i> | <i>1 805,7</i> | <i>1 991,1</i> | <i>2 148,2</i> | <i>8 408,2</i> | <i>54,6</i> |
| Ressources propres | 1 286,9 | 1 769,6 | 1 999,5 | 2 242,9 | 2 526,3 | 9 825,2 | 63,8 |
| Besoin de financement | 711,4 | 1 182,4 | 1 200,3 | 1 241,8 | 1 234,3 | 5 570,2 | 36,2 |

3.6. ANALYSE DES RISQUES

L'environnement national, sous-régional et international est porteur de risques à minimiser pour la réussite de la mise en œuvre du PNDES. Les principaux risques qui pourraient entraver l'atteinte des résultats du PNDES sont de six ordres : (i) le risque de la dégradation de la sécurité, (ii) le risque de troubles sociopolitiques, (iii) le risque financier, (iv) le risque lié aux aléas climatiques, (v) le risque lié à la conjoncture internationale et (vi) le risque lié à la faible adhésion des acteurs.

3.6.1. RISQUE DE LA DÉGRADATION DE LA SÉCURITÉ

Au plan de la sécurité, le Burkina Faso est à l'image d'autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, placé sous la menace des mouvements terroristes dont les activités criminelles peuvent saper la confiance des investisseurs et de la population, et porter atteinte à la mise en œuvre des politiques et actions en faveur du développement économique et social. De plus, au plan national, l'effritement tendanciel de l'autorité de l'État a caractérisé la période 2011-2015, de même qu'on a assisté à l'apparition de groupes d'autodéfense dont l'action, si elle n'est pas contrôlée, pourrait constituer une menace à la sécurité des institutions républicaines et au respect des droits humains.

Pour faire face à ce risque de la dégradation de la sécurité, les solutions sont de renforcer les forces de défense et de sécurité, d'améliorer les dispositifs de renseignement et de sécurité, de renforcer les coopérations militaire et sécuritaire avec les pays de la sous-région et ceux engagés dans la lutte contre le terrorisme. Pour se prémunir de l'insécurité liée aux groupes d'autodéfense, leur canalisation avec la contribution des leaders coutumiers, le renforcement du dispositif de renseignement, ainsi que les mesures visant à renforcer l'accès et la confiance des populations aux forces de sécurité et en la justice républicaine, pourront constituer de bons remèdes.

3.6.2. RISQUE DE TROUBLES SOCIOPOLITIQUES

Suite aux événements sociopolitiques que le Burkina Faso a vécus, notamment en 2014 et 2015, et qui ont abouti à la chute du pouvoir en place, au démantèlement du Régiment de la sécurité présidentielle, à sa tentative avortée de coup d'État, à l'emprisonnement et aux poursuites de leaders de l'ancien régime, le risque existe qu'une mauvaise gestion de ces dossiers fasse le lit de troubles sociopolitiques.

Pour parer à ce risque, la promotion d'un environnement politique apaisé et le traitement judiciaire équitable des dossiers évoqués seront de mise.

3.6.3. RISQUE FINANCIER

Le schéma de financement du PNDES prévoit la prise en charge des 15 395,3 milliards de francs CFA de coût global de sa mise en œuvre à 63,8% sur ressources propres et à 36,2% sur contributions externes ou non publiques. Cela implique un effort substantiel au niveau de la mobilisation des ressources internes, dans un contexte où le niveau de mobilisation des recettes fiscales et budgétaires ordinaires est relativement faible, au regard des normes de l'UEMOA. Quant au financement extérieur et à l'aide au développement, l'on assiste à une diminution de l'aide concessionnelle en direction des pays en développement et africains en particulier. L'inversion de cette tendance,

qui dépend de la reprise économique dans les pays donateurs, paraît peu probable à court ou moyen termes. En outre, malgré les efforts mutuels d'amélioration de l'efficacité de l'aide, les procédures de mobilisation des ressources externes demeurent assez pesantes. Du fait de son classement parmi les pays à risque de surendettement modéré, les marges de manœuvre pour le financement du PNDES par des emprunts non concessionnels sont limitées. Elles le seraient davantage si les recettes d'exportation venaient à baisser.

Pour faire face au risque de sous-financement du PNDES, la voie de la diversification de la base des exportations sera empruntée et la qualité des dépenses publiques assurée, afin de dégager des économies sur les dépenses courantes pour financer les investissements. Seront également effectifs, le développement de programmes vigoureux d'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales, la mobilisation active de l'apport des Burkinabè de l'extérieur, l'amélioration de la qualité de la gestion de la dette publique et la poursuite du dialogue avec ses PTF, dans le cadre de nouveaux programmes d'appui-pays. Par ailleurs, il sera tenu compte de la variabilité du financement selon la qualité des environnements interne et externe, avec : (i) l'organisation d'une table ronde générale sur le financement du PNDES et des tables rondes sectorielles, de manière à accroître l'intégration et l'harmonisation des interventions des PTF, (ii) les mesures de renforcement du PPP, (iii) la mise en place d'un dispositif de suivi des engagements des PTF et des mesures de réformes fiscales.

3.6.4. RISQUE LIÉ AUX ALÉAS CLIMATIQUES

Le réchauffement de la terre et les variabilités climatiques sont des réalités. Les fréquentes inondations constatées ici et là, dans les villes et villages, à l'issue de fortes précipitations en sont l'illustration, à l'image de l'instabilité des saisons hivernales et de la sévérité des saisons sèches. Or, l'agriculture de type pluvial, qui occupe encore près de 80% de la population active, est, de ce fait, fortement dépendante des aléas du climat. De même, du fait de la forte dépendance des activités des centres urbains à l'énergie électrique, l'étirement des cours d'eau, causé par le réchauffement climatique, réduit la production d'électricité des barrages hydroélectriques et par conséquent, les activités urbaines consommatrices de cette ressource.

Pour faire face au risque lié aux aléas climatiques, il conviendra d'élaborer, d'actualiser et de mettre en œuvre les programmes d'adaptation aux changements climatiques et les plans de riposte aux catastrophes naturelles. Cela implique d'accroître leur financement et de renforcer l'adhésion des acteurs aux innovations et aux nouveaux modes de production et de consommation qu'ils commandent.

3.6.5. RISQUE LIÉ À LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

À l'instar des autres économies, celle du Burkina Faso peut être affectée par les cours de ses principaux produits exportés et importés. Ainsi, la baisse des cours de l'or et du coton, principales matières d'exportation, pourrait fragiliser l'économie burkinabè, tandis que la remontée du cours du pétrole pourrait entraîner des pertes de devises importantes dans un contexte de cours du dollar des États-Unis d'Amérique relativement élevé. Par ailleurs, le Burkina Faso est fortement tributaire de l'aide et des capitaux étrangers pour le financement de ses investissements.

Pour atténuer ce risque lié à la conjoncture internationale, en plus de travailler à diversifier les matières d'exportation, il s'agira d'œuvrer à une plus grande transformation sur place des matières premières exportées et à la recherche de financements dédiés aux pays fragiles.

3.6.6. RISQUE LIÉ À UNE FAIBLE ADHÉSION DES ACTEURS

En tant que cadre d'orientation du développement national à moyen terme, le PNDES devra emporter l'adhésion de tous les acteurs qui participent au processus de développement national. Les chances de réussite de la mise en œuvre de cette stratégie tiennent à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie, à tous les niveaux. C'est pour favoriser, entre autres, ces concertations et synergies d'intervention qu'il est prévu la mise en place d'un dispositif institutionnel approprié à la mise en œuvre du PNDES.

Tableau 7 : liste des risques et des mesures d'atténuation ou de contournement

| Risques | Mesures d'atténuation ou de contournement |
|--|--|
| <i>Risque lié à la dégradation de la sécurité</i> <ul style="list-style-type: none"> • Activité des groupes terroristes • Activité des groupes d'autodéfense | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les dispositifs de renseignement, de sécurité et renforcer les coopérations militaires et sécuritaires • Renforcer la confiance des populations aux forces de sécurité et en la justice républicaine • Dialoguer avec les leaders coutumiers |
| <i>Risque de troubles sociopolitiques</i> <ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise gestion des dossiers liés aux évènements sociopolitiques de 2014 et 2015 | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir un environnement politique apaisé • Promouvoir une justice équitable |
| <i>Risque financier</i> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-financement du PNDES (faible mobilisation des ressources internes, faible capacité d'endettement concessionnel) | <ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les exportations • Faire des économies sur les dépenses courantes • Accroître les recettes fiscales • Mobiliser les financements extérieurs |
| <i>Risque lié aux aléas climatiques</i> <ul style="list-style-type: none"> • Inondations • Instabilité des saisons hivernales et sévérité des saisons sèches • Réduction de la production d'électricité des barrages hydroélectriques | <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer, actualiser et mettre en œuvre les programmes d'adaptation aux changements climatiques et les plans de riposte aux catastrophes naturelles • Renforcer l'adhésion aux modes de consommation et de production durables |
| <i>Risque lié à la conjoncture internationale</i> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse des cours des matières d'exportation (or, coton) et hausse du cours du pétrole • Dépendance au financement extérieur | <ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les exportations • Transformer les matières premières • Mobiliser des financements dédiés aux pays fragiles |
| <i>Risque lié à la faible adhésion des acteurs</i> <ul style="list-style-type: none"> • Faible adhésion des acteurs du développement national | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un dispositif institutionnel approprié |

ANNEXE 1 : LES SECTEURS DE PLANIFICATION

| N° | Critères et composantes | Secteurs |
|----|--|--|
| 1 | <p>CFB 042 : agriculture, sylviculture, pêche et chasse NBA 010 : agriculture (agriculture vivrière, agriculture de rente) NBA 020 : élevage (élevage et activités annexes à l'élevage) NBA 030 : sylviculture - pêche - chasse (sylviculture et chasse, pêche)</p> | Production agro-sylvo-pastorale |
| 2 | <p>CFB 043 : combustible et énergie CFB 044 : industries extractives et manufacturières, construction NBA 040 : extraction (extraction) NBA 050 : industries alimentaires (abattage, transformation et conservation des viandes et poissons, fabrication de corps gras alimentaires, travail des grains, fabrication de produits amylacés, fabrication des produits à base de fruits ou de lait, fabrication de boissons et tabacs) NBA 060 : égrenage de coton, fabrication de textiles et articles d'habillement (égrenage de coton, fabrication de textiles et articles d'habillement) NBA 070 : raffinage de pétrole, fabrication de produits chimiques, d'articles en caoutchouc (raffinage de pétrole, fabrication de produits chimiques, fabrication d'articles en caoutchouc ou en plastique) NBA 080 : fabrication de verre, poterie et matériaux pour construction (fabrication de verre, poteries et matériaux pour la construction) NBA 090 : industries du papier, de l'édition, imprimerie enregistrement (industries du papier, de l'édition, imprimerie enregistrement) NBA 100 : fabrication d'ouvrages en bois et en métaux (sciage de bois, vannerie, métallurgie et fonderie, fabrication de machines et équipements, fabrication de matériels de transport, fabrication de matelas et meubles, production et distribution d'électricité et de gaz)</p> | Transformations industrielles et artisanales |
| 3 | <p>CFB 06 : logement et équipements collectifs (logement, équipements collectifs, alimentation en eau, éclairage public) NBA 120 : construction (travaux de construction, d'installation et de finition) Autres domaines concernés : construction d'infrastructures de transport, infrastructures de télécommunication, Technologies de l'information et de la communication (TIC), urbanisme</p> | Infrastructures de transport, de communication et d'habitat |
| 4 | <p>CFB 065 : transports CFB 066 : communications NBA 130 : commerce (commerce) NBA 140 : hôtellerie et restauration (hôtellerie et restauration) NBA 150 : transports, postes et télécommunications (transports et auxiliaires de transport, activités des postes et des télécommunications) NBA 160 : activités financières (activités d'intermédiation financière, assurances et auxiliaires financiers) NBA 170 : autres activités de services marchands (activités de services personnels, de réparation et d'entretien, activités immobilières, activités de services aux entreprises)</p> | Commerce et services marchands |
| 5 | <p>CFB 011 : fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères CFB 041 : tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi NBA 180010 : activités d'administration générale, économique, sociale et de prérogative publique NBA 190 : correspondance de la branche (correspondance de la branche Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SFIM)) Autres domaines concernés : pilotage et gestion de l'économie, aménagement du territoire, finances publiques, coopération au développement, intégration économique régionale, démographie (population)</p> | Gouvernance économique |
| 6 | <p>CFB 011 : fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, affaires financières et fiscales, affaires étrangères</p> | Gouvernances administrative et |

| N° | Critères et composantes | Secteurs |
|----|--|--|
| | CFB 013 : services généraux NBA 180010 : activités d'administration générale, économique, sociale et de prérogative publique NBA 180040 : activités de services collectifs ou personnels NBA 200 : correction territoriale (correction territoriale) Autres domaines concernés : fonction publique, décentralisation, relations avec les institutions, relations avec les organisations de la société civile, communication | locale |
| 7 | CFB 09 : enseignement (enseignement préélémentaire et primaire, enseignement secondaire, enseignement postsecondaire non supérieur, enseignement supérieur, enseignement non défini par niveau, services annexes à l'enseignement) NBA 180020 : éducation Autres domaines concernés : EFTP | Éducation et formation |
| 8 | CFB 07 : santé (produits, appareils et matériels médicaux, services ambulatoires, services hospitaliers, services de santé publique) NBA 180030 : santé et action sociale Autres domaines concernés : nutrition | Santé |
| 9 | CFB 02 : défense (défense militaire) CFB 031 : services de police CFB 032 : services de protection civile | Défense et sécurité |
| 10 | CFB 05 : protection de l'environnement (gestion des déchets, gestion des eaux usées, lutte contre la pollution, préservation de la diversité biologique et protection de la nature) NBA 110020 : captage, traitement et distribution d'eau Autres domaines concernés : assainissement, économie verte, modes de production et de consommation durables | Environnement, eau et assainissement |
| 11 | CFB 08 : loisirs, culture et culte (services récréatifs et sportifs, services culturels, services de radiodiffusion, de télévision et d'édition, culte et autres services communautaires) Autres domaines concernés : tourisme | Culture, sports et loisirs |
| 12 | CFB 041 : tutelle de l'économie générale, des échanges et de l'emploi CFB 10 : protection sociale (maladie et invalidité, vieillesse, famille et enfants, chômage, exclusion sociale) NBA 180030 : santé et action sociale Autres domaines concernés : travail décent, dialogue social, genre, jeunesse | Travail, emploi et protection sociale |
| 13 | CFB 033 : tribunaux CFB 034 : administration pénitentiaire Autres domaines concernés : droits humains, civisme et citoyenneté | Justice et droits humains |
| 14 | CFB 014 : recherche fondamentale Autres domaines concernés : recherche appliquée, recherche-développement, innovation | Recherche et innovation |

CFB = Code fonctionnel du budget. NBA = Nomenclature des branches d'activités.

ANNEXE 2 : TABLEAU SYNOPTIQUE

| | | | | | |
|----------------------------------|---|---------------------|--------------------|--------------------|--|
| Vision | Le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie et réalisant une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables | | | | |
| Impacts attendus | L'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7%, de créer au moins 50 000 emplois décents par an, de faire baisser l'incidence de la pauvreté à moins de 35% et de ramener la croissance démographique annuelle à 2,7% en 2020 | | | | |
| Indicateurs d'impact | Intitulé | Valeurs 2015 | Cibles 2018 | Cibles 2020 | Hypothèses - Renforcement de la sécurité, de la paix sociale et de la justice - Mobilisation conséquente de ressources pour le financement du développement - Meilleure adaptation aux chocs extérieurs et aux changements climatiques |
| | Incidence de la pauvreté | 40,1% | 38% | < 35% | |
| | Incidence de la pauvreté en milieu rural | 47,5% | 44% | < 38% | |
| | Profondeur de la pauvreté | 3,3% | 2,7% | 1,6% | |
| | Taux de croissance économique | 4,0% | 8,2% | 8,0% | |
| | Part de l'industrie manufacturière dans le PIB | 6,6% | 8% | 12% | |
| | Part des produits manufacturés dans les exportations de biens | 10,6% (2014) | 15% | 20% | |
| | Productivité de la main-d'œuvre occupée (en milliers de FCFA) | 818,6 | 950 | 1050 | |
| | Nombre moyen d'emplois décents créés par an | 22 700 | ≥ 50 000 | ≥ 50 000 | |
| Taux de croissance démographique | 3,1% (2006) | 2,8% | 2,7% | | |

| EA | Indicateurs d'effets | Valeurs 2015 | Cibles 2018 | Cibles 2020 |
|--|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration | | | | |
| OS 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative | | | | |
| EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés | Qualité globale des institutions nationales (CPIA) | 3,6 | 4,5 | 4,8 |
| | Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU | 35% | 15% | 45% |
| | Rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance | 60,3 km | 58 km | 54 km |
| | Temps moyen de traitement d'une affaire civile | 2 mois 21 jours | 2 mois | 1 mois 15 jours |
| | Temps moyen de traitement d'une affaire commerciale | 7 mois 3 jours | 5 mois | 3 mois |
| | Taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel | 60% | - | 80% |
| EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées | Taux de couverture des régions en plan ORSEC | 53% | 78% | 100% |
| | Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels | 56,8% | 64% | 75% |
| | Ratio agent de sécurité / population (norme : 1 pour 400 habitants) | 1 pour 948 habitants | 1 pour 930 habitants | 1 pour 910 habitants |
| EA 1.1.3 : la défense est renforcée | Taux de réalisation des exercices terrains | 50% | 70% | 80% |
| EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assuré pour tous | Taux de couverture du territoire par la télévision nationale | 53% | 75% | 100% |
| | Taux de couverture du territoire par la radio nationale | 48% | 64% | 80% |
| | Taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique | 51% | 65% | 95% |
| EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées | Taux d'internalisation des textes communautaires | ND | 100% | 100% |
| | Part contributive des Burkinabè de l'étranger au PIB | 1,9% (2011) | 2,5% | 3% |
| | Taux d'évolution annuelle du volume de l'APD | 1,1% (moyenne) | 3% | 3% |

| EA | Indicateurs d'effets | Valeurs 2015 | Cibles 2018 | Cibles 2020 |
|--|---|--------------|-------------|-------------|
| | | 2010-2014) | | |
| | Proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur | ND | 100% | 100% |
| EA 1.1.6 : l'administration publique est efficace et efficiente | Niveau de satisfaction des usagers / clients | ND | 50% | 75% |
| | Degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscription administrative | 2/23 | 15/23 | 23/23 |
| | Degré de délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative | 1/23 | 15/23 | 23/23 |
| | Taux d'OSC suivis | 20% | 50% | 100% |
| EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux | IBO | 43/100 | 50/100 | 55/100 |
| | IPC | 38/100 | 42/100 | 60/100 |
| | Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique | 52,2/100 | 58/100 | 65/100 |
| OS 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique | | | | |
| EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces | Proportion des référentiels de planification/programmation validés par la CNPD | 0% | 100% | 100% |
| | Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme | 0% | 100% | 100% |
| | Taux de pression fiscale | 14,2% | 19,1% | 20,1% |
| | Taux d'absorption des ressources | 59% (2014) | 100% | 100% |
| | Taux de prévisibilité de l'aide | ND | 60% | 80% |
| | Proportion des PTF appliquant la division du travail | ND | 65% | 90% |
| | Proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite | ND | 10% | 0% |
| EA 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion | Classement <i>Doing Business</i> | 143e sur 189 | 137e | 130e |
| | La part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire | 20,7% | 18,5% | 15% |
| OS 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale | | | | |
| EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée | Part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales | 4,65% | 10% | 15% |
| | Pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales | ND | 50% | 80% |
| | Nombre de centres d'état civil secondaires | 987 | 1500 | 5000 |
| EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace | Proportion des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du SNADDT | 0 | 100% | 100% |
| | Taux de réalisation des effets attendus des PLD | ND | 60% | 75% |
| Axe 2 : développer le capital humain | | | | |
| OS 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique | | | | |
| EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous | Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes | 330 | 290 | 242 |
| | Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes | 81,6 | 69 | 54,7 |
| | Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans | 1,4% | 1% | < 1% |
| | Taux de mortalité intra hospitalière (pour 1000) (Centres hospitaliers universitaires (CHU), Centres hospitaliers régionaux (CHR), Hôpitaux de district (HD)) | 63,1 | 57 | < 50 |
| | Proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs | 88,70% | 90% | ≥ 95% |
| | Taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100.000 parturientes | 103,4 | 97 | 75,8 |
| | Le taux de prévalence du VIH | 0,90% | 0,83% | 0,77% |
| | Proportion de formations sanitaires publiques et privées accréditées | 0 | 50% | 80% |
| EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré | Proportion de malnutrition aigüe sévère pris en charge par rapport au nombre de cas attendus | 80% | 90% | 95% |
| | Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans | 30,2% | 25% | 15% |

| EA | Indicateurs d'effets | Valeurs 2015 | Cibles 2018 | Cibles 2020 |
|---|---|--------------|-------------|-------------|
| | Proportion de malnutrition aigüe sévère guérie | 93,8% | 96% | 100% |
| EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement | Indice synthétique de fécondité | 5,4 | 5 | 4,7 |
| | Couple-année protection en pourcentage | 19,7% | 26,9% | 32,7% |
| | Taux de dépendance économique | 140% (2009) | 90% | 83% |
| OS 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie | | | | |
| EA 2.2.1 : l'accès de tous à une éducation de qualité est amélioré | Taux brut de scolarisation au préscolaire | 3,9% | 6,12% | 7,6% |
| | Taux d'achèvement au primaire | 58,5% | 68,5% | 75,6% |
| | Taux d'achèvement au post-primaire | 24,2% | 35,3% | 38,2% |
| | Indice de parité du TBA au primaire | 0,95 | 1 | 1 |
| | Indice de parité du TBA au post-primaire | 1,05 | 1 | 1 |
| | Indice de parité du TBA au secondaire | 0,66 | 1 | 1 |
| | Nombre de classes sous paillotes | 4353 | 2913 | 0 |
| EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées | Proportion des effectifs de l'EFTP | 3,4% | 9,5% | 16% |
| | Proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale | 1,1% | 6% | 15% |
| | Proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés | 4,5% | 10% | 15% |
| | Proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux | 0,2% | 4,5% | 7% |
| | Taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus) | 29,5% | 31,5% | 35% |
| EA 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de la transformation structurelle de l'économie est assuré | Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants | 611 | 715 | 829 |
| | Proportion d'étudiants ayant achevé un cycle | 28% | 45% | 60% |
| | Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignant supérieur (en années) | 5 | 4 | 3 |
| | Proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle | 8% | 20% | 30% |
| | Proportion des filières professionnalisantes | 10% | 20% | 30% |
| | Proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique | 11% | 31% | 50% |
| OS 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie | | | | |
| EA 2.3.1 : La recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie | Nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques) | 300 | 450 | 600 |
| | Nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie | 150 | 350 | 600 |
| | Taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique | 60% | 71% | 95% |
| OS 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes | | | | |
| EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous | Taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE | 10% | 15% | 20% |
| | Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi | 6,6% (2014) | 10% | 15% |
| | Taux de chômage | 6,6% (2014) | 5% | 3% |
| | Taux de sous-emploi du secteur agricole | 64% (2014) | 45% | 30% |
| | Pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques | 41% (2008) | 30% | 25% |
| | Proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO | ND | 75% | 100% |

| EA | Indicateurs d'effets | Valeurs 2015 | Cibles 2018 | Cibles 2020 |
|--|--|-------------------------|-------------|-------------|
| | Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs | 6063,85 (2014) | 4 500 | 3 031 |
| | Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés | 131,15 | 95 | 70 |
| | Taux de couverture du RAMU | 0 | 15% | 25% |
| EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement | Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées | ND | 50% | 75% |
| | Proportion des handicapés actifs occupés | 2,2% | 20% | 50% |
| | Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge | 45% | 57% | 70% |
| | Nombre d'enfants en situation de rue | 5721 (2010) | 4000 | 2860 |
| | Proportion des femmes propriétaire d'entreprise parmi les entrepreneurs | 21% | 30% | 50% |
| OS 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité | | | | |
| EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti | Taux d'accès à l'eau potable | 71% | 76,5% | 79% |
| | Taux d'assainissement | 18% | 27% | 34% |
| | Pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides | 13% | 20% | 25% |
| | Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares) | 75 | 110 | 150 |
| | Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée | 3% | 5% | 7% |
| EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis | Taux de couverture électrique national | 33,32% | 52,3% | 80% |
| | Taux d'électrification national | 18,83% | 30% | 45% |
| | Taux d'électrification national urbain | 59,88% | 69% | 75% |
| | Taux d'électrification national rural | 3,06% | 12,6% | 19% |
| | Part des énergies renouvelables dans la production totale | 6,4% | 19% | 30% |
| EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée | Nombre de villes disposant de SDAU opérationnel | 12 | 25 | 37 |
| | Nombre de villes disposant de SDDEP et de SDGDU opérationnels | 2 | 25 | 47 |
| | Nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurées | 0 | 6 | 13 |
| | Nombre de localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire | ND | 6 | 13 |
| EA 2.5.4 : l'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous | Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie | 17,2% (2014) | 14% | 10% |
| | Nombre de ménages ayant accès à un logement décent | 4572 | 19 500 | 35 000 |
| | Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction | 100 | 3000 | 5000 |
| Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois | | | | |
| OS 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable | | | | |
| EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable | Part des productions irriguées dans la production agricole totale | 15% | 20% | 25% |
| | Taux de couverture des besoins céréaliers | 96% | 120% | 140% |
| | Productivité de l'emploi du secteur primaire (en milliers de FCFA) | 357 | 415 | 535 |
| | Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente) | 25% (moyenne 2005-2010) | 30% | 37,5% |
| | Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie | ND | 20% | 50% |
| | Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes | 4,9% | 30% | 45% |
| | Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire | 39 000 | 65 000 | 110 000 |
| | Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel | 69% | 75% | 80% |
| | Taux de couverture vaccinale contre la maladie de New Castle | 40% | 60% | 70% |

| EA | Indicateurs d'effets | Valeurs 2015 | Cibles 2018 | Cibles 2020 |
|---|---|------------------|--------------------|------------------|
| | Quantité de poissons produite | 20 000 tonnes | 26 000 tonnes | 30 000 tonnes |
| EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée | Proportion des ménages agricoles non résilients | 49,2% (2010) | 35% | 25% |
| | Proportion des ménages vulnérables structurels | 10% (2010) | 7% | 5% |
| OS 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents | | | | |
| EA 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations | Part du secteur secondaire dans le PIB | 20,1% | 21,5% | 24% |
| | Part de l'industrie manufacturière dans le PIB | 6,6% | 8% | 12% |
| | Taux de transformation des produits agricoles | 12% | 17% | 25% |
| | Nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an | 2 200 | 2 800 | 3 600 |
| | Taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat | ND | 15% | 25% |
| EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée | Part de l'industrie touristique dans le PIB | 3,7% | 7% | 8% |
| | Part de l'industrie culturelle dans le PIB | 2,3% | 4,5% | 6% |
| | Taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB | ND | 5% | 10% |
| | Nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés | 0 | 10 | 26 |
| | Taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques | < 5% | 5,6% | 7% |
| EA 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru | Part des industries extractives dans le PIB | 7,9% | 9% | 10,2% |
| | Proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières | < 14% | 20% | 25% |
| | Montant moyen des investissements locaux réalisés par industrie minière | 2 milliards FCFA | 3,5 milliards FCFA | 5 milliards FCFA |
| | Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier | < 10 000 | 15 000 | 20 000 |
| OS 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents | | | | |
| EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents | Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs | 7,9%(2009) | 20% | 35% |
| | Proportion des entreprises utilisant l'Internet | 4,1% (2009) | 10% | 18% |
| | Contribution des postes et télécommunications au PIB | 2,4% | 3% | 4% |
| | Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire | 20,7% | 18,5% | 15% |
| | Taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands | 6,6% | 7,5% | 8% |
| | Nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands par an (milliers de FCFA) | 12 100 | 15 000 | 20 000 |
| | Taux de crédit à l'économie | 29% | 31,5% | 35% |
| | Taux élargi de bancarisation | 30,1% | 32% | 35% |
| EA 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée | Part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens | 10,1% | 8% | 6% |
| | Part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations | 85% | 75% | 65% |
| | Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI) | 10,6% (2014) | 15% | 20% |
| | Quantité de viande exportée | 88 tonnes | 1 000 tonnes | 2 000 tonnes |
| OS 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie | | | | |
| EA 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées | Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés | 2 | 8 | 14 |
| | Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités | 2 | 10 | 18 |
| | Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges | 13% | 19% | 25% |
| | Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE | 40% | 60% | 100% |
| | Taux de recouvrement de la CFE | 100% | 100% | 100% |

| EA | Indicateurs d'effets | Valeurs 2015 | Cibles 2018 | Cibles 2020 |
|--|---|--------------|-------------|-------------|
| EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie | Proportion de routes bitumées | 24% | 30% | 42% |
| | Proportion de pistes rurales aménagées | 27% | 36,5% | 43% |
| | Proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées | 18% | 12% | 6% |
| | Puissance installée (en mégawatts) | 300 | 650 | 1000 |
| | Coût du KWh d'électricité des hautes tensions (FCFA) | 75 | 55 | 50 |
| | Débit Internet national | 40 Go | 50 Go | 100 Go |
| | Proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois | 6% | 9% | 15% |
| EA 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue | Part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB | ND | 2% | 3% |
| | Effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions | ND | 15 000 | 45 000 |
| OS 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales | | | | |
| EA 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement | Proportion des espaces de conservation sous aménagement | 25% | 27% | 31% |
| | Proportion des aires de protection faunique sous aménagement | 40% | 55% | 70% |
| | Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares) | 10 500 | 17 000 | 25 000 |
| EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte | Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable | 17% | 35% | 50% |
| | Nombre d'éco villages créés | 0 | 500 | 2000 |
| | Quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes | ND | 2 | 8 |

ANNEXE 3 : CADRE DE MESURE DE LA PERFORMANCE GLOBALE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES

| Impacts / Effets | Indicateurs | Sources | Structures | Valeurs 2015 | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) | |
|--|---|--------------------------|-----------------|----------------------|----------------------|-----------------|--------------|------|------|------|------|---------------------------------|------|
| | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2018 | 2020 |
| Impacts attendus : l'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7%, de créer au moins 50 000 emplois décents par an, de faire baisser l'incidence de la pauvreté à moins de 35% et de ramener la croissance démographique annuelle à 2,7% en 2020 | Incidence de la pauvreté | Enquête ménage | INSD | 40,1% | 38% | <35% | | | | | | | |
| | Incidence de la pauvreté en milieu rural | Enquête ménage | INSD | 47,5% | 44% | <38% | | | | | | | |
| | Profondeur de la pauvreté | Enquête ménage | INSD | 3,3% | 2,7% | 1,6% | | | | | | | |
| | Taux de croissance économique | IAP Comptes nationaux | DGEP INSD | 4,0% | 8,2 % | 8,0 % | | | | | | | |
| | Part de l'industrie manufacturière dans le PIB | IAP Comptes nationaux | DGEP INSD | 6,6% | 8% | 12% | | | | | | | |
| | Part des produits manufacturés dans les exportations de biens | IAP Comptes nationaux | DGEP INSD | 10,6% (2014) | 15% | 20% | | | | | | | |
| | Productivité de la main-d'œuvre occupée (en milliers de FCFA) | IAP Comptes nationaux | DGEP INSD | 818,6 | 950 | 1050 | | | | | | | |
| | Nombre moyen d'emplois décents créés par an (en milliers) | Enquête ménages | INSD | 53, 2 | 80 | 130 | | | | | | | |
| Taux de croissance démographique | Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) | INSD | 3,1% (2006) | 2,8% | 2,7% | | | | | | | | |
| EFFETS ATTENDUS | | | | | | | | | | | | | |
| EA 1.1.1 : la démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés | Qualité globale des institutions nationales (CPIA) | Rapport CPIA | Banque mondiale | 3,6 (2015) | 4,5 | 4,8 | | | | | | | |
| | Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU | Rapport concerné | MJDHPC | 35% | 15% | 45% | | | | | | | |
| | Rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance | Rapport concerné | MJDHPC | 60,3 km | 58 km | 54 km | | | | | | | |
| | Temps moyen de traitement d'une affaire civile | Rapport concerné | MJDHPC | 2 mois 21 jours | 2 mois | 1 mois 15 jours | | | | | | | |
| | Temps moyen de traitement d'une affaire commerciale | Rapport concerné | MJDHPC | 7 mois 3 jours | 5 mois | 3 mois | | | | | | | |
| Taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel | Rapport concerné | MATDSI | 60% | - | 80% | | | | | | | | |
| EA 1.1.2 : la sécurité et la protection civile sont renforcées | Taux de couverture des régions en plan ORSEC | Rapport concerné | MATDSI | 53% | 78% | 100% | | | | | | | |
| | Ratio agent de sécurité sur population (norme 1 pour 400 habitants) | Rapport concerné | MATDSI | 1 pour 948 habitants | 1 pour 930 habitants | 1 pour 910 | | | | | | | |
| | Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels | Rapport concerné | MATDSI | 56,8% | 64% | 75% | | | | | | | |
| EA 1.1.3 : la défense est | Taux de réalisation des exercices | Rapport concerné | MDNAC | 50% | 70% | 80% | | | | | | | |

| Impacts / Effets | Indicateurs | Sources | Structures | Valeurs 2015 | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) | |
|--|---|---|-----------------------------------|-----------------------------|--------|--------|--------------|------|------|------|------|---------------------------------|------|
| | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2018 | 2020 |
| renforcée | terrains | | | | | | | | | | | | |
| EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assurée pour tous | Taux de couverture du territoire par la télévision nationale | Rapport concerné | MCRP | 53% | 75% | 100% | | | | | | | |
| | Taux de couverture du territoire par la radio nationale | Rapport concerné | MCRP | 48% | 64% | 80% | | | | | | | |
| | Taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique | Rapport concerné | MCRP | 51% | 65% | 95% | | | | | | | |
| EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées | Taux d'internalisation des textes communautaires | Rapport concerné | MINEFID | ND | 100% | 100% | | | | | | | |
| | Part contributive de la diaspora au PIB | Rapport concerné | MINEFID MAECBE | 1,9% (2011) | 2,5% | 3% | | | | | | | |
| | Taux d'évolution annuelle du volume de l'APD | Rapport sur la coopération au développement | MINEFID | 1,1% (moyenne 2010-2014) | 2% | 3% | | | | | | | |
| | Proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur | Rapport concerné | MINEFID | ND | 100% | 100% | | | | | | | |
| EA 1.1.6 : l'organisation et les méthodes de travail de l'administration publique sont mises à niveau et modernisées | Niveau de satisfaction des usagers/clients | Enquête usagers | MFPTPS | ND | 50% | 75% | | | | | | | |
| | Degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscription administrative | Rapport concerné | MATDSI | 2/23 | 15/23 | 23/23 | | | | | | | |
| | Degré de délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative | Rapport concerné | MATDSI | 1/23 | 15/23 | 23/23 | | | | | | | |
| | Taux d'OSC suivis | Rapport concerné | MATDSI | 20% | 50% | 100% | | | | | | | |
| EA 1.1.7 : le système de redevabilité est développé à tous les niveaux | IBO | Rapport <i>International Budget Partnership (IBP)</i> | IBP | 43/100 | 50/100 | 55/100 | | | | | | | |
| | IPC | Rapport <i>Transparency International</i> | <i>Transparency International</i> | 38/100 | 42/100 | 60/100 | | | | | | | |
| | Indice Ibrahim pour la gouvernance | Rapport Fondation Mo Ibrahim | Fondation Mo Ibrahim | 52,2/100 | 58/100 | 65/100 | | | | | | | |
| EA 1.2.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces | Proportion des référentiels de planification / programmation validés par la CNPD | Rapport concerné | MINEFID | 0% | 100% | 100% | | | | | | | |
| | Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme | Rapport concerné | MINEFID | 0% | 100% | 100% | | | | | | | |
| | Taux de pression fiscale | Rapport concerné | MINEFID | 14,2% | 19,9% | 21,0% | | | | | | | |
| | Taux d'absorption des ressources | Rapport concerné | MINEFID | 59% | 100% | 100% | | | | | | | |

| Impacts / Effets | Indicateurs | Sources | Structures | Valeurs 2015 | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) | |
|--|---|---|---|--------------|--------|-------|--------------|------|------|------|------|---------------------------------|------|
| | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2018 | 2020 |
| | | | | (2014) | | | | | | | | | |
| | Taux de prévisibilité de l'aide | Rapport sur la coopération au développement (RCD) | MINEFID | ND | 60% | 80% | | | | | | | |
| | Proportion des PTF appliquant la division du travail | RCD | MINEFID | ND | 65% | 90% | | | | | | | |
| | Proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite | Rapport ASCE-LC | ASCE-LC | ND | 10% | 0% | | | | | | | |
| EA 1.2.2 : l'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion | Classement <i>Doing Business</i> | Rapport <i>Doing Business</i> | Banque mondiale | 143e sur 189 | 137e | 130e | | | | | | | |
| | La part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire | Comptes nationaux Notes techniques budget-éco | MINEFID | 20,7% | 18,5% | 15% | | | | | | | |
| EA 1.3.1 : l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée | Part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales | Rapport concerné | MINEFID | 4,65% | 10% | 15% | | | | | | | |
| | Pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales | Rapport d'enquête | MATDSI | ND | 50% | 80% | | | | | | | |
| | Nombre de centres d'état civil secondaires | Rapport concerné | MATDSI | 987 | 1500 | 5000 | | | | | | | |
| EA 1.3.2 : les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace | Proportion des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du SNADDT | Rapport concerné | MINEFID | 0% | 100% | 100% | | | | | | | |
| | Taux de réalisation des effets attendus des PLD | Rapports régionaux | MINEFID (Secrétariats techniques des CRD) | ND | 60% | 75% | | | | | | | |
| EA 2.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous | Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes | Enquête démographique de santé (EDS) RGPH | INSD | 330 | 290 | 242 | | | | | | | |
| | Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes | EDS | INSD | 81,6 | 69 | 54,7 | | | | | | | |
| | Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans | EDS Annuaire statistique | INSD MS | 1,4% | 1% | < 1% | | | | | | | |
| | Taux de mortalité intra hospitalière (pour 1000) (CHU, CHR, HD) | Annuaire statistique | MS | 63,1 | 57 | < 50 | | | | | | | |
| | Proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs | Annuaire statistique | MS | 88,70% | 90% | ≥ 95% | | | | | | | |
| | Taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100.000 | EDS Annuaire statistique | INSD MS | 103,4 | 97 | 75,8 | | | | | | | |

| Impacts / Effets | Indicateurs | Sources | Structures | Valeurs 2015 | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) | | |
|--|--|--|---|--------------|--------|-------|--------------|------|------|------|------|---------------------------------|------|--|
| | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2018 | 2020 | |
| | parturientes | | | | | | | | | | | | | |
| | Le taux de prévalence du VIH | Rapport concerné | Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le Syndrome de l'immunodéficience acquise et les Infections sexuellement transmissibles (SP/CNLS-IST) | 0,90% | 0,83% | 0,77% | | | | | | | | |
| | Proportion de formations sanitaires publiques et privées accréditées | Annuaire statistique | MS | 0 | 50% | 80% | | | | | | | | |
| EA 2.1.2 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré | Proportion de malnutrition aigüe sévère pris en charge par rapport au nombre de cas attendus | Enquête <i>Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transition</i> (SMART) Annuaire statistique | MS | 80% | 90% | 95% | | | | | | | | |
| | Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans | Enquête SMART Annuaire statistique | MS | 30,2% | 25% | 15% | | | | | | | | |
| | Proportion de malnutrition aigüe sévère guérie | Enquête SMART | MS | 93,8% | 96% | 100% | | | | | | | | |
| EA 2.1.3 : le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement | Indice synthétique de fécondité | RGPH | INSD | 5,4 | 5 | 4,7 | | | | | | | | |
| | Couple-année protection en pourcentage | Annuaire statistique | MS | 19,7% | 26,9% | 32,7% | | | | | | | | |
| | Taux de dépendance économique | Enquête ménage | INSD | 140% (2009) | 90% | 83% | | | | | | | | |
| EA 2.2.1 : l'accès à tous à une éducation de qualité est amélioré | Taux brut de scolarisation au préscolaire | Annuaire statistique | MENA | 3,9% | 6,12% | 7,6% | | | | | | | | |
| | Taux d'achèvement au primaire | Annuaire statistique | MENA | 58,5% | 68,5% | 75,6% | | | | | | | | |
| | Taux d'achèvement au post-primaire | Annuaire statistique | MENA | 24,2% | 35,3% | 38,2% | | | | | | | | |
| | Nombre de classes sous paillotes | Annuaire statistique | MENA | 43 053 | 2 913 | 0 | | | | | | | | |
| | Indice de parité du TBA au primaire | Annuaire statistique | MENA | 0,95 | 1 | 1 | | | | | | | | |
| | Indice de parité du TBA au post-primaire | Annuaire statistique | MENA | 1,05 | 1 | 1 | | | | | | | | |
| EA 2.2.2 : la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont | Proportion des effectifs de l'EFTP | Rapport concerné | MENA | 3,4% | 9,5% | 16% | | | | | | | | |
| | Proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les | Enquête ménage | INSD | 1,1% | 6% | 15% | | | | | | | | |

| Impacts / Effets | Indicateurs | Sources | Structures | Valeurs 2015 | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) | | |
|--|---|----------------------|---------------|--------------|--------|------|--------------|------|------|------|------|---------------------------------|------|--|
| | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2018 | 2020 | |
| améliorées | filiales de transformation agropastorale | | | | | | | | | | | | | |
| | Taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus) | Enquête ménage | INSD | 29,5% | 31,5% | 35% | | | | | | | | |
| | Proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés | Rapport concerné | MJFIP | 4,5% | 10% | 15% | | | | | | | | |
| | Proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux | Rapports concernés | MJFIP MAAH | 0,2% | 4,5% | 7% | | | | | | | | |
| EA 2.2.3 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de transformation structurelle de l'économie est assuré | Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants | Annuaire statistique | MESRSI | 611 | 715 | 829 | | | | | | | | |
| | Proportion d'étudiants ayant achevé un cycle | Annuaire statistique | MESRSI | 28% | 45% | 60% | | | | | | | | |
| | Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignant supérieur (en années) | Annuaire statistique | MESRSI | 5 | 4 | 3 | | | | | | | | |
| | Proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle | Annuaire statistique | MESRSI | 8% | 20% | 30% | | | | | | | | |
| | Proportion des filières professionnalisantes | Annuaire statistique | MESRSI | 10% | 20% | 30% | | | | | | | | |
| | Proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique | Annuaire statistique | MESRSI | 11% | 31% | 50% | | | | | | | | |
| EA 2.3.1 : la recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie | Nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques) | Annuaire statistique | MESRSI | 300 | 450 | 600 | | | | | | | | |
| | Taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique | Annuaire statistique | MESRSI | 60 | 71 | 95 | | | | | | | | |
| | Nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie | Annuaire statistique | MESRSI | 150 | 350 | 600 | | | | | | | | |
| EA 2.4.1 : l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous | Taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE | Rapport concerné | MJFIP | 10% | 15% | 20% | | | | | | | | |
| | Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi | Rapport concerné | MJFIP | 6,6% (2014) | 10% | 15% | | | | | | | | |
| | Taux de chômage | EMC | INSD | 6,6% (2014) | 5% | 3% | | | | | | | | |
| | Taux de sous-emploi du secteur | EMC | INSD | 64% | 45% | 30% | | | | | | | | |

| Impacts / Effets | Indicateurs | Sources | Structures | Valeurs 2015 | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) | | |
|---|--|----------------------|---------------|--------------------|--------|-------|--------------|------|------|------|------|---------------------------------|------|--|
| | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2018 | 2020 | |
| | agricole | | | (2014) | | | | | | | | | | |
| | Pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques | Enquête | MFSNF INSD | 41% (2008) | 30% | 25% | | | | | | | | |
| | Proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO | Rapport concerné | MFPTPS | ND | 75% | 100% | | | | | | | | |
| | Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs | Annuaire statistique | MFPTPS | 6 063,85 (2014) | 4 500 | 3 031 | | | | | | | | |
| | Taux de couverture du RAMU | Annuaire statistique | MFPTPS | 0 | 15% | 25% | | | | | | | | |
| | Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés | Annuaire statistique | MFPTPS | 131,15 | 95 | 70 | | | | | | | | |
| EA 2.4.2 : les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement | Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées | Annuaire statistique | MFSNF | ND | 50% | 75% | | | | | | | | |
| | Proportion des handicapés actifs occupés | Annuaire statistique | MFSNF | 2,2% | 20% | 50% | | | | | | | | |
| | Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge | Annuaire statistique | MFSNF | 45% | 57% | 70% | | | | | | | | |
| | Nombre d'enfants en situation de rue | Annuaire statistique | MFSNF | 5 721 (2010) | 4 000 | 2 860 | | | | | | | | |
| | Proportion des femmes propriétaires d'entreprise parmi les entrepreneurs | Annuaire statistique | MFSNF | 21% | 30% | 50% | | | | | | | | |
| EA 2.5.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti | Taux d'accès à l'eau potable | Rapport concerné | MEA | 71% | 76,5% | 79% | | | | | | | | |
| | Taux d'assainissement | Rapport concerné | MEA | 18% | 27% | 34% | | | | | | | | |
| | Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée | Rapport concerné | MEEVCC | 3% | 5% | 7% | | | | | | | | |
| | Pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides | Rapport concerné | MEEVCC | 13% | 20% | 25% | | | | | | | | |
| | Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares) | Rapport concerné | MEEVCC | 75 | 110 | 150 | | | | | | | | |
| EA 2.5.2 : l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis | Taux de couverture électrique nationale | Rapport concerné | MEMC | 33,32% | 52,3% | 80% | | | | | | | | |
| | Taux d'électrification nationale | Rapport concerné | MEMC | 18,83% | 30% | 45% | | | | | | | | |
| | Taux d'électrification nationale urbain | Rapport concerné | MEMC | 59,88% | 69% | 75% | | | | | | | | |
| | Taux d'électrification nationale rural | Rapport concerné | MEMC | 3,06% | 12,6% | 19% | | | | | | | | |
| | Part des énergies renouvelables dans la production totale | Rapport concerné | MEMC | 6,4% | 19% | 30% | | | | | | | | |
| EA 2.5.3 : la croissance urbaine est planifiée et maîtrisée | Nombre de villes disposant de SDAU opérationnel | Rapport concerné | MUH | 12 | 25 | 37 | | | | | | | | |
| | Nombre de villes disposant de | Rapport concerné | MUH | 2 | 25 | 47 | | | | | | | | |

| Impacts / Effets | Indicateurs | Sources | Structures | Valeurs 2015 | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) | | |
|--|--|---|------------|----------------------|---------------|---------------|--------------|------|------|------|------|---------------------------------|------|--|
| | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2018 | 2020 | |
| | SDDEP et de SDGDU opérationnels | | | | | | | | | | | | | |
| | Nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurées | Rapport concerné | MUH | 0 | 6 | 13 | | | | | | | | |
| | Nombre de localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire | Rapport concerné | MUH | ND | 6 | 13 | | | | | | | | |
| EA 2.5.4 : l'accès à des logements décentes et aux bâtiments publics est assuré pour tous | Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie | Rapport concerné | MUH | 17,2% (2014) | 14% | 10% | | | | | | | | |
| | Nombre de ménages ayant accès à un logement décent | Rapport concerné | MUH | 4572 | 19 500 | 35 000 | | | | | | | | |
| | Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction | Rapport concerné | MUH | 100 | 3000 | 5000 | | | | | | | | |
| EA 3.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable | Part des productions irriguées dans la production agricole totale | Enquête permanente agricole (EPA) Rapport concerné | MAAH | 15% | 20% | 25% | | | | | | | | |
| | Taux de couverture des besoins céréaliers | EPA Rapport concerné | MAAH | 96% | 120% | 140% | | | | | | | | |
| | Productivité de l'emploi du secteur primaire (en milliers de FCFA) | EPA Rapport concerné | MAAH | 357 | 415 | 535 | | | | | | | | |
| | Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire | EPA Rapport concerné | MAAH | 39 000 | 65 000 | 110 000 | | | | | | | | |
| | Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie | EPA Rapport concerné | MAAH | ND | 20% | 50% | | | | | | | | |
| | Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente) | EPA Rapport concerné | MAAH | 25% (moy. 2005-2010) | 30% | 37,5% | | | | | | | | |
| | Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes | EPA Rapport concerné | MAAH | 4,9% | 30% | 45% | | | | | | | | |
| | Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel | Rapport concerné Enquête | MRAH | 69% | 75% | 80% | | | | | | | | |
| | Taux de couverture vaccinale contre la maladie de New Castle | Rapport concerné | MRAH | 40% | 60% | 70% | | | | | | | | |
| | Quantité de poissons produite | Rapport concerné | MRAH | 20 000 tonnes | 26 000 tonnes | 30 000 tonnes | | | | | | | | |
| EA 3.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée | Proportion des ménages agricoles non résilients | Rapport concerné | MAAH | 49,2% (2010) | 35% | 25% | | | | | | | | |
| | Proportion des ménages vulnérables structurels | Rapport concerné | MAAH | 10% (2010) | 7% | 5% | | | | | | | | |
| EA 3.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en | Part du secteur secondaire dans le PIB | Note technique du budget-éco | MINEFID | 20,1% | 21,1% | 22,4% | | | | | | | | |
| | Part de l'industrie manufacturière | Note technique du | MINEFID | 6,6% | 8% | 12% | | | | | | | | |

| Impacts / Effets | Indicateurs | Sources | Structures | Valeurs 2015 | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) | | |
|--|---|------------------------------|--------------|--------------------|--------------------|------------------|--------------|------|------|------|------|---------------------------------|------|--|
| | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2018 | 2020 | |
| matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations | dans le PIB | budget-éco | | | | | | | | | | | | |
| | Taux de transformation des produits agricoles | Rapport concerné | MCIA | 12% | 17% | 25% | | | | | | | | |
| | Nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an | Enquête Rapport concerné | INSD MCIA | 2 200 | 2 800 | 3 600 | | | | | | | | |
| | Taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat | Rapport concerné | MCIA | ND | 15% | 25% | | | | | | | | |
| EA 3.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée | Part de l'industrie touristique dans le PIB | Note technique du budget-éco | MINEFID | 3,7% | 7% | 8% | | | | | | | | |
| | Part de l'industrie culturelle dans le PIB | Note technique du budget-éco | MINEFID | 2,3% | 4,5% | 6% | | | | | | | | |
| | Taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB | Rapport concerné | MSL | ND | 5% | 10% | | | | | | | | |
| | Nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés | Rapport concerné | MSL | 0 | 10 | 26 | | | | | | | | |
| | Taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques | Rapport concerné | MCAT | < 5% | 5,6% | 7% | | | | | | | | |
| EA 3.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru | Part des industries extractives dans le PIB | Note technique du budget-éco | MINEFID | 7,9% | 9% | 10,3% | | | | | | | | |
| | Proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières | Rapport concerné | MEMC | <14% | 20% | 25% | | | | | | | | |
| | Montant moyen des investissements locaux réalisés par industrie minière | Rapport concerné | MEMC | < 2 milliards FCFA | 3,5 milliards FCFA | 5 milliards FCFA | | | | | | | | |
| | Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier | Rapport concerné | MEMC | <10 000 | 15 000 | 20 000 | | | | | | | | |
| EA 3.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents | Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs | Rapport concerné | MDENP | 7,9% (2009) | 20% | 35% | | | | | | | | |
| | Proportion des entreprises utilisant l'Internet | Rapport concerné | MDENP | 4,1% (2009) | 10% | 18% | | | | | | | | |
| | Contribution des postes et télécommunications au PIB | Note technique du budget-éco | MINEFID | 2,4% | 3% | 4% | | | | | | | | |
| | Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire | Note technique du budget-éco | MINEFID | 20,7% | 18,5% | 15% | | | | | | | | |
| | Taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands | Note technique du budget-éco | MINEFID | 6,9% | 8,5% | 9,0% | | | | | | | | |
| | Nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands par an (milliers de FCFA) | Rapport concerné Enquête | MCIA INSD | 12 100 | 15 000 | 20 000 | | | | | | | | |
| | Taux de crédit à l'économie | Rapport concerné | MINEFID | 29% | 31,5% | 35% | | | | | | | | |
| Taux élargi de bancarisation | Rapport concerné | MINEFID | 30,1% | 32% | 35% | | | | | | | | | |

| Impacts / Effets | Indicateurs | Sources | Structures | Valeurs 2015 | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) | |
|--|--|---|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------|------|------|------|---------------------------------|------|
| | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2018 | 2020 |
| EA 3.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée | Part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens | Rapport sur la situation économique et financière | MINEFID | 10,1% | 8% | 6% | | | | | | | |
| | Part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations | Rapport sur la situation économique et financière | MINEFID | 85% | 61% | 65% | | | | | | | |
| | Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI) | Rapport sur la situation économique et financière | MINEFID | 10,6% (2014) | 15% | 20% | | | | | | | |
| | Quantité de viande exportée | Rapport concerné | MRAH | 88 tonnes | 1 000 tonnes | 2 000 tonnes | | | | | | | |
| EA 3.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées | Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés | Rapport concerné | MEA | 2 | 8 | 14 | | | | | | | |
| | Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités | Rapport concerné | MEA | 2 | 10 | 18 | | | | | | | |
| | Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges | Rapport concerné | MEA | 13% | 19% | 25% | | | | | | | |
| | Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE | Rapport concerné | MEA | 40% | 60% | 100% | | | | | | | |
| | Taux de recouvrement de la CFE | Rapport concerné | MEA | 100% | 100% | 100% | | | | | | | |
| EA 3.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie | Proportion de routes bitumées | Rapport concerné | MI | 24% | 30% | 42% | | | | | | | |
| | Proportion de pistes rurales aménagées | Rapport concerné | MI | 27% | 36,5% | 43% | | | | | | | |
| | Proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées | Rapport concerné | MI | 18% | 12% | 6% | | | | | | | |
| | Puissance installée (en Mégawatts) | Rapport concerné | MEMC | 300 | 650 | 1 000 | | | | | | | |
| | Coût du KWh d'électricité des hautes tensions (FCFA) | Rapport concerné | MEMC | 75 | 55 | 50 | | | | | | | |
| | Débit internet national | Rapport concerné | MDENP | 40 Go | 50 Go | 100 Go | | | | | | | |
| | Proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois | Rapport concerné | MDENP | 6% | 9% | 15% | | | | | | | |
| EA 3.4.3 : la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue | Part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB | Rapport d'étude | Premier ministre (PM) MINEFID | ND | 2% | 3% | | | | | | | |
| | Effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions | Rapport d'étude | INSD | ND | 15 000 | 45 000 | | | | | | | |
| EA 3.5.1 : l'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement | Proportion des espaces de conservation sous aménagement | Rapport d'enquête | MEEVCC | 25% | 27% | 31% | | | | | | | |
| | Proportion des aires de protection | Rapport d'enquête | MEEVCC | 40% | 55% | 70% | | | | | | | |

| Impacts / Effets | Indicateurs | Sources | Structures | Valeurs 2015 | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) | | |
|--|---|----------------------|------------|--------------|--------|--------|--------------|------|------|------|------|---------------------------------|------|--|
| | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2018 | 2020 | |
| | faunique sous aménagement | | | | | | | | | | | | | |
| | Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares) | Rapport concerné | MEEVCC | 10 500 | 17 000 | 25 000 | | | | | | | | |
| EA 3.5.2 : les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte | Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable | Annuaire statistique | MEEVCC | 17% | 35% | 50% | | | | | | | | |
| | Nombre d'éco villages créés | Rapport concerné | MEEVCC | 0 | 500 | 2 000 | | | | | | | | |
| | Quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes | Rapport d'étude | MEEVCC | ND | 2 | 8 | | | | | | | | |

ANNEXE 4 : FORMAT DU CADRE LOGIQUE SECTORIEL (PAR POLITIQUE OU PROGRAMME SECTORIEL) OU RÉGIONAL

| | |
|---|--|
| Intitulé du référentiel sectoriel ou régional : | |
| Impact escompté (PNDES) : | |

(Pour chaque effet attendu du PNDES visé par le programme ou le PRD)

| Objectif stratégique (PNDES) : | | | | | | | | | | | | | |
|--|---------------------------|-------------|--------------|-------------|----------------------|-------------|-------------|--------------------------------------|------|------|------|------|------------|
| Effet attendu (PNDES) : | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de l'effet | | Responsables | Partenaires | Valeurs de référence | Cibles 2018 | Cibles 2020 | Hypothèses / Risques | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-effet attendu 1 (éventuellement) : | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs du sous-effet | | Responsables | Partenaires | Valeurs de référence | Cibles 2018 | Cibles 2020 | Hypothèses / Risques | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Programmes | Produits attendus | Indicateurs | Responsables | Partenaires | Valeurs de référence | Cibles 2018 | Cibles 2020 | Programmation physique et financière | | | | | Coût total |
| | | | | | | | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-effet attendu 2 (éventuellement) : | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs du sous-effet | | Responsables | Partenaires | Valeurs de référence | Cibles 2018 | Cibles 2020 | Hypothèses / Risques | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Programmes | Produits attendus | Indicateurs | Responsables | Partenaires | Valeurs de référence | Cibles 2018 | Cibles 2020 | Programmation physique et financière | | | | | Coût total |
| | | | | | | | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |

ANNEXE 5 : FORMAT DU CADRE SECTORIEL (OU RÉGIONAL) DE MESURE DE PERFORMANCE (PAR PROGRAMME)

Intitulé du programme sectoriel ou du PRD

(Pour chaque effet attendu du PNDES visé par le programme ou le PRD)

| Effet attendu (PNDES) : | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------------|----------|--------------|----------------------|---------------------|--------|--------------|--------------|------|------|------|---------------------------------|---------------------------------|
| Code | Indicateurs d'effet (PNDES) | Sources | Responsables | Valeurs de référence | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) | |
| | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-effet attendu 1 | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de sous effets | Sources | Responsables | Valeur de référence | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) | |
| | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Programmes | Produits | Indicateurs | Responsables | Valeur de référence | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) |
| | | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-effet attendu 2 | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Indicateurs de sous effets | Sources | Responsables | Valeur de référence | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) | |
| | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Code | Programmes | Produits | Indicateurs | Responsables | Valeur de référence | Cibles | | Réalizations | | | | | Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non) |
| | | | | | | 2018 | 2020 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |

ANNEXE 6 : FORMAT DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (PTA) MINISTÉRIEL

| Code | Chaîne de résultats | Coût d'exécution (milliers FCFA) | Sources de financement | Chronogramme d'exécution (trimestriel) | | | | Poids des activités et tâches | Structures responsable | Structures partenaires | Mode d'exécution (directe ou MOD) | Observations |
|----------|--|----------------------------------|------------------------|--|----|----|----|-------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------------|--------------|
| | | | | T1 | T2 | T3 | T4 | | | | | |
| EA(x) | <i>Intitulé de l'effet PNDES escompté</i> | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| SEA(x)1 | <i>Intitulé du 1er sous-effet associé</i> | | | | | | | | | | | |
| P 1 | <i>Intitulé du programme ou sous-programme 1</i> | | | | | | | | | | | |
| Prod 1.1 | Produit 1 du 1er sous-effet associé du 1er programme ou sous-programme | | | | | | | | | | | |
| A 1.1.1 | Activité 1 | | | | | | | | | | | |
| T1 | Tâche 1 | | | | | | | | | | | |
| T2 | Tâche 2 | | | | | | | | | | | |
| T3 | Tâche 3 | | | | | | | | | | | |
| Etc. | Etc. | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| SEA(x)1 | <i>Intitulé du 1er sous-effet associé</i> | | | | | | | | | | | |
| P 1 | <i>Intitulé du programme ou sous-programme 1</i> | | | | | | | | | | | |
| Prod 1.1 | Produit 1 du 1er sous-effet associé du 1er Programme ou sous-programme | | | | | | | | | | | |
| A 1.1.1 | Activité 1 | | | | | | | | | | | |
| T1 | Tâche 1 | | | | | | | | | | | |
| T2 | Tâche 2 | | | | | | | | | | | |
| T3 | Tâche 3 | | | | | | | | | | | |
| Etc. | Etc. | | | | | | | | | | | |

NB : dans les colonnes 1 et 2, il est illustré la façon dont se fait l'ordonnancement des effets, produits, activités et tâches dans le PTA ministériel. Le (x) dans EA(x) correspond au numéro de l'effet attendu du PNDES.

ANNEXE 7 : FORMAT DE LA MATRICE DE RÉFORMES STRATÉGIQUES ET D'INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

| N° | Réformes stratégiques / Investissements structurants | Coût total (milliards de francs CFA) | Programmations physique et financière | | | | | Structures responsables | Taux d'exécution physique (%)* [Période écoulée] | Taux d'exécution financière (%)** [Période écoulée] |
|---|--|--------------------------------------|---------------------------------------|------|------|------|------|-------------------------|--|---|
| | | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | | |
| Axe stratégique 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Axe stratégique 2 : développer le capital humain | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | | |
| Axe stratégique 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 3.4: développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |

*Calculé suivant les indications du référentiel national de pondération des activités et des tâches.

**Montant des dépenses effectuées divisé par le coût total.

TABLES DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| SIGLES ET ABRÉVIATIONS..... | II |
| RÉSUMÉ..... | IV |
| INTRODUCTION | 1 |
| I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE..... | 4 |
| 1.1. UNE DYNAMIQUE SOCIALE PEU ÉVOLUTIVE ET MARQUÉE PAR DES INÉGALITÉS PERSISTANTES | 4 |
| 1.1.1. Les acquis majeurs des politiques de développement antérieures..... | 4 |
| 1.1.2. Le recul insuffisant de la pauvreté monétaire entre 2009 et 2014..... | 5 |
| 1.1.3. Les disparités dans l'évolution de la pauvreté non monétaire..... | 6 |
| 1.1.4. La vulnérabilité socioéconomique des populations..... | 6 |
| 1.1.5. La persistance des inégalités de genre et de l'exclusion sociale..... | 7 |
| 1.2. UN SYSTÈME PRODUCTIF PEU ÉVOLUTIF ET À FAIBLES EFFETS DE CRÉATION D'EMPLOIS DÉCENTS..... | 8 |
| 1.2.1. Un environnement des affaires insuffisamment attractif et peu propice à l'accroissement des investissements privés..... | 8 |
| 1.2.2. Un secteur primaire peu productif et vulnérable..... | 9 |
| 1.2.2.1. Une agriculture à faible productivité et sujette aux aléas..... | 9 |
| 1.2.2.2. Un élevage faiblement compétitif..... | 10 |
| 1.2.2.3. Des ressources halieutiques faiblement développées..... | 10 |
| 1.2.2.4. Des productions forestières et fauniques à accroître..... | 11 |
| 1.2.3. Un secteur secondaire fragilisé par le déclin des industries manufacturières..... | 11 |
| 1.2.3.1. Un secteur minier en plein essor mais faiblement générateur d'emplois..... | 12 |
| 1.2.3.2. Des industries manufacturières peu compétitives et des entreprises en difficulté..... | 12 |
| 1.2.3.3. Un artisanat peu compétitif et à formaliser..... | 13 |
| 1.2.3.4. Un faible appui au développement industriel avec une offre d'énergie insuffisante et coûteuse..... | 13 |
| 1.2.4. Un secteur tertiaire de plus en plus informel..... | 15 |
| 1.2.5. Constats majeurs : des insuffisances structurelles et un environnement des affaires à faibles performances..... | 17 |
| 1.3. UN CAPITAL HUMAIN INSUFFISANT ET PEU ADAPTÉ AUX BESOINS DU SYSTÈME PRODUCTIF NATIONAL..... | 18 |
| 1.3.1. Une forte croissance démographique plombant les progrès en matière de développement..... | 18 |
| 1.3.2. Une insuffisance de ressources humaines qualifiées, d'équipements et d'infrastructures, de produits de traitement et de qualité des services dans le secteur de la santé..... | 19 |
| 1.3.3. Une éducation et une formation en perte de qualité et de performance et faiblement adaptées aux besoins de l'économie..... | 19 |
| 1.3.4. Une recherche scientifique faiblement développée et contribuant peu au bien-être des Burkinabè..... | 20 |
| 1.3.5. Une offre d'emplois dominée par l'économie informelle..... | 20 |
| 1.3.6. Des acquis à consolider dans le secteur de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement..... | 21 |
| 1.3.7. Une forte extension des villes sans une véritable mise en œuvre des politiques d'urbanisation..... | 22 |
| 1.4. DES GOUVERNANCES POLITIQUE, ADMINISTRATIVE, ÉCONOMIQUE ET LOCALE PEU PERFORMANTES..... | 22 |
| 1.5. DES DÉFIS MAJEURS À RELEVER POUR ASSURER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE BURKINABÈ..... | 23 |
| 1.5.1. La bonne gouvernance et la qualité des institutions..... | 23 |
| 1.5.2. La disponibilité et l'employabilité de ressources humaines adaptées aux besoins de l'économie nationale..... | 24 |
| 1.5.3. Le développement des bases productives et de la compétitivité..... | 24 |
| II. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 2016-2020 | 26 |
| 2.1. FONDEMENTS ET VISION..... | 26 |
| 2.2. PRINCIPES-DIRECTEURS | 27 |
| 2.2.1. Leadership national..... | 27 |
| 2.2.2. Équité et genre..... | 27 |
| 2.2.3. Subsidiarité et partenariat..... | 28 |
| 2.2.4. Gestion axée sur les résultats (GAR)..... | 28 |
| 2.2.5. Proactivité..... | 28 |
| 2.3. OBJECTIF GLOBAL, IMPACTS ATTENDUS ET PROCESSUS DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE | 29 |
| 2.3.1. Objectif global..... | 29 |
| 2.3.2. Impacts attendus..... | 29 |
| 2.3.3. Schéma de transformation structurelle..... | 30 |
| 2.3.4. Schéma de croissance..... | 31 |
| 2.3.4.1. Évolution du secteur réel..... | 32 |
| 2.3.4.2. Évolution des prix..... | 33 |
| 2.3.4.3. Évolution des finances publiques..... | 33 |
| 2.3.4.4. Évolution du compte extérieur..... | 34 |
| 2.4. AXES STRATÉGIQUES, OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET EFFETS ATTENDUS..... | 34 |
| 2.4.1. Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration..... | 35 |
| 2.4.1.1. Objectif stratégique 1.1 : promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative..... | 35 |
| 2.4.1.2. Objectif stratégique 1.2 : promouvoir la bonne gouvernance économique..... | 37 |
| 2.4.1.3. Objectif stratégique 1.3 : renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale..... | 38 |
| 2.4.2. Axe 2 : développer le capital humain..... | 39 |
| 2.4.2.1. Objectif stratégique 2.1 : promouvoir la santé des populations et accélérer la transition démographique..... | 39 |
| 2.4.2.2. Objectif stratégique 2.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de transformation de l'économie..... | 40 |

| | | |
|---|--|-----------|
| 2.4.2.3. | Objectif stratégique 2.3 : promouvoir la recherche et l'innovation au service de la transformation structurelle de l'économie | 42 |
| 2.4.2.4. | Objectif stratégique 2.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes..... | 42 |
| 2.4.2.5. | Objectif stratégique 2.5 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité | 43 |
| 2.4.3. | Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois..... | 44 |
| 2.4.3.1. | Objectif stratégique 3.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché | 44 |
| 2.4.3.2. | Objectif stratégique 3.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents..... | 45 |
| 2.4.3.3. | Objectif stratégique 3.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents | 46 |
| 2.4.3.4. | Objectif stratégique 3.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie | 48 |
| 2.4.3.5. | Objectif stratégique 3.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales..... | 49 |
| 2.4.4. | Objectifs stratégiques du PNDES et ODD..... | 49 |
| III. | DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION | 54 |
| 3.1. | INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE | 54 |
| 3.1.1. | Politiques sectorielles..... | 54 |
| 3.1.2. | Plans locaux de développement (PLD) | 54 |
| 3.1.3. | Pôles de croissance et de compétitivité..... | 54 |
| 3.1.4. | Matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants..... | 55 |
| 3.1.5. | Stratégie de communication..... | 55 |
| 3.2. | ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE | 55 |
| 3.2.1. | État..... | 55 |
| 3.2.2. | Collectivités territoriales..... | 55 |
| 3.2.3. | Secteur privé..... | 55 |
| 3.2.4. | Société civile..... | 56 |
| 3.2.5. | Partenaires techniques et financiers (PTF)..... | 56 |
| 3.2.6. | Burkinabè de l'extérieur..... | 56 |
| 3.3. | CADRE ORGANISATIONNEL | 56 |
| 3.3.1. | Organes | 56 |
| 3.3.1.1. | Comité national de pilotage du PNDES (CNP/PNDES) | 56 |
| 3.3.1.2. | Secrétariat permanent du PNDES (SP/PNDES)..... | 57 |
| 3.3.1.3. | Cadres sectoriels de dialogue (CSD) | 57 |
| 3.3.1.4. | Cadres régionaux de dialogue (CRD) | 57 |
| 3.3.2. | Instances | 57 |
| 3.3.2.1. | Revue annuelle..... | 57 |
| 3.3.2.2. | Revue sectorielles..... | 57 |
| 3.3.2.3. | Revue régionales | 57 |
| 3.4. | SUIVI ET ÉVALUATION | 58 |
| 3.4.1. | Mécanisme de suivi et d'évaluation | 58 |
| 3.4.2. | Outils de suivi et d'évaluation | 58 |
| 3.4.3. | Indicateurs de suivi et d'évaluation..... | 60 |
| 3.5. | SCHÉMA DE FINANCEMENT..... | 60 |
| 3.6. | ANALYSE DES RISQUES | 61 |
| 3.6.1. | Risque de la dégradation de la sécurité | 61 |
| 3.6.2. | Risque de troubles sociopolitiques..... | 61 |
| 3.6.3. | Risque financier..... | 61 |
| 3.6.4. | Risque lié aux aléas climatiques..... | 62 |
| 3.6.5. | Risque lié à la conjoncture internationale..... | 62 |
| 3.6.6. | Risque lié à une faible adhésion des acteurs | 63 |
| ANNEXES | 64 | |
| ANNEXE 1 : LES SECTEURS DE PLANIFICATION | 64 | |
| ANNEXE 2 : TABLEAU SYNOPTIQUE | 66 | |
| ANNEXE 3 : CADRE DE MESURE DE LA PERFORMANCE GLOBALE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNDES | 72 | |
| ANNEXE 4 : FORMAT DU CADRE LOGIQUE SECTORIEL (PAR POLITIQUE OU PROGRAMME SECTORIEL) OU RÉGIONAL | 82 | |
| ANNEXE 5 : FORMAT DU CADRE SECTORIEL (OU RÉGIONAL) DE MESURE DE PERFORMANCE (PAR PROGRAMME) | 83 | |
| ANNEXE 6 : FORMAT DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (PTA) MINISTÉRIEL..... | 84 | |
| ANNEXE 7 : FORMAT DE LA MATRICE DE RÉFORMES STRATÉGIQUES ET D'INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS | 85 | |
| TABLES DES MATIÈRES | 87 | |